



Évaluation des formations

RAPPORT D'ÉVALUATION DU BILAN DU 1^{ER} CYCLE

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024
VAGUE D

Rapport publié le 05/05/2025

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur



Au nom du comité d'experts :

Denis Jamet, président

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation sont signés par le président du comité d'experts et contresignés par le président du Hcéres.

Le présent rapport est le résultat de l'évaluation de la politique et de la mise en œuvre de l'offre de formation du 1^{er} cycle de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 pendant la période de référence de l'évaluation (2017-2022), et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur. Il est à noter que la période sur laquelle portent les données de cette évaluation (2019-2022) a été impactée par la crise sanitaire liée à la COVID-19, ainsi que par la mise en place de transformations de l'enseignement supérieur, dont plusieurs concernent le 1^{er} cycle (ex. loi ORE, etc.) et sont, pour certaines, encore en cours de déploiement.

Cette évaluation repose, d'une part, sur les dossiers d'autoévaluation de chaque formation du 1^{er} cycle de l'université, et d'autre part, sur des auditions menées en visio-conférence, comprenant une rencontre avec les équipes du pilotage politique et administratif des formations, et avec des panels de formations représentatifs de l'offre de formation, choisis conjointement et collégialement par le Hcéres et l'université.

Ce rapport contient, dans cet ordre, le rapport d'évaluation de la politique et de la mise en œuvre de l'offre de formation du 1^{er} cycle, et les rapports d'évaluation des formations qui composent le cycle et qui sont listées ci-après.

Domaine Arts, lettres, langues :

- Licence *Arts* ;
- Licence *Cinéma et audiovisuel* ;
- Licence *Études théâtrales* ;
- Licence *Langues étrangères appliquées* ;
- Licence *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* ;
- Licence *Lettres* (co-accréditation avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) ;
- Licence professionnelle *Gestion de projets et structures artistiques et culturels* ;
- Licence professionnelle *Intervention sociale : accompagnement social* ;
- Licence professionnelle *Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles* ;
- Licence professionnelle *Métiers du design*.

Domaine Sciences humaines et sociales :

- Licence *Information-communication* ;
- Licence *Philosophie* (co-accréditation avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) ;
- Licence *Sciences du langage*.

Organisation de l'évaluation

L'évaluation du 2^e cycle de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 a eu lieu à l'automne 2023. Le comité d'experts était présidé par M. Denis Jamet, professeur des universités en linguistique à l'université Jean Moulin Lyon 3. La vice-présidence du comité a été assurée par M. Philippe Vervaecke, professeur des universités en études anglophones à l'université de Lille.

Ont également participé à cette évaluation :

- Mme Khadidja Arbaoui, responsable de la qualité et des accréditations à Y SCHOOLS, Troyes ;
- Mme Francette Fines, professeure des universités en droit à Sciences Po Toulouse ;
- Mme Mariarosaria Gianninoto, professeure des universités en études chinoises à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 ;
- Mme Françoise Leriche, professeure des universités en lettres à l'université Grenoble Alpes ;
- M. Vincent Liquète, professeur des universités en sciences de l'information et de la communication à l'université de Bordeaux ;
- Mme Emmy Marc, étudiante en langues, littératures et civilisations étrangères et régionales à l'Université Grenoble Alpes ;
- Mme Setty Moretti, maîtresse de conférences en études romanes à l'université Lumière Lyon 2 ;
- M. Clément Puget, maître de conférences en cinéma et audiovisuel à l'université Bordeaux Montaigne.

Mme Isabelle Tapiero, conseillère scientifique, et Mme Jessie Isaac, chargée de projet, représentaient le Hcéres.

Rapport du 1^{er} cycle

Présentation de l'offre de formation du 1^{er} cycle

L'offre de formation du 1^{er} cycle de l'université Sorbonne Nouvelle (USN) est composée de 13 formations : neuf mentions de licence, dont deux font l'objet d'une co-accréditation avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et donnent lieu à une double licence (*Lettres* et *Philosophie*), et quatre mentions de licence professionnelle (LP), sur 30 mentions au total (en incluant les mentions de master). Elle est portée par trois unités de formation et de recherche (UFR) : Arts et médias (A&M) ; Littérature, linguistique et didactique (LLD) ; Langues, littératures, cultures et sociétés étrangères (LLCSE).

Les formations du premier cycle de l'USN comptabilisent un effectif de 9 374 étudiants en 2021-2022, dont 4 025 inscrits en L0/L1, 2 619 en L2 et 2 632 en L3. On compte la même année 95 inscrits en licence professionnelle (LP), dont 11 dans la LP *Intervention sociale : accompagnement social*, 37 dans la LP *Gestion de projets et structures artistiques et culturelles*, 25 dans la LP *Métiers du design* et 22 dans la LP *Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles*.

Parmi les 13 formations du premier cycle, trois font partie du domaine Sciences humaines et sociales (SHS), les formations restantes relevant du domaine Arts, lettres, langues (ALL). Les quatre mentions de licence professionnelle (LP) sont toutes portées par l'UFR Arts et médias, avec la LP *Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles* qui relève plus spécifiquement de l'Institut d'études théâtrales. Depuis 2014, les licences se caractérisent par un système de majeure-mineure. On recense 80 combinaisons possibles pendant la période d'évaluation, ce nombre étant en baisse ces dernières années jusqu'à 69.

Propos liminaire

Un changement de gouvernance est intervenu en avril 2023, pendant la campagne d'évaluation. Le processus d'autoévaluation a fait l'objet d'un accompagnement effectif de la part de la gouvernance précédente, ce qui a permis de coordonner de façon satisfaisante le travail d'autoévaluation.

Analyse globale de l'offre de formation du 1^{er} cycle

La richesse, la cohérence et la diversité de l'offre de formation du 1^{er} cycle de l'USN peuvent être soulignées d'emblée. Le choix stratégique de revendiquer une identité forte, « Université des cultures », permet de fédérer de façon lisible l'ensemble de l'offre de licence. Les trois composantes se répartissent de façon cohérente les mentions et les parcours de licence, avec une logique de coopération pluridisciplinaire forte depuis le contrat 2014-2019 dans le cadre de majeures-mineures qui contribuent à l'attractivité des formations et à l'effectivité d'une spécialisation progressive en licence. On regrette toutefois que le rapport d'autoévaluation (RAE) de l'établissement et les dossiers d'autoévaluation (DAE) des formations ne dressent pas un bilan circonstancié du dispositif majeure-mineure, que ce soit en termes d'inscriptions ou de réussite selon les appariements choisis. De même, on cherche en vain des données sur la part d'étudiants maintenant leur choix initial de majeure-mineure durant la totalité du cycle et sur les réorientations possibles en cours de cursus.

On recense dans le premier cycle quatre doubles diplômes internationaux, tous au sein de l'UFR Langues, littératures, cultures et sociétés étrangères, dont deux de la mention *LEA* avec l'Université française d'Égypte et avec l'université d'État des sciences humaines et pédagogiques du Tatarstan, et deux issus de coopérations franco-allemandes (avec l'université de Coblence-Landau et avec la Freie Universität de Berlin), ce qui atteste d'un niveau tout à fait appréciable d'internationalisation des formations dès le premier cycle.

En matière de projet structurant mené en cours de contrat, l'établissement s'est récemment engagé dans la voie d'une appropriation accrue de la culture du pilotage par les services et les composantes et d'une meilleure diffusion des données de pilotage produites par l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) et par le pôle de pilotage de la masse salariale. De la même manière, l'établissement s'est doté des outils et des procédures permettant le déploiement de l'évaluation des enseignements et des formations, qui sont pour le moment inégalement pratiqués au sein des filières car le déploiement s'est pour le moment effectué sur la base du volontariat.

Le cadrage de l'offre de formation adopté en 2017 a été dûment mis en œuvre et a permis de faire en sorte que tous les parcours proposent au moins une unité d'enseignement (UE) de préparation à l'insertion professionnelle et que la possibilité de suivre un stage soit effective dans toutes les formations de licence (avec même une obligation en licence *LEA* pour la troisième année [L3]).

Conformément aux engagements pris sur ce contrat, l'offre de formation à distance a été renforcée et un cadrage a été adopté concernant l'organisation de l'enseignement à distance, les exigences pédagogiques

relatives à cette modalité et le recours à la télésurveillance des examens. L'expertise établie de longue date de l'établissement dans ce domaine a par ailleurs été mise à profit lors de la crise sanitaire liée à la crise sanitaire de COVID-19, depuis laquelle le nombre d'UE accessibles en autoformation a augmenté de façon importante en 1^{er} cycle.

L'autoévaluation des formations du 1^{er} cycle a été menée de façon rigoureuse et orchestrée à l'échelle de l'établissement. On note ici ou là des données dont la fiabilité est sujette à caution, comme le relèvent certains responsables de formation à propos des chiffres concernant la réussite, et il est vrai que la part parfois très faible d'étudiants ayant validé toutes les unités d'enseignement interroge.

On regrette que les données produites par l'OVE sur l'insertion professionnelle (pour les LP) ne soient pas suffisamment analysées par les équipes et dans le cadre des conseils de perfectionnement. Le décalage entre la qualité indéniable des enquêtes de ce service de l'université et le peu de commentaires que leurs résultats suscitent légitime l'orientation prise par l'établissement d'une politique destinée à mieux valoriser ces enquêtes auprès des composantes et des équipes.

De la même manière, les dossiers d'autoévaluation (DAE) des formations n'analysent que trop succinctement les variations des taux de réussite. C'est une donnée qui gagnera à être mieux suivie à l'avenir, notamment en ce qui concerne la mise en place de dispositifs d'aide à la réussite, au sujet desquels - sans doute eu égard à la proposition très faible de formations ayant recours au « Oui si » prévu par la loi ORE - les DAE n'apportent que très peu d'éléments concrets, comme d'ailleurs ils ne renseignent que très insuffisamment les données qui concernent l'accompagnement des publics à besoins spécifiques (étudiants en situation de handicap ; étudiants salariés ; étudiants en situation d'exil ; etc.).

Concernant l'amélioration continue des formations de licence, on note qu'à l'exception de l'évaluation systématique qui a été pratiquée en 2022 des formations proposées en enseignement à distance, les dispositifs d'évaluation des formations et des enseignements ne sont pas encore déployés de façon systématique, même si un cadrage a récemment été adopté en Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et que l'établissement dispose des outils pour un déploiement sur une base systématique et non plus sur la seule base du volontariat. Des conseils de perfectionnement sont constitués dans toutes les filières et se réunissent plus ou moins régulièrement, même si leur composition devra, dans certains cas, être revue de façon à intégrer davantage d'étudiants et/ou de professionnels.

L'inclusion d'éléments liés à la professionnalisation dans le cadrage en cours de l'établissement gagnera à être complétée par l'expérimentation de dispositifs favorisant le développement de compétences transversales (culture numérique, développement durable, préparation à la mobilité). L'établissement a nettement progressé en matière de certification en langues étrangères depuis 2022, avec un taux de participation aux épreuves de certification de plus de 82 %. Des projets sont en cours de réflexion dans le domaine du développement durable.

Ainsi, malgré des points forts indéniables, le comité souligne un certain nombre de points d'attention, en premier lieu en ce qui concerne la qualité du suivi des parcours des étudiants (attractivité, réussite, insertion) et l'analyse effective de ces données par les équipes pédagogiques. L'établissement gagnerait également à davantage formaliser ses attentes en matière d'amélioration continue des formations, notamment en cadrant plus strictement le fonctionnement des conseils de perfectionnement (CP) et en veillant à une meilleure diffusion des conclusions de ces derniers dans l'établissement et au sein des équipes pédagogiques.

La politique et l'architecture de l'offre de formation du 1^{er} cycle

Le 1^{er} cycle s'inscrit de façon cohérente dans les ambitions et les priorités thématiques de l'établissement, qui mettent en exergue la volonté de ce dernier d'être une « université des cultures ». Spécialisée dans les domaines des arts, lettres, langues et des sciences humaines et sociales, l'université Sorbonne Nouvelle est organisée en trois composantes (A&M, LLD et LLCSE), issues du regroupement déjà ancien (2010) de 13 unités de formation et de recherche, avec un travail en cours d'harmonisation des pratiques et une recentralisation au niveau des services centraux de certaines missions (notamment les inscriptions administratives) jusqu'alors dévolues aux composantes.

L'organisation en majeure-mineure, éprouvée durant un deuxième contrat d'affilée, est un gage précieux de pluridisciplinarité et d'attractivité. Toutes les mentions de licence sont *de facto* légitimes vis-à-vis de l'identité revendiquée par l'établissement, qui se veut « Université des cultures ». Le premier cycle prépare de façon lisible à des poursuites d'études dans le deuxième cycle, ce qui permet un continuum licence-master convaincant et riche. Les quatre mentions (et les cinq parcours) de licence professionnelle sont, quant à elles, complémentaires de l'offre de première et de deuxième année de licence au sein de l'UFR Arts & médias.

La licence est organisée de façon cohérente et lisible en trois grands blocs : enseignements disciplinaires (majeures ; cinq UE), enseignements de spécialisation ou d'ouverture disciplinaire (mineures ; deux à trois UE par

semestre) et enseignements transversaux (langues vivantes, acquisition de compétences numériques, formation à l'insertion professionnelle, options culturelles et sportives).

L'organisation en majeure-mineure permet des appariements riches et diversifiés. Pour prendre l'exemple de la licence *Lettres*, on relève huit choix possibles : Littératures/littérature comparée, Anglais, Didactique du français langue étrangère et seconde, Communication, Professorat des écoles, Cinéma et audiovisuel, Études théâtrales, Humanités numériques. Globalement, à l'échelle du cycle, les mineures, provenant de mutualisations avec les autres mentions de licence de l'USN, permettent judicieusement des réorientations tout au long de la licence, et des poursuites d'études diversifiées en master. Le RAE de l'établissement et les dossiers d'autoévaluation (DAE) des formations auraient gagné à être plus précis sur la nature et le nombre de réorientations qu'effectuent les étudiants en cours de cursus, que ce soit entre le premier et le deuxième semestre ou à l'aide de passerelles à partir du troisième semestre. L'organisation en majeure-mineure n'est par ailleurs pas sans occasionner un certain nombre de difficultés opérationnelles (notamment en termes de compatibilités d'emplois du temps), comme le relèvent certaines équipes pédagogiques dans les DAE, mais elle a le mérite de faciliter une logique de coopération et de complémentarité entre toutes les filières et d'aboutir à une pluridisciplinarité réelle.

En matière de cohérence pédagogique à l'échelle du cycle, la mobilisation du bureau des études transversales permet d'offrir, de façon uniforme dans toutes les mentions et tous les parcours du 1^{er} cycle, des éléments de professionnalisation dans l'intégralité des maquettes. À ce jour, le 1^{er} cycle ne propose cependant pas d'éléments communs à toutes les mentions dans le domaine du développement durable, mais l'établissement s'emploie depuis 2021 à obtenir une labellisation « Développement Durable et Responsabilité Sociétale », censée être déposée en 2024, de telle sorte que soit déployé, pour le prochain contrat, un module « Développement durable » obligatoire qui, testé au cours de l'année universitaire 2023-2024, est appelé à être généralisé par la suite à l'ensemble des licences, au deuxième semestre de la deuxième année de licence (L2).

Les licences professionnelles sont en cohérence avec les deux premières années du cycle et sont accessibles depuis les licences dispensées au sein de l'université Sorbonne Nouvelle. Ainsi, la licence professionnelle *Intervention sociale : accompagnement social (ISAS)* est ouverte aux étudiants ayant suivi une formation en lettres ou en sciences humaines et sociales. Elle constitue une voie de professionnalisation rapide pour des étudiants de ces licences qui ne visent pas une poursuite d'études vers les masters orientés vers la recherche ou les métiers de l'enseignement mais sans qu'on ne dispose de données permettant de vérifier l'accès effectif et la réussite des L2 issus de licences ALL dans cette LP. La licence professionnelle *Gestion de projets et structures artistiques et culturels* s'adresse quant à elle prioritairement aux candidats en reprise d'études ou en formation continue, mais elle emprunte un certain nombre d'enseignements à la licence *Études théâtrales* de l'université Sorbonne Nouvelle.

L'accompagnement des étudiants du 1^{er} cycle à la réussite

Globalement, au cours du contrat en cours, les équipes se sont approprié de façon très disparate la question de l'accompagnement des étudiants du 1^{er} cycle à la réussite. Les dispositifs mis en place doivent être évalués de façon à les réaménager et à privilégier les formats les plus pertinents. L'arrivée récente (2022) dans de nouveaux locaux, qui donnent désormais accès à une riche palette d'espaces d'apprentissage, doit permettre de diversifier les méthodes pédagogiques. Le contrat écoulé n'a par ailleurs pas permis de mobiliser les équipes vers le déploiement systématisé de l'approche par compétences, qui demeure à l'état d'intention pour le prochain contrat. Il faudra que l'établissement dresse en amont du nouveau contrat un cadre et un calendrier partagé de mise en œuvre de telle sorte que les équipes disposent des repères et de l'accompagnement nécessaire, notamment en ce qui concerne l'impact non négligeable d'une approche par blocs de compétences sur les modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances et des compétences.

Ni le rapport d'autoévaluation de l'établissement ni les dossiers d'autoévaluation par formation ne permettent de juger précisément de l'attractivité du cycle auprès des lycéens de la région, des étudiants issus d'autres régions ou des étudiants internationaux. Les données auxquelles la plateforme Parcoursup permet l'accès ne font pas l'objet d'un suivi ni d'une analyse particuliers, du moins jusqu'à une date récente (fin 2022). On calcule pourtant que de 2019-2020 à 2021-2022, les effectifs en licence ont chuté de près de 3 %, en passant de 9 210 à 8 938 inscrits. Les effectifs dans les mentions *Information-communication* et *Sciences du langage* ont augmenté de 118 inscrits en tout au cours de la période, tandis que les effectifs ont chuté dans tous les autres, notamment en *Lettres* (80 inscrits de moins), en *LEA* (128 inscrits en moins). Ces disparités entre secteurs disciplinaires ne font pas l'objet d'une analyse particulière ni de comparaison avec l'évolution des effectifs de licence au niveau national. On ne trouve pas non plus d'éléments permettant d'apprécier l'accueil d'étudiants issus de formations délivrant le brevet de technicien supérieur (BTS) ou de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), ce qui est d'autant plus regrettable que certaines des licences professionnelles sont théoriquement accessibles à des publics titulaires de BTS.

Le suivi des cohortes et l'analyse de l'attractivité du cycle gagneraient à être formalisés et suivis de façon plus précise par l'établissement et par les équipes pédagogiques, notamment à l'entrée des licences professionnelles, afin de mieux cerner les parcours et les filières d'origine des candidats et des inscrits. Le RAE souligne cette carence en matière de suivi de l'attractivité et fait valoir le fait que l'établissement a, à compter de 2022, commencé à plus largement partager les données issues de Parcoursup et à engager une réflexion sur la baisse relative de l'attractivité des licences, qui peut pour partie être imputée à l'introduction des droits différenciés dans le cadre du dispositif « Bienvenue en France ». Une enquête en ligne est prévue afin de mieux cerner les raisons de la désaffection des étudiants après une première manifestation d'intérêt. Afin de pallier cette baisse d'attractivité, l'établissement prévoit de renforcer son budget communication et de multiplier les opérations d'accueil ponctuel de lycéens en terminale dans différents cours de la L1. Hormis des dispositifs classiques de type « Journée portes ouvertes », peu d'initiatives sont jusqu'à présent prises en ce qui concerne la valorisation de l'offre de formation auprès des publics lycéens. Cette nouvelle orientation est bienvenue, notamment si elle est par ailleurs couplée avec un suivi plus fin des candidatures. Il conviendra à ce titre de mesurer l'efficacité des mesures prises en termes de communication de l'offre du 1^{er} cycle et de multiplication des dispositifs d'information et d'orientation avant l'inscription de façon à évaluer la pertinence des différentes initiatives qui s'annoncent en ce sens.

Les dispositifs d'accompagnement des étudiants du cycle à la réussite sont insuffisamment décrits et analysés dans le RAE et globalement dans les DAE. Le RAE fait état de cours de remédiation en L1, de tutorat étudiant et d'un recours au présentiel enrichi à des fins d'amélioration de la réussite. Il note également que ces mesures auraient mené à une amélioration de la réussite au niveau de la licence. Cependant, les chiffres fournis sur la réussite en L1 dans les DAE demeurent préoccupants. Ainsi, entre 2019-2020 et 2021-2022, pour les huit mentions de licence, la part d'étudiants de L1 n'ayant validé aucun crédit ECTS a soit stagné en *LLCER* (25 %) et en *Sciences du langage* (17 %), soit augmenté dans les mentions *Arts* (de 11 à 21 %), *Lettres* (de 25 à 34 %) et *LEA* (de 4 à 12 %). Si on observe la part d'étudiants ayant validé tous les crédits ECTS en L1, le tableau est encourageant, mais contrasté, avec une progression de 11 à 15 % en *LLCER*, de 11 à 13 % en *LEA* et de 3 à 8 % en *Arts*, ce qui est suffisamment rare pour le saluer, mais aussi une chute de 32 à 14 % en *Sciences du langage*, de 37 à 31 % en *Information-communication* et de 8 à 3 % en *Études théâtrales*. Globalement, les variations parfois importantes du taux de réussite selon les années ne font que trop rarement l'objet d'analyses dans les dossiers d'autoévaluation. Certes, les années 2019-2020, puis 2020-2021, qui ont coïncidé avec une perturbation des dispositifs d'évaluation du fait de la crise sanitaire de la Covid-19, compliquent la donne et génèrent des variations parfois significatives des taux de réussite. Par ailleurs, certains DAE évoquent un manque de fiabilité du système d'information (SI). L'établissement s'étant récemment doté d'un schéma directeur des systèmes d'information et du numérique pour les quatre prochains exercices (2022-2026), cette problématique de la fiabilité du SI sera probablement prise en compte dans les évolutions à venir. Mais il n'en reste pas moins que les équipes pédagogiques doivent bien davantage se pencher sur cette variable fondamentale, de façon à mieux en suivre les évolutions et à être en mesure d'évaluer et d'adapter au fil du temps les dispositifs d'aide à la réussite mis en place.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ORE, des dispositifs d'aide à la réussite somme toute nombreux et variés sont mis en place. Ainsi, dans la première année de licence, on relève la mise en place d'un réseau de « directeurs des études » qui se voient confier des groupes d'une cinquantaine d'étudiants, signent des contrats pédagogiques de réussite, assurent leur suivi, les orientent vers les services *ad hoc* de l'université (Service d'information et d'orientation, services de santé, etc.) et les conseillent en cas de réorientation à l'inter-semestre ou à la fin de la L1. Dans la filière *Lettres* par exemple, des enseignements sont assurés uniquement en travaux dirigés (TD) et des tests de niveau sont mis en place dès le début du semestre avec une UE spécifique de remédiation déclinée en fonction des besoins des étudiants. En *Sciences du langage*, les taux de réussite font l'objet d'un suivi interne mis en place dans l'Institut de linguistique et phonétique générales et appliquées (département ILPGA) (221 étudiants ont bénéficié d'un contrat de réussite pédagogique en L1 en 2021-2022). Les étudiants de L1 se voient proposer la signature d'un contrat de réussite pédagogique, ce qui explique le faible taux d'abandon en L1 (6 % d'abandon en 2021). En licence *LEA*, 511 étudiants bénéficient d'un contrat de réussite pédagogique en première année du cycle, d'un accompagnement personnalisé (enseignant référent) et la responsable de L1 conseille ces derniers vers une réorientation éventuelle à l'issue du premier semestre (changement de langue B par exemple).

À l'échelle du 1^{er} cycle, le tutorat est organisé par la Direction des études et de la vie universitaire avec l'appui du Bureau d'aide à la réussite, qui a accueilli 600 étudiants inscrits environ au titre de 2022-2023, mais, d'après le RAE, le dispositif manque sa cible puisque la plupart des bénéficiaires ne sont pas des étudiants en difficulté particulière ni des décrocheurs potentiels. Expérimenter un tutorat au plus près des formations pourrait s'avérer pertinent. En s'appuyant sur des étudiants de L3 ou de première année de master (M1) issus des mêmes parcours que ceux de L1, le tutorat pourrait sans doute, s'il revêtait un caractère obligatoire pour les étudiants les plus fragiles, aboutir à une amélioration de la réussite en L1. Le fait qu'à l'exception de la licence *LLCER*, les mentions de licence ne recourent pas au dispositif « oui si » constitue probablement un frein au déploiement d'une politique d'aide à la réussite plus affirmée.

Malgré de louables initiatives dans un certain nombre de filières, et malgré la désignation en 2020 d'une vice-présidence Accompagnement pédagogique et réussite étudiante, l'aide à la réussite ne fait pas à proprement parler l'objet d'une politique d'établissement identifiable et commune à l'ensemble du cycle. Ceci pourrait commencer par la mise en place d'un dispositif de suivi de la réussite permettant de partager les données au sein et entre les équipes pédagogiques. Une enquête auprès des étudiants portant sur les dispositifs existants permettrait par ailleurs de mieux évaluer la pertinence de ces derniers et de procéder aux adaptations nécessaires. Ceci permettrait de renforcer la logique de diversification des modalités pédagogiques (présentiel augmenté, distanciel, évaluation par projets) dans laquelle s'est engagé l'établissement, et qui, au même titre que la spécialisation progressive que postule le système majeure-mineure mis en place de longue date, pourrait conduire à une amélioration des taux de réussite en licence. L'emménagement sur le campus Nation réserve à ce titre une opportunité manifeste, car la qualité, la diversité et la pertinence des lieux d'apprentissage à laquelle il donne désormais accès ouvrent des pistes intéressantes d'expérimentation en matière d'accompagnement à la réussite.

Certains DAE font état d'une augmentation significative des publics à besoins spécifiques (notamment les étudiants en situation de handicap) accueillis dans l'établissement. La mise en place d'une politique d'aménagement et/ou d'étalement d'études à l'intention de ces publics (en particulier les étudiants salariés, les chargés de famille, les étudiants en double cursus) permettrait enfin de compléter les dispositifs d'accompagnement à la réussite.

L'adossement des formations du 1^{er} cycle à la recherche

L'adossement à la recherche est effectif de façon systématique, mais avec un poids de la formation à et par la recherche dans les maquettes qui gagnerait à être renforcé, notamment en L3, de telle sorte que les dispositifs expérimentés dans certaines filières soient essaimés dans toutes les mentions. D'un point de vue quantitatif, la participation des enseignants-chercheurs à la formation dans ce cycle est globalement bonne, mais très variable selon les filières. Ainsi, le pourcentage d'enseignants-chercheurs intervenant dans les formations du premier cycle oscille entre 15,56 % en LEA et 48,83 % en *Lettres* (32,56 % en *Arts* ; 16,88 % en *Cinéma et audiovisuel* ; 39,62 % en *Sciences du langage* ; 24,24 % en *Information-communication*). Les filières reposant sur une part importante d'intervenants professionnels (*LEA*, *Cinéma et audiovisuel*, *Études théâtrales*) sont quelque peu en retrait comparé aux formations de *Lettres* et de *Sciences du langage*. Dans les LP, la situation est équilibrée en ce qui concerne la participation des professionnels et des enseignants-chercheurs dans les mentions *Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles* et *Gestion de projets et structures artistiques et culturels*, mais le nombre d'enseignants-chercheurs actifs dans les mentions *Intervention sociale : accompagnement social* (deux enseignants-chercheurs au sein de l'équipe) et *Métiers du design* (trois enseignants-chercheurs) apparaît relativement faible.

La formation à et par la recherche est effective au niveau du cycle, mais selon des modalités disparates. Le principal dispositif mis en œuvre à l'échelle du cycle est dû à la mobilisation de la bibliothèque universitaire dans la formation à la recherche documentaire dans le cadre des cours de méthodologie du travail universitaire. Pourtant, initier les étudiants de licence aux règles du travail de recherche, à commencer par une sensibilisation à l'intégrité scientifique et au plagiat, serait nécessaire et se prêterait par ailleurs à une approche globale au niveau du cycle par le biais d'auto-formations en ligne. Le développement en cours de manifestations de médiation scientifique pour lesquelles les 31 unités de recherche sont mises à contribution, comme, depuis 2022, les Rencontres de la recherche ou le Festival des cultures, ainsi que la Semaine des arts et médias, mentionnés dans le RAE, pourraient se prêter à une participation des étudiants du 1^{er} cycle, soit pour assister à ces manifestations, soit pour contribuer à leur organisation, comme dans le cas des tables rondes organisées sur divers sujets d'actualité. Dans un établissement qui accueille entre 74 et 100 colloques par an, le potentiel est fort en matière d'ouverture des manifestations scientifiques aux publics du 1^{er} cycle. Concernant les LP, l'initiation à la recherche est prévue, mais on relève toutefois un dispositif insuffisamment formalisé d'initiation à et par la recherche à l'exception de la mention *Métiers du design*.

Parmi les exemples à émuler, on peut mentionner la licence *Sciences du langage*, puisqu'y est systématiquement expérimentée une initiation à la recherche en L3 via la participation aux activités des unités de recherche, la réalisation de posters et de présentations orales devant les pairs. On note également la possibilité d'effectuer un stage dans une unité de recherche lors de la L3. En licence *Lettres*, en L3, une évaluation par dossier de recherche, propédeutique au mémoire de master, est proposée dans les UE de spécialité et dans la mineure *Littérature générale et comparée*. La maquette de la mention *Lettres* prévoit également une formation à l'élaboration de sujets de recherche en vue de l'entrée en master, et à la constitution de bibliographies en fonction du sujet de recherche. Dans la licence *Arts* parcours *Médiation culturelle - conception et mise en œuvre de projets culturels*, certains enseignements de L3 sont dédiés à la préparation d'un projet de recherche de master, dans une perspective de formation à et par la recherche. L'équipe pédagogique a d'ailleurs adapté son offre de formation – dans la maquette actuelle – pour permettre aux étudiants de postuler dans les huit parcours-types de masters du département. Ainsi, le sixième parcours de

spécialité de licence, nouvellement créé (*Image, audiovisuel et photographie*) renforce-t-il les possibilités de poursuite d'études du 1^{er} au 2^e cycle. En licence *Cinéma et audiovisuel*, en L3, trois UE optionnelles de préparation au master font apparaître des liens forts entre enseignement et recherche. Il est prévu, à juste titre, de tenter une généralisation de ce type d'initiatives à l'ensemble des licences du cycle, mais les pistes concrètes de déploiement ne sont pas encore arrêtées.

Le taux de diplômés en poursuite d'études en master après l'obtention du diplôme est très variable selon les mentions et va de 15 % des répondants en *Sciences du langage* et en *Information-communication* à 32 % en *Lettres*, en passant par 28 % en *LLCER* et en *Études théâtrales*, 23 % en *Arts*, 21 % en *Cinéma et audiovisuel* et 17 % en *LEA*. Ces chiffres, qui sont davantage analysés dans la section suivante, sont assez bas et appellent à une vigilance accrue sur les poursuites d'études des diplômés du 1^{er} cycle vers le niveau master. Globalement, la poursuite d'études en master devrait être plus finement analysée, ce qui, avec le suivi des candidatures à l'entrée de licence via Parcoursup et à l'entrée en master via MonMaster, pourrait compléter un dispositif renforcé de suivi de cohortes et d'attractivité des filières., en particulier celles formant aux métiers de la recherche.

La professionnalisation des formations du 1^{er} cycle

Des progrès ont été accomplis au cours du contrat en matière de professionnalisation des formations du premier cycle et doivent se poursuivre, notamment concernant les stages. Un cadrage de l'établissement de 2017 avait posé le principe du déploiement obligatoire d'une UE d'insertion professionnelle et d'entrepreneuriat dans toutes les maquettes pour le contrat en cours. Cette mission a été assurée par le bureau des enseignements transversaux sous la forme d'UE de connaissance des métiers et de construction du projet professionnel. Dans un certain nombre de formations du 1^{er} cycle, les équipes pédagogiques se sont emparées du format pour l'adapter aux spécificités des champs professionnels dans lesquels elles insèrent leurs étudiants, notamment dans la mention *Information-communication*. On observe toutefois des situations très disparates selon les mentions du cycle en ce qui concerne le nombre de crédits ECTS dédiés à la professionnalisation : de 30 crédits ECTS en *LLCER* à 3 crédits ECTS en *Cinéma et audiovisuel*, en *Lettres* et en *LEA*, cinq en *Sciences du langage*, 18 en *Information-communication* et 21 en *Études théâtrales*. Il y a donc sur cet aspect un besoin d'harmonisation pédagogique à satisfaire à l'échelle du cycle, tout en tenant compte des visées distinctes des filières concernées.

La précédente évaluation avait par ailleurs recommandé que l'établissement prévienne davantage la possibilité d'intégrer des stages dans les maquettes. C'est désormais possible dans le 1^{er} cycle. Cette évolution de la politique de l'établissement en faveur de l'expérience en milieu professionnel a donc conduit à une augmentation du nombre de stages au cours de la période (à raison de 2 % entre 2018-2019 et 2021-2022 à l'échelle de l'université), même si les années 2019-2020 et 2020-2021 ont freiné cette progression en raison de l'assouplissement de cette exigence au vu des contraintes imposées par le contexte sanitaire. Le stage a un caractère obligatoire dans les licences *LLCER* (12 semaines), *LEA* (6 semaines), *Information-communication* (3 semaines) et *Sciences du langage* (3 semaines). En revanche, en *Arts*, en *Cinéma et audiovisuel*, en *Études théâtrales* et en *Lettres*, le stage a un caractère optionnel, limité par ailleurs à 20 places en L3 dans la mention *Lettres*. Dans la licence *Cinéma et audiovisuel*, malgré la forte demande des étudiants, la formation ne comprend en effet pas de stage obligatoire. En L3, il est possible de faire valider un stage (75 heures) via l'inscription dans une UE de professionnalisation mais en 2021, seuls 18 étudiants de L3 (sur près de 300) ont validé un stage via ce dispositif. Là où le stage est pratiqué et où la logique de professionnalisation progressive le justifie, comme en *LEA* ou en *Information-communication* par exemple, il serait souhaitable que sa durée soit revue à la hausse, car à moins de deux mois, cette forme d'expérience professionnelle est sans doute trop brève pour être pleinement pertinente et profitable.

Le pourcentage d'heures assurées par des professionnels fluctue grandement selon les mentions et oscille de 7,23 % en *Lettres* et 9,57 % en *Sciences du langage* à 36,52 % en *Arts* et 16,06 % en *Information-communication*. Si on observe le pourcentage de professionnels au sein des équipes pédagogiques, on observe les mêmes disparités, avec des chiffres qui se situent à 41,88 % en *Arts* et 25 % en *Cinéma et audiovisuel*, contre 1,88 % en *Lettres* et 5,66 % en *Sciences du langage*.

Le devenir des étudiants du 1^{er} cycle est assez mal connu dans la mesure où l'établissement ne pratique pas d'enquêtes d'insertion à 30 mois ni de devenir pour les diplômés de licence mais uniquement pour ceux des licences professionnelles, ce que le comité regrette. Les évolutions en cours des enquêtes d'insertion au niveau national et l'expérimentation par l'établissement d'enquêtes « Coup de pouce » 12 mois après la diplomation devraient permettre de progresser sur ce point. Avec un taux de réponse de ces enquêtes dites « Coups de pouce » de 25 % en moyenne, ces enquêtes doivent toutefois améliorer celui-ci, en s'appuyant davantage sur les responsables de formation, à même, au moins pour les filières avec peu d'effectifs comme les LP, de relancer efficacement les néo-diplômés. Il apparaît également une chute sensible de la proportion de diplômés de licence accédant à des formations de master au sein de l'université Sorbonne Nouvelle, qui passe de 31,9 % en 2018 à 24,7 % en 2021. La part d'étudiants de M1 originaires d'autres établissements a, quant à elle, un peu

progressé au cours de la même période (47,2 % en 2018 contre 49,6 % en 2021). Ceci pose la question des poursuites d'études du reste des diplômés de licence à l'université Sorbonne Nouvelle, au sujet de laquelle ni le rapport d'autoévaluation de l'université ni les dossiers d'autoévaluation des formations n'apportent d'informations. Quoiqu'il en soit, l'insertion professionnelle des licences professionnelles est tout-à-fait correcte. Trente mois après l'obtention du diplôme, le taux d'insertion des diplômés (parmi ceux ayant répondu aux enquêtes) oscille de 60 % à 90 % au cours des années de référence.

En matière d'ouverture des formations du cycle à la formation tout au long de la vie, on note des progrès, notamment concernant l'alternance, et une marge de progression sur le plan de l'ouverture aux publics de la formation continue, de validation des acquis de l'expérience (VAE) et des acquis professionnels (VAP). Si l'alternance a connu un développement appréciable au sein de l'université, elle n'a concerné que deux formations pour le 1^{er} cycle. On regrette que l'alternance ne soit pas davantage déployée là où existe un réel potentiel de développement, notamment dans les autres licences professionnelles en dehors de la licence professionnelle *Gestion de projets et structures artistiques et culturels* qui l'a mise en œuvre. À l'échelle de cette licence, l'autre exception en matière d'ouverture à l'alternance est le parcours *Anglais et culture économique* de la licence *LLCER*. Les parcours de *LEA* ainsi que la licence *Sciences du langage*, pourraient cependant se prêter à ce type d'ouverture, pour peu que les équipes pédagogiques bénéficient d'un accompagnement administratif. Dans le domaine de la formation continue, le nombre de VAE a certes progressé entre 2021 (11) et 2022 (25), mais le volume d'activités dans ce champ demeure très faible et justifie que soit mise en œuvre une politique d'établissement afin de développer ce type de validations. On relève 302 inscrits au titre de la formation continue en 2021 et 203 en reprise d'études ou en VAE, mais ces chiffres montrent une stagnation par rapport à la période de démarrage du contrat. Il conviendrait enfin que soient développés et mieux formalisés les liens avec les milieux professionnels car ces relations sont plus ou moins régulières et resserrées selon les filières.

L'internationalisation des formations du 1^{er} cycle

Le 1^{er} cycle bénéficie, comme le reste de l'établissement, d'un très bon niveau d'internationalisation, avec des atouts indéniables, à l'exception d'une faiblesse dans le domaine des mobilités sortantes, comme cela avait déjà été relevé dans l'évaluation précédente. Depuis 2022, membre d'une alliance européenne intitulée *Young Universities for the Future of Europe* qui regroupe également les universités de Madrid (Carlos III), de Brême, d'Essex et de Chypre, l'université Sorbonne Nouvelle compte 375 partenariats, dont 244 en Europe, ce qui lui permet de proposer 635 offres de mobilités.

Sur le plan de l'internationalisation, on compte quatre formations internationales en licence, qui s'appuient sur un réseau dense de 33 universités partenaires réparties dans 17 pays. Les doubles diplômes internationaux de licence mis en œuvre le sont tous au sein de l'UFR LLCSE. Il s'agit en l'occurrence, des parcours *Études interculturelles franco-allemandes* (avec la *Freie Universität* de Berlin), et *Enseignement franco-allemand* (avec l'université de Coblence-Landau) de la licence *LLCER*, des options *Affaires et commerce* et *Traduction spécialisée* (avec l'Université française d'Égypte), et du parcours *Anglais-russe* (avec l'université d'État des sciences humaines et pédagogiques du Tatarstan) de la licence *LEA*.

Le nombre d'étudiants internationaux est relativement homogène pour l'ensemble des licences (*Cinéma et audiovisuel* (4,05 %), *LEA* (3,95 %) et *LLCER* (3,1 %), à l'exception de la mention *Lettres* qui se dégage nettement (12,73 %). Au niveau de l'établissement, les étudiants en mobilité entrante bénéficient d'une politique d'accueil aboutie, avec un « Buddy System » d'accueil par leurs pairs et un « welcome desk » pour les accompagner dans leurs premiers pas à l'université. Le service culturel propose par ailleurs à ces derniers un « Paname Pack » pour faciliter leur accès à l'offre culturelle parisienne. « Université des cultures », l'université Sorbonne Nouvelle l'est donc sans conteste dans l'attractivité qu'elle exerce sur les étudiants internationaux. Cette tradition d'accueil est ancienne, si on en juge par la date de création du département de français langue étrangère (FLE), fondé en 1921. La création d'un diplôme universitaire (DU) Passerelle en 2020 complète utilement le dispositif d'accueil des étudiants étrangers, dans ce cas précis à l'intention des étudiants en situation d'exil.

En licence, la part d'étudiants effectuant une mobilité sortante est en revanche faible, voire très faible, ceci étant peut-être dû en partie à la pandémie de la COVID-19, même si on observe une progression dans tous les domaines de formation (on passe, de 2019-2020 à 2021-2022, de 2,02 % à 3,05 % des étudiants en licence *Arts* ; de 0,97 % à 2,09 % en licence *Études théâtrales* et 0,44 % à 3,71 % en licence *LEA*). Il n'y a pas à l'heure actuelle de dispositifs au sein des maquettes qui préparent les étudiants à la mobilité (unité d'enseignement reconnaissant les modalités de préparation à la mobilité) et il serait donc judicieux de le prévoir. Ceci aurait un caractère incitatif non négligeable et permettrait à l'établissement de progresser dans un domaine où les chiffres sont très bas. Cette situation requiert d'être améliorée. Les obstacles financiers doivent constituer un frein à la mobilité à l'université Sorbonne Nouvelle comme dans bien d'autres établissements en France, mais sans doute cela justifierait-il que l'établissement se tourne vers les pouvoirs publics pour davantage accompagner financièrement les étudiants par des bourses de mobilité ou que l'établissement dégage des marges de manœuvre budgétaire pour contribuer à cet accompagnement financier.

Le passage au prochain contrat pourra donc constituer le moment propice pour envisager la mise en place de dispositifs de mobilité dès la L1. Le renforcement de l'apprentissage en langues vivantes pourrait être une autre piste judicieuse, car les langues vivantes ne représentent qu'une part limitée des enseignements dans les mentions *Arts et Sciences du langage*. Inversement, l'adaptation du dispositif de formation aux mobilités entrantes pourrait être améliorée en augmentant la part des enseignements disciplinaires dispensés en langue vivante, car, en exceptant bien sûr les mentions *LEA* et *LLCER*, seule la mention *Information-communication* expérimente à ce jour cette possibilité. En licence *Lettres*, les dispositifs linguistiques existent pourtant, avec 18 heures par semestre de langue vivante étrangère durant six semestres, et pour les allophones des cours de français langue étrangère (FLE), ainsi que des certifications en anglais et espagnol. Il en est de même pour la licence *Sciences du langage*, à travers l'enseignement d'une langue étrangère parmi sept langues chaque semestre, pour un total de 18 crédits ECTS et 112,5 heures de cours, et la possibilité de suivre des cours de FLE pour les étudiants non francophones.

Le pilotage et l'amélioration continue des formations du 1^{er} cycle

Au cours du contrat actuel, l'établissement a progressé dans le domaine du pilotage des formations du 1^{er} cycle, tant d'un point de vue qualitatif que financier, ainsi que dans celui de l'amélioration continue des formations.

Des dispositifs d'évaluation des formations et des enseignements ont été construits dans la concertation au cours du contrat actuel ; il reste à les déployer de façon systématique au sein du cycle. On salue pareillement la volonté de l'établissement de revoir ses pratiques en matière de suivi des cohortes, de suivi de la soutenabilité de l'offre et d'efficacité des dispositifs d'amélioration continue et d'avoir engagé une dynamique dans ce sens depuis deux ans. Cette orientation devrait permettre aux équipes pédagogiques de licence de mieux suivre et analyser les cohortes d'étudiants, que ce soit en termes de réussite ou de poursuite d'études, et d'insertion professionnelle pour les licences professionnelles. De la même manière, le suivi du coût de l'offre de formation du 1^{er} cycle devrait pouvoir être également amélioré, car les rapports d'autoévaluation font apparaître une capacité perfectible des composantes et des équipes pédagogiques à s'emparer de cette question. On estime judicieuse à ce propos la réorganisation administrative toute récente qui va davantage rattacher le service chargé du suivi de la masse salariale à la direction générale des services et permettre de mettre à disposition des composantes les outils de suivi dont elles sont aujourd'hui dépourvues.

Au-delà de ces progrès, il convient de mettre en exergue deux points faibles en ce qui concerne le pilotage. Par exemple, dans la mention *LEA*, le taux d'encadrement par des titulaires apparaît faible (40 enseignants permanents) et offre un contraste saisissant avec le nombre très élevé d'intervenants non permanents (225), notamment eu égard à la diversité des langues proposées (neuf langues et huit parcours) et au nombre important d'inscrits (1241 en 2021-2022). La licence *Cinéma et audiovisuel* est confrontée au même problème de sous-encadrement. Avec 26 enseignants-chercheurs permanents (et 134 intervenants non permanents) pour 964 inscrits, cette filière voit ses effectifs en TD osciller entre 40 et 45 inscrits. Seuls 15 % des enseignements de L1 peuvent être assurés par les titulaires (21 % en L2 et 34 % en L3). Dans la mention *LLCER*, on observe des disparités fortes de pratiques selon les parcours, ce qui tend à suggérer un défaut de pilotage à l'échelle de la mention. À titre d'exemple, le déploiement du dispositif « oui si » n'est effectif que dans certains parcours et le conseil de perfectionnement ne s'est pas réuni pendant la période d'évaluation (il ne s'est réuni qu'en janvier 2023) à l'échelle de la mention.

Avec trois UFR (si on met à part l'Institut des hautes études de l'Amérique latine [IHEAL] et l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs [ESIT], positionnées sur le 2^e cycle), l'établissement doit pouvoir s'appuyer, pour le 1^{er} cycle, sur un échelon de pilotage, entendu ici comme le suivi du coût de l'offre de formation, en lien direct avec les composantes. Une telle évolution devrait permettre, au-delà de la gouvernance, et si les composantes et les responsables des formations du 1^{er} cycle sont associés et parties prenantes, de faciliter une appropriation collective du pilotage des formations, voire à terme, à l'issue d'une phase d'apprentissage collectif, une subsidiarité dans la prise de décision sur un certain nombre d'opérations routinières du suivi du coût de l'offre de formation du 1^{er} cycle.

Ces carences sur le plan du pilotage des formations ne sont pas sans effet sur l'appropriation par les équipes de formation du 1^{er} cycle du pilotage et du suivi qualitatif des candidatures, des inscrits et des diplômés. Le travail fourni par l'Observatoire de la vie étudiante est de remarquable qualité concernant les enquêtes annuelles d'insertion professionnelle à 30 mois. Ces enquêtes sont communiquées aux responsables de formation et aux étudiants ayant répondu, mais on regrette que les résultats ne nourrissent pas davantage la réflexion au sein des conseils de perfectionnement du 1^{er} cycle. Les dossiers d'autoévaluation et les procès-verbaux des conseils de perfectionnement montrent que les données produites par l'OVE sont somme toute assez peu discutées ou analysées dans une perspective d'amélioration continue des formations.

Les conseils de perfectionnement (CP) sont systématiquement mis en place dans le 1^{er} cycle, mais on relève dans certains cas une portion congrue réservée aux étudiants, comme dans le cas de la licence *Lettres*, où ne figurent que deux représentants étudiants pour une quinzaine d'enseignants-chercheurs en tout. Dans le CP cette même mention, on constate également l'absence de professionnels parmi les personnes présentes : c'est

une carence dont on espère qu'elle n'est que ponctuelle. Si tel n'est pas le cas, il conviendra de remédier à cela en s'assurant de la fidélisation des professionnels au sein de cette instance où leur concours effectif est essentiel. Ces manquements justifieraient que l'établissement formalise un cadrage de ces conseils de perfectionnement en rappelant les principes réglementaires de composition, en invitant à leur tenue régulière (annuelle) et en exigeant la présentation de la synthèse des travaux de ces conseils et de leurs conclusions en conseil de composante d'abord, puis en CFVU.

L'établissement expérimente depuis 2022 un dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants en 2020 et 2021 et un cadre a été acté en CFVU pour le déploiement progressif de la démarche. Une évaluation des formations par les étudiants a été pratiquée en 2022 pour les formations à distance du 1^{er} cycle et a permis l'adoption d'un nouveau cadrage de ces formations par la CFVU en juillet 2022 ; il est dommage que la totalité des filières du premier cycle n'ait pas également été évaluée. Ces initiatives, dans la mesure où le soin a été pris de faire adhérer la communauté universitaire et de l'associer à la conception des dispositifs, pourront profitablement être pérennisées et systématisées à l'avenir.

Conclusion

Points forts

- Une approche pluridisciplinaire attractive avec un système éprouvé de majeures-mineures qui facilite une spécialisation progressive ;
- Une architecture globale de l'offre cohérente et judicieuse, notamment dans le domaine de la professionnalisation progressive ;
- Une progression nette au cours du contrat en matière d'inclusion généralisée de dispositifs de professionnalisation dans toutes les formations ;
- Une offre à distance qui s'est encore enrichie en cours de contrat ;
- Un travail qualitatif mené par l'Observatoire de la vie étudiante en ce qui concerne les enquêtes d'insertion professionnelle à 30 mois des diplômés de licence professionnelle.

Points faibles

- Une place de l'initiation à et par la recherche insuffisamment développée, notamment en L3 en vue de faciliter les poursuites d'études en master ;
- Plusieurs conseils de perfectionnement non composés selon les règles (professionnels extérieurs parfois absents, et représentation étudiante faible dans quelques cas par rapport à celle du corps enseignant) ;
- Une absence d'évaluation systématique des enseignements et des formations par les étudiants au niveau du 1^{er} cycle ;
- Une appropriation et une analyse insuffisantes par les équipes pédagogiques des indicateurs de la réussite, des abandons, des réorientations, notamment dans les licences à gros effectifs, avec une carence particulièrement manifeste concernant les majeures-mineures (attractivité et réussite à mieux cerner selon les appariements) ;
- Une absence de culture à l'USN, dans les formations du 1^{er} cycle, du calcul des coûts des formations et de la soutenabilité du modèle pédagogique (sauf dans les formations les plus récentes, par exemple les LP) ;
- Une mobilité sortante faible, dans la plupart des formations ;
- Une absence de mise en place de l'alternance dans la plupart des licences professionnelles ;
- Une approche par compétences qui n'existe pas encore dans les formations du 1^{er} cycle, sauf dans quelques formations récentes.

Recommandations

- Renforcer la formation à et par la recherche, notamment en L3, afin de mieux préparer les étudiants à la poursuite d'études et la rendre plus lisible en licence professionnelle.
- Améliorer le suivi de cohortes (candidatures, réussite, insertion professionnelle) en valorisant mieux le travail de l'OVE et en associant davantage les composantes et les responsables de formation du 1^{er} cycle dans la conception et l'analyse des résultats ; réaliser une enquête sur les majeures-mineures (candidature, réorientations, réussite) de façon à faire évoluer le dispositif de façon informée.
- Poursuivre dans la voie expérimentée récemment par les enseignants en matière d'évaluation des enseignements et des formations en s'assurant que les résultats de ces enquêtes seront dûment analysés par les conseils de perfectionnement.
- Favoriser la diffusion d'une culture du pilotage en informant mieux les composantes et les formations sur le suivi du coût de l'offre de formation et en les associant à terme aux processus décisionnels dans une logique de subsidiarité.
- Produire un cadrage de l'établissement sur les conseils de perfectionnement du 1^{er} cycle, en mobilisant les instances internes (conseils de composantes et CFVU) dans l'examen de la synthèse de leurs travaux.
- Améliorer la mobilité sortante dans le 1^{er} cycle en mettant en place un dispositif de préparation à ces mobilités dans les maquettes et en renforçant l'accompagnement financier des candidats.
- Développer l'alternance dans les licences professionnelles qui ne sont pas ouvertes à ce type de publics.
- Déployer l'approche par compétences à la faveur du prochain contrat.

Points d'attention transversaux

Le comité soulève les points d'attention transversaux suivants relatifs à plusieurs critères d'accréditation défaillants dans une proportion importante des formations du cycle.

- Des procédures de suivi de cohortes (recrutement, réorientations en cours de cycle, réussite, insertion et poursuite d'études) insuffisamment formalisées, voire absentes.
- Un accompagnement insuffisant des équipes pédagogiques dans l'analyse de ces données.
- Un cadrage insuffisant du fonctionnement des conseils de perfectionnement et une diffusion insuffisante de leurs conclusions au sein des équipes.
- Une absence d'évaluation systématique des enseignements et des formations par les étudiants au niveau du 1^{er} cycle au cours de la période de référence de l'évaluation.

Points d'attention sur les formations

Les formations suivantes présentent des points d'attention dans leur évaluation car un ou plusieurs critères d'accréditation sont défaillants. La mise en point d'attention est également motivée dans le rapport de chaque formation concernée.

Domaine Arts, lettres, langues :

- Licence *Cinéma et audiovisuel* : le suivi et l'analyse de la réussite des étudiants n'ont pas été réalisés pendant la période de référence de l'évaluation.
- Licence *LLCER* : un pilotage de la formation sans conseil de perfectionnement au niveau de la mention, et une structure complexe de la formation du fait de l'hétérogénéité des parcours.

Rapports des formations

LICENCE ARTS

Établissement

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Présentation de la formation

La licence *Arts* comprend un seul parcours-type intitulé *Médiation culturelle*. Elle est portée par l'unité de formation et de recherche (UFR) Arts & médias (AEM) de l'université Sorbonne Nouvelle (USN) et compte environ 600 étudiants par an depuis 2019. L'offre de formation s'élève à 1380 heures équivalent TD (HeTD) assurées par 43 enseignants de statuts divers. En deuxième (L2) et troisième année de licence (L3), six spécialisations sont proposées : *Géopolitique et tourisme* ; *Musique* ; *Théâtre et arts de la scène* ; *Musées, patrimoine et expositions* ; *livre, bande dessinée et supports numériques* ; *Image, audiovisuel et photographie*.

1. La politique et la caractérisation de la formation

La licence *Arts* est en bonne adéquation avec la stratégie de formation de l'établissement. Formation pluridisciplinaire par essence, la licence *Arts* s'inscrit parfaitement dans les thématiques prioritaires de l'USN, « université des cultures », et répond aux exigences élevées de l'établissement s'agissant de l'acquisition d'un bagage théorique solide et diversifié dans des domaines tels que la philosophie, l'histoire de l'art, la sociologie ou l'histoire contemporaine. Elle est centrée sur une bonne connaissance artistique et culturelle tout en permettant l'acquisition de compétences pour la mise en œuvre de projets culturels et la gestion d'activités de médiation tant dans les secteurs publics que privés. Elle répond aussi très bien à l'ambition d'offrir aux étudiants une professionnalisation en rapport avec les besoins culturels et socio-économiques importants locaux et régionaux (Île-de-France).

La formation est fortement ouverte à l'international. Outre les programmes d'échanges universitaires accessibles pour tout étudiant de l'établissement, la formation encourage les mobilités internationales, ayant noué des partenariats spécifiques avec un grand nombre d'universités européennes, asiatiques, américaines et océaniques (Berlin, Hildesheim, Brême, Louvain, Barcelone, Huelva, Athènes, Naples, Bari, Milan, Pérouse, Urbino, Sienne, Rome, Nijmegen, université de Roumanie, Istanbul-Galatasaray, etc.), avec des perspectives de poursuite d'études en master à l'étranger. Il faut également noter l'obligation de suivre une unité d'enseignement (UE) de langue vivante par semestre durant l'intégralité des six semestres de licence.

La licence *Arts* bénéficie d'un adossement significatif à la recherche. Dotée d'un ancrage professionnel fort depuis sa création, la formation entretient également des liens privilégiés avec la recherche. Les enseignements théoriques nombreux peuvent tout à fait amener, de manière pertinente et choisie, les étudiants à poursuivre en parcours de master « recherche », et ce dans la mesure où certains enseignements de L3 sont dédiés à la préparation d'un projet de recherche de master, dans une perspective de formation à et par la recherche. L'équipe pédagogique a d'ailleurs pris la peine d'adapter son offre de formation – dans la maquette actuelle – pour permettre aux étudiants de postuler dans les huit parcours-types de masters du département. Ainsi le sixième parcours de spécialité de licence, nouvellement créé (*Image, audiovisuel et photographie*), renforce-t-il les possibilités de poursuite d'études du premier au deuxième cycle.

La licence *Arts* entretient des relations notables avec le monde social, économique et culturel, notamment grâce aux éléments de professionnalisation. Du fait de sa visée professionnalisante, la licence est très logiquement inscrite dans le secteur de la culture et a noué de longue date un nombre important de partenariats avec des organisations et institutions dans divers secteurs culturels du patrimoine et du spectacle vivant (Atout France, le MacVal, la Cité de l'architecture et du patrimoine, la BnF, le Petit Palais, l'Orchestre National d'Île-de-France, Philharmonie, MC93, le Centquatre, Culture du Cœur, F93 – un établissement de culture scientifique et technique –, le Syndicat National des Scènes Publiques, etc.) qui permettent l'intervention de nombreux professionnels dans la formation et des possibilités de stages aux étudiants. Les étudiants ont la possibilité de faire un stage facultatif de 15 jours minimum en L2, et l'obligation d'effectuer en L3 un stage d'au moins 75 heures (trois crédits ECTS). Ils bénéficient de l'encadrement d'un enseignant titulaire spécifiquement responsable des stages. Ainsi, 230 étudiants (l'intégralité de la cohorte de L3) ont effectué un stage.

2. L'organisation pédagogique de la formation

La licence Arts propose des méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées, même si l'approche par compétences n'est pas encore mise en œuvre. En effet, cette dernière n'a pas été mise en place à l'USN dans la période de référence, néanmoins, l'équipe pédagogique mentionne la réflexion engagée à ce sujet - par rapport au référentiel de la fiche RNCP - listant 17 compétences et les changements intervenus dans la maquette actuelle donnent le sentiment d'une bonne cohérence entre l'offre pédagogique et les compétences visées. La création, en 2019, d'un sixième parcours de spécialité (*Image, audiovisuel et photographie*) s'est ajouté à l'offre déjà diversifiée des cinq parcours précédents : *Géopolitique et tourisme* ; *Musique* ; *Théâtre et arts de la scène* ; *Musées, patrimoine et expositions* ; *Livre, bande dessinée et supports numériques*. Les compétences visées sont : « la conduite d'une démarche innovante prenant en compte la complexité d'une situation », « la conception et direction d'un projet culturel », « l'adaptation à une multiplicité de secteurs et de logiques diverses dans le secteur de la culture », « la veille et l'actualisation des connaissances dans le domaine culturel », enfin « la communication orale et écrite en français et anglais pour des publics spécialistes ou non.

La formation ne diversifie pas suffisamment ses pratiques pédagogiques. Hors période de la COVID-19 récente (donc exceptionnelle), plusieurs enseignants-chercheurs ont demandé la labélisation de leurs cours au titre de dispositifs pédagogiques innovants en proposant des modes d'enseignement hybride, co-modal, synchrone ou encore asynchrone. L'enseignement à distance est également pratiqué intégralement dans le cas d'une UE, de médiation culturelle en L1. Les autres enseignements et activités pédagogiques, en présentiel, et classiques, investissent des lieux très diversifiés : outre les salles universitaires ordinaires (amphithéâtres et salles de cours), des salles de pratique artistique, de cinéma, d'exposition, ainsi que des infrastructures hors les murs du fait de ses nombreuses collaborations culturelles sont régulièrement utilisées. Des stages, dont un obligatoire en L3, s'ajoutent aux enseignements théoriques afin de maintenir les étudiants dans une double exigence à la fois professionnalisante et scientifique.

Les contenus et les dispositifs de la licence Arts sont bien adaptés pour permettre son ouverture à l'international. L'enseignement obligatoire de l'UE langue vivante (anglais en priorité mais possibilité de choisir parmi de nombreuses autres langues) durant les six semestres témoigne d'une volonté d'ouverture à l'international, de même que la possibilité pour les allophones de suivre des cours de Français langue étrangère. À partir de la L2, une UE fondamentale au moins par semestre est enseignée dans une langue de communication internationale (anglais ou espagnol). Enfin, le parcours *Géopolitique et tourisme* est également le signe de cette inscription du cursus à l'international, ce qui est confirmé par le nombre croissant d'étudiants (entrants et sortants) en échanges internationaux - 29 (2019-2020), 15 (2020-2021), 31 (2021-2022).

Les contenus et les dispositifs de la licence Arts ne sont pas adaptés aux publics de formation continue et en alternance. La licence Arts est dispensée en formation initiale, très majoritairement en présentiel, les étudiants salariés pouvant être dispensés de contrôle continu dans la plupart des UE. Cependant, la formation continue est possible depuis 2021 mais implique des charges administratives supplémentaires qu'il serait nécessaire d'alléger. Cinq candidats sont inscrits à ce titre mais c'est un changement récent dans l'offre de formation. Par ailleurs, la validation des acquis de l'expérience (VAE), bien que mise en œuvre dans l'établissement, est peu pratiquée avec deux candidats chaque année (2019-2020, 2020-2021) mais aucun en 2021-2022.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

Le suivi des flux des candidatures et des inscriptions ne permet pas aisément de mesurer et d'améliorer l'attractivité de la licence Arts auprès de ses différents publics. En effet, les indicateurs ne sont pas tous explicitement analysés ni renseignés dans les documents fournis. Cependant, le tableau récapitulatif de la formation indique une stabilité du nombre d'inscrits depuis 2019, avec une légère augmentation (10 %) en 2021-2022, les capacités d'accueil en L1, de 215 puis 240 étudiants, étant globalement bien remplies.

La formation ne fournit pas d'analyse de la réussite de ses étudiants. Les données quantitatives fournies dans le dossier d'autoévaluation (DAE) font apparaître un taux d'échec plus important sur la dernière année de la période de référence, mais le commentaire des responsables invite à la prudence, considérant que ces données sont incomplètes pour cette dernière année 2021-2022. Toutefois, le DAE ne s'appuie pas sur les procès-verbaux des jurys de première et deuxième sessions pour rectifier ces données et analyser le taux de réussite, d'échec ou de redoublement des étudiants.

L'analyse de l'insertion professionnelle des diplômés de la licence ne peut pas être appréhendée, l'USN n'effectuant pas d'enquêtes d'insertion professionnelle auprès des diplômés du premier cycle. Les données chiffrées attestent simplement que sur les cohortes diplômées en 2020 et 2021, 48 et 49 étudiants (sur 57 et

77 diplômés de L3) ont poursuivi en master à l'USN l'année suivante, cette poursuite d'études en master étant particulièrement importante (68 à 80 % de l'effectif de L3), la recherche d'une insertion professionnelle à la sortie de la licence étant plus rare, du fait du caractère généraliste et majoritairement théorique de la licence.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La licence Arts dispose partiellement des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Les moyens humains alloués à la formation sont insuffisants au vu des besoins d'encadrement de la formation. Concernant l'international, les membres de l'équipe pédagogique qui portent les dossiers sont essentiellement par des collègues PRAG, dont les services de 384 heures annuelles ne leur permettent pas de se déplacer à l'étranger, ce qui constitue une difficulté pour le développement de la licence hors du cadre universitaire national. Il n'y a pas de justification sur le fait que les enseignants-chercheurs actifs ne s'occupent pas de ces dossiers. En matière d'accompagnement des équipes pédagogiques, l'USN offre des formations proposées en interne par quatre ingénieures pédagogiques au sein du bureau d'Appui à la Pédagogie et aux Projets (APP) mais aucune information n'est fournie sur les membres de l'équipe pédagogique qui ont suivi ces formations.

La formation dispose d'un conseil de perfectionnement mais n'a pas encore systématisé l'évaluation des enseignements par les étudiants pour lui permettre de la faire évoluer dans une démarche complète d'amélioration continue. En dehors de la tenue règlementaire du conseil de perfectionnement – dont les comptes rendus sont disponibles pour les deux dernières années - il n'est pas fait mention d'outils d'évaluation interne dans les documents joints au dossier d'évaluation. Cependant, chaque année, en amont de la tenue du conseil de perfectionnement, un questionnaire est distribué en L1, L2 et L3 à celles et ceux susceptibles de le remplir, de façon anonyme. Il s'agit ainsi d'évaluer la satisfaction des étudiants, d'abord d'un point de vue administratif, puis du point de vue de la qualité des enseignements. Les questionnaires sont analysés par les responsables de chaque parcours interne de licence. Des propositions sont discutées au sein du conseil de perfectionnement pour améliorer "l'expérience" (sic.) des étudiants et la qualité de la formation.

Conclusion

Points forts

- Des liens forts entre l'offre pédagogique et le contexte socio-économique donnant une valeur évidente à la formation dans une perspective de professionnalisation possible des étudiants diplômés ;
- Un bon adossement à la recherche ;
- Une dimension internationale de la formation prise en compte notamment à travers les enseignements de langue vivante et les partenariats avec des universités étrangères ;
- Des évolutions importantes palpables entre l'ancienne et la nouvelle maquette, ce qui témoigne d'une volonté de remise en question et d'amélioration constante de l'équipe pédagogique.

Points faibles

- Un manque d'analyse de la réussite des étudiants ;
- Des enquêtes d'insertion professionnelle inexistantes ;
- Une absence d'évaluation systématisée des enseignements par les étudiants ;
- Une quasi-absence d'indication des dispositifs pédagogiques innovants (en dehors du distanciel pour certains cours), la formation étant pourtant très en prise avec le monde professionnel et culturel.

Recommandations

- Analyser la réussite des étudiants.
- Mettre en place des enquêtes sur l'insertion professionnelle des étudiants.
- Imaginer et systématiser la création et l'usage d'outils d'évaluation de la formation par les étudiants.
- Développer des dispositifs pédagogiques innovants, peut-être au contact et en collaboration avec les enseignants et intervenants professionnels.

LICENCE CINÉMA ET AUDIOVISUEL

Établissement

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Présentation de la formation

La licence *Cinéma et audiovisuel* portée par l'unité de formation et de recherche (UFR) Arts & médias (AEM) de l'université Sorbonne Nouvelle (USN) offre deux parcours : le parcours 1 : *Cinéma et audiovisuel* et le parcours 2 donnant accès à une double licence : *Cinéma et audiovisuel - Études théâtrales*. Dans le parcours 1, la formation se compose d'une majeure *Cinéma et audiovisuel* et d'une mineure à choisir (depuis 2019) parmi les quatre suivantes : *Arts & médias* exclusivement en première année de licence (L1), suivie par *Renforcement disciplinaire* en deuxième année (L2) et troisième année de licence (L3), et *Théâtre, Lettres ou Anglais*, pour les trois années de licence. Dans le parcours 2, la formation se compose des deux majeures *Cinéma et audiovisuel* et *Études théâtrales*. En 2021-2022, le nombre d'inscrits administratifs dans la mention, sur l'ensemble du cycle, était de 964 étudiants (908 dans le parcours 1, et 56 dans le parcours 2).

1. La politique et la caractérisation de la formation

La licence *Cinéma et audiovisuel* est en bonne adéquation avec la stratégie formation de l'établissement. Elle s'inscrit dans les ambitions, orientations pédagogiques et priorités thématiques de l'établissement en ce qui concerne les approches artistiques et culturelles et les médias notamment, mais également les mutualisations et actions conjointes entre départements. La formation, qui se veut pluridisciplinaire, vise à former les étudiants dans toutes les dimensions du cinéma et de l'audiovisuel (dimension théorique et analytique, mais aussi économique, juridique, sociologique) afin d'offrir des poursuites d'études ou des débouchés professionnels aussi bien vers des masters orientés vers la recherche que vers les métiers de la production, de la diffusion, de la programmation, etc. Elle est construite en cohérence et en complémentarité avec les autres formations du même cycle (licence *Études théâtrales*, licence *Arts*, licence professionnelle *Gestion de projets et structures artistiques et culturelles*, licence professionnelle *Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles*). Outre la création récente (2019) du parcours de double licence *Cinéma et audiovisuel - Études théâtrales*, les départements de théâtre et de cinéma ont récemment créé un parcours au sein de la licence professionnelle *Métiers du design* intitulé *Conception, costume de scène et d'écran* dont plusieurs cours sont mutualisés. La licence *Cinéma et audiovisuel* s'inscrit en continuum avec les formations de master, au premier chef le master *Cinéma et audiovisuel*, mais aussi *Direction de projets ou établissements culturels*, et aussi, par le jeu des mineures et du double diplôme, les masters d'autres formations (Lettres, Théâtre, etc.).

La formation est ouverte à l'international, conformément à ce que l'établissement promeut, malgré des effectifs d'étudiants étrangers et de mobilité sortante plutôt faibles. Bien qu'elle ne dispose pas d'une offre spécifique à l'international, en matière de parcours diplômant international et de conventions d'échanges Erasmus, la licence *Cinéma et audiovisuel* (et son équipe pédagogique) entretient des liens privilégiés avec des universités de 17 pays. Toutefois, alors que la formation accueille en mobilité entrante 40 à 50 étudiants par an (si l'on exclut l'année 2020-2021, désastreuse pour les échanges du fait de la pandémie), la mobilité sortante est beaucoup moins développée au cours de la période de référence : 18 à 19 étudiants de licence 2 (L2) ou de licence 3 (L3), sur un effectif de 600 étudiants environ, soit 3 % de l'effectif, alors que la formation affirme disposer de 64 places au sein des 17 programmes d'échanges avec lesquels elle a conclu des accords privilégiés, ce qui devrait permettre une mobilité sortante à 10 % de l'effectif. Ces accords concernant uniquement des universités européennes (excluant la Chine, les États-Unis ou l'Amérique du Sud), et les effectifs en mobilité sortante étant stables, un peu au-dessous de 20 étudiants, même avant (2019-2020) la période de la COVID-19, il paraît étonnant que la formation s'autoévalue en se décernant 5/5 pour cet item. Par ailleurs, selon les indicateurs du dossier d'autoévaluation (DAE), sur environ 1000 inscrits administratifs pour l'ensemble du cycle, 62 à 74 étudiants étaient des étudiants étrangers pendant la période de référence (recrutés via le portail des études en France BEF ou e-candidat), soit 6 à 7 % de l'effectif global : taux honorable mais plus faible que ceux d'autres formations d'Arts, lettres, langues (ALL) ou de Sciences humaines et sociales (SHS) de l'USN. La licence *Cinéma et audiovisuel* étant une filière en tension, il serait intéressant que les responsables précisent, par exemple dans le compte rendu du conseil de perfectionnement, le nombre de candidatures étrangères reçues et le ratio d'admission.

La formation revendique un fort adossement à la recherche, du fait de son orientation essentiellement théorique, mais les moyens humains dont elle dispose pour en assurer l'effectivité paraissent bien modestes. Comme le souligne le DAE, l'offre de formation est essentiellement théorique (à la différence des écoles de cinéma qui, elles, ont une approche surtout pratique). Ainsi, qu'il s'agisse de théorie ou d'histoire du cinéma, d'analyse filmique, de sémiotique des médias, etc., à tous les niveaux du cycle, l'enseignement implique une articulation avec l'actualité de la recherche. Toutefois, de l'aveu même des responsables, trop peu d'enseignants-chercheurs (EC) titulaires assurent les enseignements (27 EC sur 160 intervenants, assurant 425 heures équivalent travaux dirigés HETD sur 1356, soit environ 30 %), notamment en L1 et en L2 où le taux de vacataires est de 75 % selon le DAE : ce faible taux de participation des EC interroge sur la possibilité de la formation d'assurer un véritable adossement à la recherche des enseignements disciplinaires. Selon les indicateurs du DAE, la formation ne compte que 24 heures d'initiation à la recherche sur l'ensemble du cycle : faute de précision, on ne sait s'il s'agit de l'unité d'enseignement (UE) de méthodologie universitaire obligatoire en L1, ou du module « Préparation au Master » proposé en L3 (mais de façon optionnelle). De fait, en L3, trois UE optionnelles de préparation au master font apparaître des liens forts entre enseignement et recherche : « Initiation à la recherche en études cinématographiques et audiovisuelles », « Cinéma et archives », ou encore « Introduction à la pédagogie de l'image » (qui prépare notamment au parcours *Didactique de l'image* du master *Cinéma et audiovisuel* de l'USN). Étant donné le décalage entre l'ambition de cette licence (« une formation essentiellement théorique ») et les moyens (30 % seulement des enseignements assurés par des EC titulaires), on s'étonne que les responsables, qui déplorent ce sous-encadrement récurrent, attribuent 5/5 à cet item en s'autoévaluant.

La formation prend en compte la professionnalisation de deux façons : d'une part, en incluant systématiquement des enseignements sur les dimensions socio-économique et juridique de l'industrie cinématographique et, d'autre part, en proposant quelques UE de professionnalisation. En effet, 40 professionnels sur 160 intervenants (5 enseignants-chercheurs associés PAST et 35 professionnels extérieurs) assurent 215 heures par étudiant sur l'ensemble du cycle : ils assurent notamment des UE relatives à l'industrie de l'audiovisuel et des nouveaux médias, et ils interviennent également dans quatre UE à visée professionnalisante à partir de la L2 : « Pratiques de l'écriture critique », « Pratiques de l'écriture de scénario », « Construire son projet professionnel dans le secteur cinéma et audiovisuel » ou encore « Découverte des métiers du cinéma et de l'audiovisuel ». Cependant, malgré la forte demande des étudiants, la formation ne comprend pas de stage obligatoire. En L3, il est possible de faire valider un stage (75 heures) via l'inscription dans une UE de professionnalisation : mais en 2021, seuls 18 étudiants de L3 (sur près de 300) ont validé un stage via ce dispositif. On ne sait pas si, en dehors de ce dispositif, des étudiants (et combien) ont pu faire des stages conventionnés. Le DAE précise que des professionnels participent au conseil de perfectionnement et sont associés à l'élaboration des maquettes et à l'amélioration de la formation.

2. L'organisation pédagogique de la formation

Les connaissances et compétences développées par la formation correspondent globalement à celles du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) mais la formation n'a pas encore développé l'approche par compétences (APC). Outre les UE transversales de méthodologie, d'initiation à la culture numérique, et de langue vivante étrangère (LVE), obligatoires, la formation a défini des objectifs, contenus et méthodes pédagogiques, en se fondant sur les connaissances et compétences propres au domaine du cinéma et de l'audiovisuel, et selon une progression pédagogique : Histoire du cinéma et analyse filmique (L1 et L2), esthétique (L1, L2, L3), théorie du cinéma et de l'audiovisuel (L1, L2), Industrie du cinéma (L1, L2), Économie et sociologie (L2, L3). L'approche par compétences n'a en revanche pas été mise en place pendant la période de référence mais est prévue pour le prochain contrat quinquennal.

La formation propose pour l'essentiel des méthodes pédagogiques relativement classiques : des cours magistraux (CM) et des travaux dirigés (TD), assurés en présentiel. Quelques enseignements, à choix ou optionnels, peuvent prendre la forme d'ateliers (ainsi, écriture critique, écriture de scénario), qui s'apparentent alors à la pédagogie de projet. Depuis la pandémie, qui a obligé les enseignants à s'approprier pleinement l'environnement numérique de travail (ENT) et des modalités d'enseignement distanciel, certains CM sont désormais dispensés en distanciel asynchrone, en particulier à cause du manque d'amphithéâtres sur le site Nation (ainsi, tous les CM de L1 de la mineure *Arts et médias*). D'autres cours offrent une forme d'hybridation (en particulier du « présentiel augmenté »), facilitant leur appropriation par les différents publics de la formation. Le conseil de perfectionnement, réuni en avril 2022, a néanmoins mis en avant le peu d'enthousiasme des étudiants contraints de suivre des CM en distanciel asynchrone, sans aucune interaction physique avec des enseignants, et le taux d'abandon que cette forme d'enseignement génère. Les enseignants n'y sont pas non plus favorables. Il y a lieu en effet de s'interroger sur la capacité des néo-entrants à suivre des enseignements théoriques seuls sur des supports numériques, sans le moindre accompagnement par des enseignants. Cette modalité inadaptée à ce public devrait être repensée.

Les dispositifs de la formation sont assez peu adaptés pour permettre son ouverture à l'international. La formation ne propose pas de cours de Français langue étrangère (FLE) à ses étudiants internationaux, et aucun cours n'est enseigné en anglais. En ce qui concerne les étudiants locaux, depuis la dernière évaluation du Hcéres, la formation a rendu obligatoire un enseignement de langue vivante étrangère (LVE) sur les six semestres (18 heures par semaine, avec un choix de plusieurs langues). Cependant, comme ce sont surtout les séjours à l'étranger qui permettent, par immersion, d'accéder à une véritable maîtrise de la LVE et de ses codes culturels, facilitant alors une insertion professionnelle ou une poursuite d'études à l'international, le faible taux de mobilités sortantes (18-19 étudiants, soit 3 % de l'effectif de L2 et L3) interroge et on peut se demander pour qui sont réservées les nombreuses places offertes par les 17 universités qui entretiennent des rapports privilégiés avec le département (outre celles des autres conventions de l'USN). L'absence de professeurs étrangers invités (notamment anglophones) ne facilite pas non plus une réelle ouverture de la formation à l'international.

Les contenus et les dispositifs de la formation ne sont pas adaptés aux publics de formation continue mais le sont théoriquement pour les publics en alternance en contrat de professionnalisation. La formation ne met en œuvre aucun dispositif spécifique pour les publics de formation continue ; aussi n'accueille-t-elle chaque année que deux ou trois stagiaires de formation continue. La formation n'est pas ouverte à l'alternance en contrat d'apprentissage. En revanche, elle offre théoriquement la possibilité de suivre la L3 en contrat de professionnalisation ; des enseignants professionnels associés ont pour mission d'accompagner les étudiants dans la recherche de ces structures (dans le secteur du cinéma, de la télévision ou des jeux vidéo) susceptibles de les accueillir en alternance. Cependant, au cours de la période de référence, les effectifs d'alternants sont de quatre (2019-2020), un (2020-2021), puis zéro (2021-2022). Le peu de succès de cette possibilité pourtant intéressante n'est pas analysé.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

Le suivi des flux des candidatures et des inscriptions permet de mesurer l'attractivité de la formation. Les dispositifs d'information sur la formation, mis en place par l'équipe pédagogique, contribuent à améliorer la connaissance et l'attractivité de celle-ci (site web, réseaux sociaux et institutionnels, participations aux Journées portes ouvertes (JPO) réunissant équipe pédagogique, anciens étudiants, professionnels du secteur, réunions d'information). La formation mesure son attractivité (chiffres constants de 900 à 1000 étudiants inscrits chaque année) en suivant et en analysant l'évolution des candidatures et des inscriptions de ses différents types de publics (aussi bien des bacs généraux pour 77 % des inscrits en 2021-2022, que des bacs technologiques ou professionnels, respectivement à 9 % et 13 %). Les documents annexes (notamment le compte rendu du conseil de perfectionnement) indiquent que 30 % seulement des candidats en L1 sur Parcoursup sont admis, la filière étant en tension, et que le taux de sélection en L2 via E-candidat s'établit à 1/3 également (88 admis pour 250 candidatures), le taux d'admission en L3 étant plus favorable (140 admis pour 250 demandes). Selon les documents annexes (maquettes) du DAE, l'équipe pédagogique, lors du conseil de perfectionnement annuel, tiendrait compte de l'évaluation de la formation par les étudiants, certains enseignants-chercheurs pratiquant aussi l'évaluation de leur enseignement par le biais de formulaires à compléter en ligne. On peut saluer ces initiatives tout en regrettant que l'évaluation des enseignements ne soit pas encore mise en œuvre par l'ensemble du département. Cependant, dans l'unique compte rendu du conseil de perfectionnement (CP) (d'avril 2022) joint au dossier, on ne voit pas que le CP ait à sa disposition de telles évaluations.

La formation ne dispose que depuis peu d'indicateurs chiffrés pour analyser la réussite de ses étudiants, ces indicateurs ayant été remis aux responsables que récemment, en vue de l'autoévaluation. La formation peut désormais suivre les taux de réussite de ses étudiants par un dispositif interne mis en place par l'Observatoire de la vie étudiante (OVE). Selon les commentaires issus du CP et des responsables de l'autoévaluation, « 37 % des néo-bacheliers inscrits en L1 obtiennent leur diplôme trois ou quatre ans plus tard » mais on ne sait pas sur quelles données précises ces statistiques sont établies, le compte rendu ne fournissant pas de données détaillées (nombre d'inscrits, de redoublants, d'abandons, d'étudiants ayant réussi leur année). Le taux de réussite en L1 (obtention de tous les ECTS) serait de 15 % des inscrits administratifs (IA) (si l'on excepte l'année 2020-2021, où tous les enseignements, évalués à distance, ont été évalués « généreusement » selon les termes mêmes du CP), et même en L2 et L3, le taux de réussite n'est que de 20 % de chaque cohorte (excepté pour le parcours 2, formation à petits effectifs, où il est de 40 %). Le DAE ne fournissant que l'effectif des inscrits administratifs, il faudrait disposer de l'effectif issu des inscriptions pédagogiques (IP), la formation ayant observé qu'il existe un décalage significatif entre les IA et les IP, que l'équipe tente d'expliquer à partir de différentes hypothèses (césures, mobilités sortantes, abandons, inscriptions administratives pour avoir un « statut »). On notera que la formation n'a pas mis en place le dispositif « oui si » de la loi ORE, qui offre pourtant des moyens financiers supplémentaires.

L'analyse de l'insertion professionnelle des diplômés de la licence ne peut pas être appréhendée car, à l'USN, il n'y a pas d'enquête d'insertion professionnelle au niveau de la licence. Des chiffres relatifs à l'insertion professionnelle apparaissent néanmoins dans le document « Maquette » du DAE cependant, ils concernent les années 2012-2016. Pour l'année suivante, 2016-2017, l'OVE indique que 24 % des étudiants diplômés en études cinématographiques et audiovisuelles se sont inscrits en première année de master (M1) à la Sorbonne Nouvelle en 2017-2018. Parmi les diplômés inscrits dans un M1 d'un autre établissement ayant candidaté à l'USN, 9 % l'ont fait au M1 *Études cinématographiques*. Mais ces chiffres ne concernent pas l'exercice en cours et la période sur laquelle porte l'évaluation du présent dossier d'accréditation.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La formation manque de moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs de façon satisfaisante.

On a déjà souligné plus haut que seuls 27 EC titulaires participent à la formation (sur 160 intervenants), et que leur participation n'est que de 30 % des heures/étudiant, les enseignements de L1 et L2 étant assurés à 70-75 % par des vacataires. S'agissant de la réussite des étudiants (notamment en L1), l'équipe pédagogique propose que les groupes de TD soient limités à 25 personnes (au lieu des 40-45 actuels) pour permettre un meilleur accompagnement : les moyens financiers et humains devront être définis. Les années de référence sur lesquelles se fondent ce bilan et les préconisations qui peuvent en découler ont été celles de mobilisations intenses (contre la LPPR pendant tout l'hiver 2019-2020) puis de la période de la COVID-19 (printemps 2020, et année 2020-2021). Le bilan est donc à pondérer en fonction de ces éléments connus de tous. Les dispositifs de type semaine d'intégration semblent essentiels à la consolidation des promotions – particulièrement de L1 – cependant cela nécessite des moyens humains.

La formation dispose d'un conseil de perfectionnement composé de façon conforme, néanmoins le processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue est perfectible.

En effet, la formation ne fournit aucun élément sur l'évaluation des enseignements et des formations par les étudiants, et aucune analyse n'est fournie dans le compte rendu du conseil de perfectionnement sur l'évolution à apporter aux enseignements à partir des critiques des étudiants. En revanche, au niveau de l'USN, c'est seulement à partir de 2023 que l'évaluation des enseignements et des formations par les étudiants sera systématiquement mise en place.

Conclusion

Points forts

- Une équipe pédagogique très impliquée dans la formation et la réussite des étudiants ;
- Une formation disciplinaire solide et de qualité ;
- Une formation qui accorde une part non négligeable à la dimension professionnalisante à travers la participation de nombreux professionnels extérieurs.

Points faibles

- Un taux d'encadrement trop faible ;
- Un manque de suivi et d'analyse de la réussite des étudiants ;
- Aucune enquête sur l'insertion professionnelle des étudiants ;
- Une évaluation des enseignements pas généralisée ni homogénéisée ;
- Un manque d'analyse des conclusions du conseil de perfectionnement en lien avec les besoins des étudiants ;
- L'opportunité trop faible de cursus en alternance (contrat de professionnalisation) ;
- La faible ouverture à l'international s'agissant de la mobilité sortante.
- Une approche par compétences non mise en œuvre.

Recommandations

- Augmenter l'effectif des enseignants-chercheurs dans la formation, soit par redéploiement entre niveaux M et L, soit par un nombre suffisant de recrutements supplémentaires afin de permettre de réduire les effectifs des groupes de TD.
- Renforcer le pilotage pour le suivi et l'analyse de la réussite des étudiants.
- Mettre en place des enquêtes pour analyser l'insertion professionnelle des étudiants.
- Mettre en place une évaluation des enseignements et des formations par les étudiants.
- Prendre en compte et analyser les conclusions du conseil de perfectionnement en s'appropriant les questionnements des étudiants.
- Ouvrir la formation et l'offre pédagogique aux publics en alternance.
- Encourager et accompagner la mobilité sortante et les dispositifs d'internationalisation en général.
- Mettre en place l'approche par compétences.

La formation est en point d'attention pour le motif suivant :

- Le suivi et l'analyse de la réussite des étudiants n'ont pas été réalisés pendant la période de référence de l'évaluation.

LICENCE ÉTUDES THÉÂTRALES

Établissement

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Présentation de la formation

La licence *Études théâtrales* du département Institut d'Études Théâtrales (IET) est portée par l'unité de formation et de recherche (UFR) Arts et médias (AEM) de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 (USN). Elle comporte deux parcours : le parcours 1 intitulé *Études théâtrales* et le parcours 2 donnant accès à la double licence *Études théâtrales/Cinéma et audiovisuel*. Le parcours 1 est organisé en une majeure *Théâtre* et une mineure choisie dès la première année de licence (L1) : *Arts & médias* (intitulée *Renforcement disciplinaire* à partir de la deuxième année de licence [L2]), *Cinéma, Lettres*, et *Anglais* pour les trois années de licence. Pour le parcours 2, les enseignements des disciplines majeures, cinéma et théâtre, sont dispensés. En 2021-2022, 813 étudiants étaient inscrits dans la formation avec 777 étudiants dans le parcours 1 et 36 étudiants dans le parcours 2.

1. La politique et la caractérisation de la formation

La formation est en bonne adéquation avec la stratégie formation de l'établissement. La licence s'inscrit dans les ambitions, orientations pédagogiques et priorités thématiques de l'établissement en ce qui concerne les approches artistiques et culturelles qui permettent à l'université Sorbonne Nouvelle de se désigner comme « l'université des cultures ». La licence *Études théâtrales* est construite en complémentarité avec plusieurs autres formations de l'USN : les licences professionnelles *Métiers du design* et *Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles* de l'IET, la licence *Cinéma et audiovisuel* de l'UFR AEM, ou des licences d'autres UFR de l'établissement. Par le biais du système majeure/mineure, de nombreuses passerelles entre les arts et les cultures ainsi que des mutualisations sont possibles. Sur les enjeux du développement durable, la formation intègrera en 2023 une unité d'enseignement (UE) sur la responsabilité sociétale et la transition écologique (UE transversale de format hybride).

La licence *Études théâtrales* est relativement ouverte à l'international, conformément à ce que l'établissement promeut, mais la mobilité est fragile et nécessiterait d'être renforcée. La mobilité étudiante est encouragée et valorisée à travers différents temps d'information et d'accompagnement des démarches à effectuer pour envisager des séjours à l'étranger. Les candidatures d'étudiants de la licence pour des postes d'assistant à l'étranger sont également encouragées. Cependant, si de nombreuses possibilités sont offertes, elles ne sont toutefois pas forcément saisies en raison des formations parallèles et des attaches pré-professionnelles que peuvent avoir les étudiants. Les mobilités entrantes et sortantes sont à peu près équivalentes en 2021-2022 avec 17 sortants pour 19 entrants. On peut noter une augmentation significative de ces chiffres après l'année (COVID-19) 2019-2020 mais également une baisse notable du nombre d'étudiants entrants par rapport à l'année (avant COVID-19) 2019-2020. Le bilan est donc mitigé quant à l'attractivité de la formation à l'étranger mais qui pourrait s'expliquer par l'augmentation des frais de scolarités pour les étudiants étrangers. La formation n'a aucun partenariat international pour des parcours diplômants.

La formation bénéficie d'un bon adossement à la recherche malgré un taux d'encadrement de titulaires faible.

Au sein de l'IET et en lien avec trois unités de recherche (Laboratoire international de recherches en arts - LIRA, l'Institut de recherche en études théâtrales - IRET, Institut de recherche sur le cinéma et l'audiovisuel - IRCAV), l'offre de formation est majoritairement dispensée par 26 enseignants-chercheurs pour un volume horaire étudiant de 430 heures équivalent travaux dirigés (hTD) (environ 1/3 du total de la formation) assurées par ces derniers, mais du fait du taux d'encadrement faible, certaines UE sont dispensées par des vacataires. Pour l'initiation à et par la recherche, des cours théoriques, séminaires de recherche, enseignements de méthodologie du travail universitaire et de la recherche (36 heures annuelles), écrits académiques (ex. travaux d'études et de recherche ou mémoire qui inclut un état de la question, une problématisation et un travail de réflexion) sont autant de manières de traduire cet adossement à la recherche. Des stages en recherche (appui pour l'organisation de colloques, journées d'études) sont également proposés aux étudiants. Les étudiants bénéficient également d'un lieu ressource, la théâtrethèque Gaston-Baty qui leur permet d'avoir accès à une riche documentation.

La licence *Études théâtrales* entretient des relations notables avec le monde social, économique et culturel, notamment grâce aux éléments de professionnalisation. Du fait de son inscription dans le paysage francilien et précisément parisien, la licence bénéficie naturellement d'un environnement professionnel favorable à la conduite de projets et l'invitation de professionnels des métiers du Théâtre. On peut citer, parmi d'autres, des liens privilégiés et durables avec les théâtres : Théâtre de la Bastille ; Théâtre des Amandiers ; L'Odéon ; TGP ; Théâtre 13 notamment. L'IET a également noué des liens pédagogiques avec l'École Supérieure d'Art Dramatique de Paris (ESAD) et collabore étroitement avec l'École supérieure des arts appliqués Duperré et l'École Boulle dans le domaine de la pratique scénographique. Les UE professionnelles (238 hTD hors suivi de stage et de projet) sont dispensées par cinq enseignants-chercheurs invités (PAST) et une quarantaine de vacataires dont les compétences relèvent des métiers du spectacle. Un stage d'au minimum 90 heures est proposé dans la maquette en L2 et en L3 (soit deux stages maximum au cours de la licence) mais il reste optionnel. Il concerne tous les étudiants de la majeure *Théâtre* en L2 et uniquement les étudiants inscrits en majeure *Théâtre* mineure *Renforcement disciplinaire* en L3. L'UE stage est validée sur la base d'un rapport de 10 pages minimum examiné par le responsable des stages au sein de l'équipe pédagogique. Le dossier d'autoévaluation (DAE) mentionne que l'équipe pédagogique souhaite encourager plus d'étudiants à effectuer ces stages qui sont choisis par seulement une minorité d'étudiants et principalement en L3.

2. L'organisation pédagogique de la formation

La licence met en œuvre des méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées, mais n'a pas encore adopté l'approche par compétences. La formation propose un programme cohérent avec ses objectifs, en lien avec les activités pédagogiques et les modalités d'évaluation. L'équipe pédagogique est très attentive à la progression des enseignements de la L1 à la L3 en matière d'approfondissement et de spécialisation et le choix a été fait d'envisager une L1 qui constitue un socle de compétences avant d'offrir en L2 et L3 des parcours plus diversifiés permettant une ouverture culturelle très large et une spécialisation progressive. Les UE permettant de valoriser l'engagement institutionnel ou associatif sont gérées par le Bureau des enseignements transversaux (BET) comme c'est également le cas des deux UE Cultures numériques 1 et 2, au semestre 2 et au semestre 4, qui préparent les étudiants à la certification PIX. Les compétences acquises par les étudiants en dehors de la formation peuvent également être valorisées au sein des enseignements propres à la discipline. L'approche par compétence n'a pas été mise en place.

La licence *Études théâtrales* développe et diversifie ses pratiques pédagogiques avec l'objectif de s'engager vers une plus grande diversification des modes d'enseignement. Pour les étudiants ayant fait le conservatoire ou une école de Théâtre auparavant, des dispenses d'ateliers de pratique sont proposées. Pour tous, les enseignements sont très diversifiés avec une part d'ateliers de pratique tout autant qu'un volet relevant strictement des enseignements de types cours magistral (CM) et travaux dirigés (TD). De nombreux enseignants pratiquent le présentiel enrichi, en déposant du matériel pédagogique sur l'Environnement numérique de travail (iCampus), ce qui peut faciliter les échanges avec les étudiants. Certains cours peuvent également être proposés hors les murs, que ce soit dans des théâtres, ou dans des locaux associatifs, selon les besoins pédagogiques. Le dossier mentionne que l'équipe pédagogique a pour objectif de développer à l'avenir d'autres modes d'enseignement.

Les contenus et les dispositifs de la formation mériteraient d'être renforcés pour permettre une plus grande ouverture à l'international. Une UE obligatoire de langue (1h30 par semaine) est proposée par le BET chaque semestre de la licence et les étudiants ont le choix de leur langue. Cet enseignement transversal peut permettre aux étudiants qui le souhaitent d'obtenir une certification en langue (niveaux B1, B2 ou C1). En 2021-2022, seuls 369 étudiants se sont présentés pour l'obtention d'une certification en langue anglaise, soit 68 % des étudiants attendus, ce qui est trop peu, et l'équipe pédagogique souhaite mieux sensibiliser les étudiants à cette certification. Les étudiants bénéficient également du Centre de Ressources en Langues et, s'ils le souhaitent, de licences de l'application 7Speaking pour autoformation. La formation propose deux cours en anglais au sein de la majeure *Théâtre* (et souhaiterait en développer plus), soit deux « Enseignements des Matières par l'Intégration d'une Langue Étrangère » (EMILE) : un atelier de pratique théâtrale en L2 (T3AP201 : « L'univers de Debbie Tucker Green ») et un cours sur le théâtre anglophone en L3 au sein de l'UE « Histoire et esthétique des arts de la scène-2 » (T6MA209 : « Performing Memory on the Contemporary Stage »). Les dispositifs de préparation à la mobilité sont gérés par les services de la direction des affaires internationales, en lien avec les référents hors Europe et Erasmus.

Les contenus et les dispositifs de la licence *Études théâtrales* ne sont pas adaptés aux publics de formation continue ni en alternance. Les enseignements dispensés en présentiel relèvent de la formation initiale. En dehors des dispenses possibles ou équivalences permettant de ne pas valider telle ou telle UE, il n'est pas prévu d'actions pédagogiques à destination des publics en alternance. En 2021-2022, cinq stagiaires de formation

continue (professionnels en reprise d'étude) ont suivi la formation et une seule validation des acquis de l'expérience (VAE) et cinq validation des acquis professionnels (VAP) ont été accordées.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

Bien que la licence *Études théâtrales* présente une attractivité certaine, le suivi des flux des candidatures et des inscriptions ne permet que partiellement de mesurer et d'améliorer cette attractivité auprès de ses différents publics. Avec plus de 800 inscrits en licence, la formation attire indiscutablement, principalement les lycéens issus de filières générales et en particulier de spécialités littéraires et artistiques. L'équipe pédagogique porte une attention particulière aux lycéens issus des filières technologiques et professionnelles. La formation propose chaque année une journée portes ouvertes. Cependant, les éléments précis pour mesurer l'attractivité de la formation manquent. Les indicateurs de l'université sont mentionnés mais les données relatives à l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) ne sont pas fournies dans le dossier.

La formation suit et analyse la réussite de ses étudiants et de nombreux dispositifs d'aide sont proposés aux étudiants de L1. Un directeur d'études suit l'ensemble des étudiants de L1 et propose un « contrat de réussite pédagogique » qui permet notamment d'identifier les difficultés possibles. Les étudiants en difficulté sont ainsi réorientés vers divers dispositifs d'aide (tutorat, aide à la réussite, demande de dérogation au contrôle continu ou aménagement à solliciter via la mission handicap). Les étudiants peuvent également être réorientés en fin de semestre 1 si nécessaire. Le taux d'échec des étudiants inscrits en contrôle terminal est important en L1 (71 étudiants sur 350 inscrits en 2012-2022) mais diminue en L2 et L3. L'autonomie et la maturité exigées par l'aménagement des examens en contrôle terminal ne conviennent pas à tous. L'équipe souligne l'importance de l'accompagnement de ce dispositif, par les étudiants de master.

L'analyse de l'insertion professionnelle des diplômés de la licence peut difficilement être appréhendée du fait de l'absence de données chiffrées et quantifiables. L'OVE ne possède pas de données sur l'insertion professionnelle des licences (enquêtes menées uniquement pour les licences professionnelles et masters) et la formation n'effectue pas d'enquêtes informelles.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La formation ne dispose pas des moyens humains nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Les moyens humains manquent pour permettre à la licence *Études théâtrales* de remplir parfaitement ses objectifs. On constate qu'en L1, 15 % des enseignements, seulement, sont assurés par des enseignants-chercheurs, ce qui amène à recruter un grand nombre de chargés d'enseignement. Ces derniers, PAST compris, sont au nombre de 46 contre 26 enseignants-chercheurs. Sur les trois années de licence, les enseignants-chercheurs assurent près d'un tiers de l'offre de formation.

Le processus d'évaluation interne permettant de faire évoluer licence *Études théâtrales* dans une démarche d'amélioration continue n'est que partiel. Hormis le conseil de perfectionnement qui se réunit deux fois par an, mais pour lequel sa composition n'inclut pas de personnalités extérieures, il est difficile de mesurer et d'envisager les actions concrètes de l'équipe pour l'amélioration de la formation. Les enseignements sont évalués par les étudiants à la discrétion de l'enseignant référent, donc de manière officieuse et sans que les résultats soient mis en commun ou discutés par l'équipe pédagogique de la licence. Au niveau de l'établissement, une évaluation a été mise en place au second semestre de l'année 2021-2022 mais elle est seulement pratiquée par les enseignants volontaires qui sont peu nombreux et l'équipe pédagogique réfléchit actuellement aux moyens d'y remédier.

Conclusion

Points forts

- Une bonne complémentarité avec les autres formations de l'USN ;
- Des partenariats sociaux, économiques et culturels nombreux et dynamiques ;
- Un adossement solide à la recherche au sein de l'IET soutenu par une équipe pédagogique très engagée.

Points faibles

- Un taux d'encadrement faible au regard des effectifs importants ;
- Une absence d'enquête et d'analyse sur l'insertion professionnelle ;
- Une absence d'outil d'évaluation des enseignements par les étudiants généralisé et systématisé ;
- Une absence de personnalités extérieures dans le conseil de perfectionnement ;
- Une opportunité de stages rarement saisie par les étudiants pendant le cursus ;
- Une dimension internationale encore insuffisante : pas de parcours diplômants européens et internationaux et une mobilité fragile ;
- Une approche par compétences absente.

Recommandations

- Renforcer le taux d'encadrement des titulaires pour assurer l'enseignement à et par la recherche.
- Mettre en place des enquêtes sur l'insertion professionnelle et en analyser les données.
- Systématiser l'évaluation des enseignements par les étudiants à l'aide d'outils communs à l'ensemble de la licence.
- Compléter la composition du conseil de perfectionnement en invitant des personnalités extérieures.
- Sensibiliser les étudiants à la pratique du stage en milieu professionnel.
- Entreprendre des démarches à l'international pour nouer des partenariats et des échanges avec les universités étrangères et stimuler la motivation des étudiants pour développer les mobilités.
- Mettre en place l'approche par compétences

LICENCE LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES

Établissement

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Présentation de la formation

La licence *Langues étrangères appliquées (LEA)* est portée par l'unité de formation et de recherche (UFR) Langues, littératures, cultures et sociétés étrangères de l'université Sorbonne Nouvelle (USN). Elle dispense une formation généraliste pluridisciplinaire visant à diplômer des linguistes trilingues dans les domaines d'application du droit, de l'économie et de la traduction. En plus de l'anglais (langue A obligatoire dans sept parcours sur huit), sept langues B sont ouvertes dont le russe en partenariat avec l'Institut national des langues et civilisations orientales - Inalco (allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais, russe). La langue C proposée par le Bureau des enseignements transversaux (BET) est optionnelle.

Le volume horaire global est de 1413 heures pour chacun des huit parcours que comporte la mention de licence (*Espagnol-portugais ; Anglais-allemand ; Anglais-espagnol ; Anglais-arabe ; Anglais-italien ; Anglais-portugais ; Anglais-chinois ; Anglais-russe*). Ces parcours sont proposés en licence 1 (L1) via la plateforme Parcoursup et Campus France et ils sont ouverts aux admissions parallèles en licence 2 (L2) et en licence 3 (L3). La licence accueille également les étudiants réfugiés.

L'effectif total de 1241 étudiants se répartit en L3 dans deux options ou parcours de spécialisation : *Affaires et commerce* (1416 heures) et *Traduction* (1468 heures).

1. La politique et la caractérisation de la formation

La licence LEA occupe une place cohérente dans l'offre de formation de l'USN mais elle ne s'inscrit pas pleinement dans les orientations de cette dernière en matière d'innovation pédagogique, de professionnalisation et d'internationalisation. La formation intègre l'apport de la pluridisciplinarité et de l'interdisciplinarité dans sa finalité et son contenu. La licence LEA trilingue propose huit langues étrangères et quatre domaines d'application (droit, économie, culture numérique et français) déclinés sur deux parcours *Affaires et commerce* et *Traduction*, différenciés en troisième année de licence (L3). La formation est construite en continuum avec les masters proposés à l'USN : *Traduction et interprétation* et *LEA*. Dans le cadre de la nouvelle maquette, la formation propose d'ouvrir un enseignement d'économie portant sur la transition socio-écologique.

La formation n'est pas suffisamment ouverte à l'international, particulièrement en matière de mobilité entrante et sortante. En raison du faible taux de titulaires en LEA, l'équipe pédagogique a fait le choix de renoncer à développer l'ouverture à l'international. Bien que la mobilité internationale en L3 ait retrouvé ses marques après une baisse ponctuelle due à la pandémie, elle reste faible pour une formation comme LEA, avec 46 étudiants en mobilité sortante (3,71 % de l'effectif total de la troisième année) et 49 en mobilité entrante (3,95 % de l'effectif total de la L3). Les 43 destinations Erasmus et les accords internationaux par zone ne sont pas mentionnés. Les enseignants référents LEA accompagnent les étudiants tout au long de la procédure (suivi individuel, choix des disciplines en accord avec le programme LEA, etc.). Les stages à l'étranger sont recommandés mais le pourcentage d'étudiants effectivement concernés par des stages à l'étranger n'est pas indiqué. Toutefois, la formation a deux co-diplomations : avec l'université d'État des Sciences Humaines et Pédagogiques du Tatarstan (Kazan-Russie) et l'université Française d'Égypte - UFE (parcours délocalisé). Des enseignants de l'université Sorbonne Nouvelle interviennent à l'UFE.

La licence LEA est actuellement faiblement adossée à la recherche. L'UFR Langues, littératures, cultures et sociétés étrangères a mis en place un conseil scientifique dont le rôle est de renforcer l'articulation entre enseignement et recherche en licence et en master. L'initiation à la recherche sera davantage intégrée aux unités d'enseignement (UE) de L3 (production d'un mini-dossier en civilisation prévue pour 2023-2024). Des heures dédiées à la recherche sont intégrées dans des UE de langues A et B à hauteur de 1,27 % et il conviendrait de les étoffer par la mise en place, par exemple, d'UE recherche documentaire et/ou de méthodologie à la recherche en L1 et L2. Le pourcentage d'enseignants-chercheurs intervenant dans la formation est très faible (15,56 %) et ils n'assurent qu'un tiers des heures étudiant. Aucune mention n'est faite des liens avec les laboratoires de recherche (organisation de séminaires ou autres).

La licence LEA à visée professionnelle, incluant des professionnels, n'intègre pas suffisamment d'éléments de professionnalisation. De nombreux intervenants (titulaires et chargés de cours) ont un parcours professionnel en lien avec l'entrepreneuriat et le monde de l'entreprise (marketing et gestion pour la langue de spécialité, traduction professionnelle, secteur bancaire, etc.). C'est ainsi que les deux tiers des enseignements sont assurés par des professionnels dont 13 non enseignants (7 avocats et juristes, 3 auto-entrepreneurs/professionnels du marketing et 3 traducteurs professionnels) en tant que chargés de cours dans la formation. Toutefois, les seuls modules de professionnalisation (Méthodologie transversale du travail universitaire et de culture numérique) sont délégués au BET. Les enseignants de LEA pourraient enrichir l'offre en proposant des UE spécifiques à la formation afin de développer la dimension professionnalisante. On regrette également que la validation du stage obligatoire de six semaines en L3 (trois crédits ECTS) ne fasse pas l'objet d'une soutenance orale trilingue.

2. L'organisation pédagogique de la formation

Construit avec une logique de spécialisation progressive, le cursus pluri et interdisciplinaire de la licence LEA permet des réorientations entre plusieurs formations et valorise les compétences professionnelles acquises en dehors du cursus. Bien que la réflexion de l'équipe pédagogique n'ait pas encore porté sur l'approche par compétences, la formation définit une ligne unifiée pour les huit langues proposées et les UE fonctionnent en parallèle. Les champs disciplinaires qui composent ces parcours sont l'étude de la langue, la médiation culturelle et la civilisation des aires linguistiques et culturelles étudiées. Le parcours de français vise à perfectionner les étudiants en rhétorique, en communication et en culture générale. Le développement durable figure dans la plupart des enseignements mais ne fait pas encore l'objet de projets transversaux dédiés. La formation s'empare de cet enjeu dans le cadre de la nouvelle maquette et proposera un enseignement d'économie portant sur la transition socio-écologique.

En troisième année, deux options ou parcours de spécialisation sont ouverts : *Affaires et commerce* et *Traduction* avec un stage obligatoire de six semaines minimum (trois crédits ECTS) dont le suivi est coordonné par un enseignant titulaire (Charte des stages, annonce de stages et harmonisation des correcteurs). En matière de valorisation des compétences acquises dans le cursus, les étudiants ont réalisé un film *Babylon Amiens* (2020-2021) et un film multilingue *Excellent European Engaged : Experiments with the Devil* (2021-2022), sous la direction d'une attachée temporaire d'enseignement et de recherche (ATER). En matière de valorisation des compétences acquises en dehors du cursus, la formation offre la possibilité de rédiger un rapport d'activité à la place du rapport de stage, dans l'UE de stage obligatoire.

La formation diversifie peu ses pratiques pédagogiques qui restent classiques. Les enseignements et les évaluations sont dispensés de façon très classique sous forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD) et aucune mention de classe inversée, de mise en situation ou de *serious game* n'est faite. L'enseignement à distance (CM asynchrones) est proposé à titre exceptionnel aux étudiants de la Mission Handicap et certains enseignants utilisent la plateforme ICampus où sont proposées des activités de type Moodle. La ventilation des TD est à 35 étudiants avec une occupation optimale des salles. L'université n'a pas obtenu de financement dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) pour dynamiser son contenu et ses dispositifs. Les étudiants de L1 signent en début d'année un contrat pédagogique les engageant à respecter la charte de l'évaluation. L'UE Méthodologie transversale du travail universitaire (MTTU) de première année est assurée par la Bibliothèque Sorbonne Nouvelle (BSN) et coordonnée par le BET. Dans la nouvelle maquette, il est prévu d'intégrer un second module obligatoire d'approfondissement afin de compléter le module MTTU proposé en L1. Le dossier signale -sans développer le point ni définir le concept- que dix UE ont obtenu une labellisation « présentiel enrichi » en LEA et que les enseignants sont encouragés à obtenir une labellisation grâce à un travail de refonte des cours.

Les contenus et les dispositifs de la formation sont ouverts à l'international, mais la mobilité sortante est insuffisamment développée. Les enseignements de et en langues étrangères totalisent à peu près les deux tiers des enseignements. Ainsi, en L1 au premier semestre, 144 heures sont consacrées aux langues A et B, auxquelles s'ajoutent 18 à 36 heures de langue C au BET pour la majorité des étudiants, ainsi que les 18 heures/étudiant de français langue étrangère (FLE). En matière de résultats, en compréhension et production orales en langues étrangères, 91 % des étudiants de LEA obtiennent au moins le niveau B2 et en production écrite, 60 % des étudiants ont le niveau B2. Il reste une proportion élevée de 30 % d'étudiants avec un niveau B1 et 9 % avec un niveau débutant (A1/A2). Pour y remédier, la nouvelle maquette introduit davantage de pratique de l'anglais écrit en présentiel. Dans le cadre de la mobilité sortante ERASMUS, élément clé de la réussite dans les formations LEA, le dossier d'autoévaluation fait état de 46 étudiants sortants sur un total de 354 étudiants en L3, ce qui est insuffisant dans le cadre des 43 accords internationaux mentionnés dans le dossier. Le dispositif de certification en langues évaluée par l'organisme indépendant PeopleCert a été mis en place en 2021-2022 permettant ainsi à 378 étudiants d'obtenir une certification en langues.

La licence LEA n'est pas ouverte aux publics de formation continue ni en alternance. Les candidatures pour les validations d'acquis des expériences (VAE) sont rares et un seul dossier est à l'étude en 2022-2023. Le dossier mentionne que le taux de sous-encadrement ne permet pas le suivi d'accompagnement pédagogique prévu à hauteur de neuf heures par candidat.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

La licence LEA bénéficie d'une bonne attractivité avec cependant une baisse des effectifs durant les dernières années. Son effectif total s'élève à 1241 étudiants en 2021-2022 (chute de 9 % par rapport à 2019-2020 et de 22,4 % par rapport à 2014-2015) dont 7,4 % sont des étudiants internationaux, 15 % sont non résidents dans l'académie, 21 % sont des boursiers. Le dossier stipule que 81 % sont des néo-bacheliers généraux et 8 % néo-bacheliers technologiques (L1). La formation signale également un grand nombre d'allophones. La formation utilise plusieurs dispositifs pour communiquer auprès des différents publics (bacs généraux et des bacs technologiques) : site web, réunions d'information, réseaux institutionnels, Salon de l'étudiant, Journées portes ouvertes, etc.

L'équipe pédagogique suit et analyse finement les taux de réussite en les différenciant par type de bac grâce à un dispositif interne mis en place (étudiants n'ayant validé aucun crédit ECTS et étudiants ayant validé tous les crédits ECTS sur les trois années du cycle, les taux de réussite des publics « oui-si » inclus). Les étudiants de L1 bénéficient de l'accompagnement personnalisé d'un enseignant référent et la responsable de L1 les conseille pour une éventuelle réorientation à l'issue du premier semestre. Le taux de passage en deuxième année s'élève à 47,3 %, tous bacs confondus (voie générale : 89 %, voie technologique : 8 % et voie professionnelle : 4 %). Le taux de réussite en trois ou quatre ans transmis dans le dossier varie de 43,7 % à 24,1 % selon les documents mis à disposition. Malgré le sous-encadrement notoire, l'équipe pédagogique s'implique pleinement dans la réussite des étudiants.

La formation effectue quelques enquêtes informelles auprès de certains étudiants car il n'y a pas d'enquête sur l'insertion professionnelle en licence ni sur la poursuite d'études en master. L'Observatoire de la vie étudiante ne possède pas de données sur l'insertion professionnelle des licences (enquêtes menées uniquement pour les licences professionnelles et masters). Au niveau de l'université, 35 % des 2140 diplômés de l'USN ont répondu à une enquête visant à identifier les étudiants qui se retrouvaient sans solution de poursuite d'études en masters : 50 % sont inscrits dans un autre établissement en master, 14 % inscrits dans une autre formation, 18 % sans emploi, 18 % sans emploi ni formation. Parmi les raisons invoquées à l'inscription dans une autre université ou autre formation : formations proposées non conformes à leurs projets, souhait de changement d'environnement, enseignements trop théoriques en licence et lourdeur administrative.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La formation dispose de moyens nettement insuffisants pour lui permettre d'atteindre pleinement ses objectifs. La formation LEA est en très forte tension par manque de moyens et de personnel. Le taux d'enseignants permanents est de 18 % avec un taux d'encadrement de 30 %. Un peu plus d'un quart des enseignements de licence LEA (26,54 %) est assuré par 45 titulaires, dont 30 enseignants-chercheurs (7 professeurs des universités, 16 maîtres de conférences, 7 ATER). Les trois-quarts des enseignements (73,46 %) sont donc assurés par 197 enseignants non permanents (81,4 %).

La licence LEA dispose d'un conseil de perfectionnement qui lui permet d'évoluer dans une démarche d'amélioration continue mais l'évaluation des enseignements par les étudiants n'est pas encore systématisée. Le conseil de perfectionnement se compose de 16 membres de droit, deux personnalités extérieures désignées par le Conseil, deux personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé (BIATSS) élus par leurs pairs et quatre étudiants élus par leurs pairs (dont un étudiant en formation et un étudiant diplômé). Il respecte la représentativité et la parité homme et femme. Il se réunit trois fois par an pour évaluer l'offre de formation, analyser les résultats et piloter la formation dans une démarche d'amélioration continue. Parmi les points de réflexion, on peut citer : les UE pro, la langue C LANSAD, l'équilibre du volume horaire entre les deux parcours (*Affaires et commerce et Traduction*) et l'intitulé du diplôme de ces deux parcours, l'introduction de modules professionnels, les intitulés des spécialités, la revalorisation des coefficients des UE de français et une meilleure communication sur le parcours *Traduction*, en perte d'effectif. L'évaluation des enseignements par les étudiants a été lancée, pour la première fois au deuxième semestre 2021-2022, parmi des enseignants volontaires (pas de données disponibles).

Conclusion

Points forts

- Une équipe pédagogique très impliquée dans la formation de qualité et la réussite des étudiants, malgré un sous-encadrement important ;
- Une formation pluridisciplinaire qui offre une grande richesse de combinaisons linguistiques (huit) et quatre domaines d'application ;
- Une spécialisation progressive en licence avec l'offre de deux parcours distincts en L3 ;
- L'intervention de nombreux professionnels dans la formation ;
- Une expérience professionnelle hors cursus valorisée par la rédaction d'un rapport d'activité.

Points faibles

- Un sous-encadrement d'enseignants-chercheurs et d'enseignants permanents au regard des effectifs de la formation ;
- Un faible adossement à la recherche ;
- Une évaluation des enseignements par les étudiants quasi inexistante ;
- L'absence de validation du stage par une soutenance orale trilingue du rapport ou mémoire de stage ;
- La mobilité internationale trop peu développée pour une formation de ce type ;
- Une approche par compétence quasi inexistante.

Recommandations

- Renforcer la part des enseignements par des enseignants-chercheurs et enseignants permanents.
- Développer l'adossement à la recherche par la mise en place d'UE de méthodologie de la recherche.
- Mettre en place et systématiser l'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Compléter la validation du stage par une soutenance orale trilingue.
- Développer la mobilité internationale, en renforçant les mobilités entrantes et sortantes.
- Mettre en place une approche par compétences.

LICENCE LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES

Établissement

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Présentation de la formation

La licence *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER)* est dispensée au sein de l'unité de formation et de recherche (UFR) Lettres, langues, cultures et sociétés de l'université Sorbonne Nouvelle. Elle comprend 15 parcours, dont 8 langues offertes selon des formats diversifiés : *Anglais* ; *Anglais culture économique (ACE)* ; *Allemand* ; *Études franco-allemandes* ; *Études interculturelles franco-allemandes* (double diplomation licence/bachelor internationale en partenariat avec la Freie Universität de Berlin, cursus agréé par l'Université Franco-Allemande) ; *Double licence internationale Métiers de l'enseignement allemand/français* (double diplomation licence/bachelor internationale en partenariat avec l'Universität Koblenz-Landau, cursus agréé par l'Université Franco-Allemande) ; *Allemand-histoire* (double licence en partenariat avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) ; *Espagnol* ; *Portugais* ; *Espagnol-portugais* (double licence) ; *Arabe* ; *Hébreu* ; *Sanskrit* (en partenariat avec l'Institut national des langues et civilisations orientales – Inalco) ; *Italien* ; *Études internationales*. Elle compte 2 771 inscrits en 2021-2022, auxquels il faut ajouter 115 inscrits administratifs dans un portail commun à plusieurs mentions. La filière a récemment intégré le nouveau campus de Nation. Sont proposées 31 formules de majeure-mineure, dont la mise en œuvre requiert la collaboration de tous les départements de l'UFR, ainsi que celle d'autres UFR de l'établissement (communication, théâtre, lettres notamment).

1. La politique et la caractérisation de la formation

La licence LLCER est en parfaite adéquation avec la stratégie formation de l'établissement. Depuis son emménagement sur le site de Nation, l'université Sorbonne Nouvelle se veut « Université des Cultures », au sein de laquelle la place de l'UFR Lettres, langues, cultures et sociétés et de la licence LLCER en particulier ont un rôle manifeste à jouer. La formation s'inscrit donc dans les priorités thématiques de l'établissement et est positionnée en cohérence avec les autres formations du même cycle du fait de l'organisation en majeure-mineure qui postule une coopération étroite entre les composantes. Elle mène à des mentions et parcours de master qui offrent des continuités satisfaisantes et lisibles entre le niveau licence et le niveau master, avec de nombreuses poursuites d'études en master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)*, mais également en master *Didactique des langues*, en master *Journalisme* pour les anglicistes et les germanistes, en master *Sciences sociales, coopération et développement en Amérique Latine/Latin American Studies* pour les hispanistes, en master *Traduction et interprétation*, et en master *Industries culturelles* pour les italianistes.

Les partenariats académiques avec d'autres établissements parisiens (Inalco, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Sorbonne Université) témoignent d'une logique judicieuse de coopération avec l'écosystème universitaire parisien. L'organisation en majeure-mineure permet de garantir le caractère pluridisciplinaire d'une formation qui en soi repose déjà, dans son format monodisciplinaire, sur l'apport de disciplines différentes et complémentaires (linguistique, traduction, littérature, sciences humaines et sociales). Dans certains parcours, cette pluridisciplinarité est très visible, comme en anglais culture économique et en études internationales, parcours qui offrent par ailleurs une complémentarité bienvenue avec la licence *Langues étrangères appliquées*.

La formation est ouverte à l'international en cohérence avec les priorités définies par l'établissement. L'internationalisation se constate essentiellement chez les germanistes, qui mettent en œuvre une double diplomation internationale licence/bachelor *Métiers de l'enseignement allemand/français* avec une troisième année dispensée à l'Université Koblenz-Landau ainsi qu'une double diplomation internationale licence/bachelor *Études interculturelle franco-allemande*, dont la deuxième année se déroule à l'Université Freie de Berlin. Le niveau de mobilité entrante et sortante est tout à fait satisfaisant, avec 108 sortants et 86 entrants en 2020-2021. Les mobilités sortantes ont augmenté depuis la césure constituée par la période de la pandémie de la COVID-19 (92 sortants en 2019-2020), en revanche, les mobilités entrantes n'ont pas retrouvé le niveau d'avant-pandémie (106 en 2019-2020). Ce fléchissement des mobilités sortantes est assigné par

l'équipe pédagogique à la cherté du logement en région francilienne, qui constituerait un frein, notamment pour les mobilités hors Union européenne, qui sont par ailleurs incitées à privilégier l'inscription dans d'autres établissements parisiens ne pratiquant pas, à la différence de l'université Sorbonne Nouvelle, les frais différenciés.

L'adossement à la recherche est limité et varie selon les parcours. À l'exception du parcours de portugais, les maquettes ne prévoient pas de participation des étudiants de licence aux activités des laboratoires. Un travail de recherche est prévu en fin de licence en *Espagnol*, *Métiers de l'enseignement allemand-français* et en *Italien* notamment, mais on regrette qu'une approche cohérente à l'échelle de la mention ne soit pas déployée sur ce point. Enfin, dans l'UE obligatoire « méthodologie du travail universitaire » proposée par le Bureau des enseignements transversaux sensibilise les étudiants à la problématique de la déontologie de la recherche. Les porteurs de formation envisagent à juste titre de faire évoluer l'offre de formation lors du prochain contrat afin de rendre plus visible l'initiation à la recherche, notamment en troisième année (L3).

La formation fait appel à une soixantaine de professionnels, mobilisés lorsque ce type d'apport de compétences est en phase avec la visée de la formation. Ceci est le cas en *Anglais culture économique* par exemple, où le stage est obligatoire, tout comme dans les parcours *Métiers de l'enseignement franco-allemand* et *Études interculturelles franco-allemandes*. Tous les parcours n'intègrent pas pour le moment d'unité d'enseignement (UE) de pré-professionnalisation, mais le prochain contrat devrait donner lieu à une expérimentation dans ce sens, avec l'inclusion de deux UE de ce type dans les futures maquettes. Certains parcours, comme en allemand, prévoient une UE de préparation à l'insertion professionnelle, format qui gagnerait à être expérimenté dans tous les parcours de la mention. Les professionnels sont mobilisés au sein des conseils de perfectionnement et y apportent le regard des milieux socio-économiques sur la formation. On note par ailleurs l'absence de possibilité de formation à l'entrepreneuriat au cours du cursus, autre manque que la prochaine contractualisation pourrait permettre de combler.

2. L'organisation pédagogique de la formation

La licence LLCER met en œuvre les méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées, notamment en privilégiant l'enseignement en travaux dirigés. Les parcours sont conçus de façon à ménager une logique de spécialisation progressive. Cependant, l'approche par compétences n'est pas formalisée à ce stade, même si certains des parcours communiquent sur leur offre en mettant en exergue les compétences développées au sein des filières concernées. La formation valorise les compétences acquises dans le cursus ou en dehors de celui-ci, puisque les étudiants ont la possibilité de valoriser leur engagement associatif. Dans l'ensemble, les compétences transversales gagneraient à davantage être incluses dans la formation.

Une réflexion est en cours sur la diversification des pratiques pédagogiques. Les modalités pédagogiques privilégient le présentiel et le recours au présentiel augmenté ou au distanciel est peu développé. Le recours à l'évaluation par projet tutoré ou par la production de travaux d'études et de recherche pourrait être facilité par le nouveau cadre de travail qu'offre le campus Nation, puisque les équipes pédagogiques notent que les étudiants ont davantage tendance à travailler sur site, en petits groupes, notamment en bibliothèques.

Les contenus et les dispositifs de la licence LLCER sont adaptés de façon tout à fait satisfaisante pour permettre son ouverture à l'international, comme il se doit pour des licences de langue. Deux filières en allemand sont à ce titre conçues dans une visée de mobilité. La conception de la prochaine offre pourrait permettre d'envisager l'inclusion dans la maquette d'une UE de préparation à la mobilité. Les certifications sont extrêmement développées, ce qui est suffisamment rare pour le saluer. Mille-deux-cent-trente-quatre étudiants de la mention LLCER (85 %) ont ainsi passé la certification en anglais en 2021-2022, avec des résultats inégaux mais globalement satisfaisants, puisque le niveau B2 et plus a été atteint par 27 % des inscrits du département Études orientales et 79 % des inscrits du département Monde anglophone.

L'accès des publics de la formation continue et en alternance est peu développé, ce qui est assez logique pour une licence qui se prête peu à l'accueil de ce type de publics. L'alternance et la formation continue sont très peu développées, comme dans bien d'autres filières de ce type en France (neuf stagiaires de formation continue accueillis au cours des trois années observées), constat qui se vérifie également en termes de nombre très limité de validations des acquis de l'expérience (VAE) et des acquis professionnels (VAP) délivrées au cours de la période (une VAE, quatre VAP). La formation définit sa politique en matière d'alternance et de formation continue en lien avec le positionnement et la stratégie de l'établissement.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

La licence LLCER demeure attractive dans un contexte de baisse des effectifs à l'échelle de l'établissement. Le dossier d'autoévaluation montre une relative stabilité de néo-entrants, avec un léger fléchissement observé sur la période (de 1148 en 2019-2020 à 1095 à 2021-2022), ce qui est assigné à la perte d'attractivité du métier d'enseignant. Aucune donnée ne permet d'évaluer l'origine géographique des nouveaux inscrits ; en revanche, la part de bacheliers issus de filières générales ou technologiques et professionnelles est globalement stable, avec une très nette prépondérance des profils de type bacs généraux. Les dispositifs d'information mis en œuvre sont classiques (journée portes ouvertes, intervention dans les lycées). Un système de tutorat est mis en place avec un succès relatif auprès des étudiants. Les contrats d'études sont systématiquement mis en place ; en revanche, une minorité de filières s'est emparée du dispositif « Oui si ». Enfin, il est regrettable que les données de caractérisation fournies ne permettent pas d'identifier les publics suivant tel ou tel format de majeure-mineure, car cela aurait permis de mieux évaluer l'attractivité de ces diverses formules auprès des néo-bacheliers.

La formation suit et analyse la réussite de ses étudiants. Sans surprise, la réussite est médiocre en première année (L1) dans la licence LLCER. Ainsi 312 étudiants sur les 1253 inscrits de L1 n'ont validé aucun crédit ECTS, soit 25 %. Pour autant, de nombreuses autres filières ailleurs en France sont confrontées à un taux d'échec ou d'abandon en L1 bien plus important encore. Le nombre d'aménagements d'études est très conséquent et en nette augmentation (de 90 à 175 étudiants sur la période observée) et reflète la qualité de l'accompagnement au sein de l'établissement dans son ensemble, qui jouit à juste titre d'une bonne image de marque sur ce type d'accueil de publics à besoins spécifiques. La formation suit l'évolution des taux de réussite et analyse l'impact sur ceux-ci de ses dispositifs d'accompagnement, d'aide à la réussite et d'aménagement des études.

Le dossier d'autoévaluation présente une bonne poursuite d'étude mais ne contient pas de données sur l'insertion professionnelle. Il est fait état de chiffres tout à fait flatteurs sur la proportion d'étudiants poursuivant en master dans le même établissement, même si on s'interroge sur la cohérence des données transmises, puisqu'on recense 164 poursuites en master pour 159 étudiants ayant validé tous leurs crédits ECTS. Cette disparité est sans doute à assigner à la part d'étudiants de L3 qui ont validé la licence par le jeu de la compensation. L'absence de données et d'analyse sur l'insertion professionnelle peut s'expliquer par le fait que la vocation de la licence LLCER n'est pas d'aboutir à une insertion directe.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La licence LLCER dispose de marges de manœuvre pour améliorer ses dispositifs de pilotage. Au cours du contrat en cours, le pilotage s'est essentiellement effectué à l'échelle des parcours ; le renforcement du pilotage à la mention serait donc une évolution bienvenue. D'autant que la réunion de synthèse qui s'est tenue en 2023 avec tous les responsables de parcours n'a pas associé des représentants des étudiants et des milieux professionnels (ces deux derniers acteurs étant en revanche invités aux conseils de perfectionnements de parcours). La formation a perdu un certain nombre de postes de titulaires au cours des années écoulées, ce que relèvent les équipes qui alertent sur la dégradation des conditions de travail et d'accompagnement des publics étudiants qui en résultent. On compte à ce jour 166 enseignants permanents et 110 vacataires, ce qui n'est pas sans induire une charge onéreuse sur les équipes chargées de recruter, d'accueillir et d'accompagner ces vacataires. La soutenabilité de l'offre est vérifiée en amont du démarrage du contrat mais ne fait pas l'objet de procédures de suivi particulières en cours de contrat. Les enseignants sont nombreux à bénéficier de mobilités (44 pendant la période).

Des procédures d'évaluation interne sont mises en œuvre mais doivent être perfectionnées. Un dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants est mentionné, mais n'est pas généralisé. L'équipe pourrait davantage s'emparer des outils et procédures d'évaluation des enseignements et de la formation expérimentés depuis peu au sein de l'établissement. Le conseil de perfectionnement a dans un premier temps été mis en place au niveau de la mention, avant d'être réorganisé par département/parcours. Même s'il demeure une coordination au niveau de la mention, la nature de cette coordination n'est toutefois pas précisée.

Conclusion

Points forts

- Une offre riche, diversifiée et attractive ;
- Un système de majeure-mineure propice à la pluridisciplinarité et à la spécialisation progressive ;
- Un bon taux de poursuite d'études en master.

Points faibles

- Une intégration de la formation à et par la recherche inégalement développée selon les parcours ;
- Un pilotage de la mention complexifié par l'hétérogénéité des parcours et sans conseil de perfectionnement pour la mention ;
- Un dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants non généralisé ;
- Une approche par compétences que les équipes pédagogiques se sont insuffisamment appropriées ;
- Des dispositifs de remédiation insuffisamment évalués ;
- Une part d'enseignements transversaux permettant l'acquisition de compétences extra-disciplinaires trop réduite ;
- Un volume de validations des acquis de l'expérience et de validation des acquis professionnels insuffisant.

Recommandations

- Rendre plus visible la formation à et par la recherche dans la future offre, notamment en troisième année de licence (introduction de travaux d'études et de recherche, participation des étudiants aux activités du laboratoire).
- Créer un conseil de perfectionnement pour la mention et ménager des espaces de coordination des équipes à l'échelle de la mention.
- Mettre en place un dispositif récurrent d'évaluation de la formation par les étudiants de façon à aider les conseils de perfectionnement dans une visée d'amélioration continue.
- Former les équipes pédagogiques à l'approche par compétences.
- Formaliser davantage et mieux évaluer les dispositifs de remédiation en première année de licence, notamment en systématisant le recours à des équipes d'enseignants référents à l'instar de ce qui se pratique dans certains parcours.
- S'appuyer sur l'établissement et son bureau des enseignements transversaux pour développer la visibilité des compétences transversales dans la future offre.
- Développer les validations d'acquis.

La formation est en point d'attention pour le motif suivant :

- Un pilotage de la formation sans conseil de perfectionnement au niveau de la mention, et une structure complexe de la formation du fait de l'hétérogénéité des parcours.

LICENCE LETTRES

Établissements

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Présentation de la formation

La licence *Lettres*, pour laquelle l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 (USN) sont co-accréditées est portée, pour l'université Sorbonne Nouvelle, par l'unité de formation et de recherche (UFR) Littérature Linguistique Didactique (LLD). Elle était localisée jusqu'en 2021 sur le campus Censier et est désormais située sur le Campus Nation. La formation est pluridisciplinaire et comprend huit parcours construits sur un système majeure/mineure avec un parcours supplémentaire correspondant à une double licence *Lettres-Philosophie* (partenariat entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'USN), les cours de philosophie étant dispensés sur le campus Tolbiac. Les huit parcours dont la majeure (*Fondamentaux de la discipline*) est identique se différencient par le choix d'une des huit mineures : *Littératures/littérature comparée* ; *Anglais* ; *Didactique du Français langue étrangère et seconde* ; *Communication* ; *Professorat des écoles* ; *Cinéma et audiovisuel* ; *Études théâtrales et Humanités numériques*. Cette licence, qui compte environ 1400 étudiants, offre une formation en lettres modernes de 1375 heures équivalent travaux dirigés (HETD) sur l'ensemble du cycle. La formation est proposée en présentiel et en distanciel.

1. La politique et la caractérisation de la formation

La licence *Lettres* est en complète adéquation avec la stratégie formation de l'établissement. La formation s'inscrit parfaitement dans les orientations pédagogiques et priorités thématiques de l'établissement en ce qui concerne l'ouverture culturelle (« université des cultures ») et la pluridisciplinarité. Outre la forte dimension culturelle inhérente aux études de lettres, quelques unités d'enseignement (UE) de littérature comparée complètent cette dimension d'ouverture aux cultures du monde, de même qu'une pluridisciplinarité effective est assurée par le nombre important de mineures (huit) offertes par les autres formations du cycle de licence et par des enseignements transversaux. En effet, les enseignements fondamentaux du tronc commun (théorie, histoire, analyse littéraire, linguistique, langues et civilisations anciennes) sont accompagnés d'enseignements transversaux (langues vivantes étrangères, méthodologie, professionnalisation), et d'un choix important de mineures mutualisées avec les autres licences du cycle qui permettent une ouverture pluridisciplinaire mais aussi des possibilités de réorientation. L'interdisciplinarité (moins évidente à mettre en œuvre) est effective dans certaines UE (*gender studies*, *cultural studies*, etc.) sans qu'on sache si ces UE relèvent du tronc commun obligatoire ou sont des UE libres. L'ambition de l'établissement d'inclure le développement durable au cœur des formations est l'objet d'une réflexion des équipes pédagogiques en vue du prochain contrat.

La licence *Lettres*, construite sur le principe de la spécialisation progressive, s'inscrit dans un *continuum* licence-master disciplinaire (master *Lettres* ; master *Littérature générale et comparée*) ; elle permet également des poursuites d'études dans les masters des disciplines suivies en mineure, notamment vers le master *Métiers de l'enseignement et de la formation* (MEEF) porté par l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (Inspé) de Paris.

La formation présente une ouverture asymétrique à l'international : elle n'offre pas de parcours diplômant spécifique et la mobilité sortante est très faible, tandis que la mobilité entrante y est très nombreuse. La licence *Lettres* accueille un grand nombre d'étudiants étrangers, soit de double diplôme (par exemple, d'une licence franco-allemande avec la Freie Universität de Berlin, dont le portage institutionnel à l'USN n'est pas précisé) soit en mobilité entrante : entre 170 et 250 étudiants entrants par an, ce qui est considérable. Mais ces échanges internationaux (Erasmus et autres) sont notablement asymétriques, puisque la mobilité sortante des étudiants de la mention, autorisée seulement en troisième année de licence (L3), se limite à 10 étudiants par an sur un effectif de 350 à 400 étudiants. Les rares étudiants qui partent en mobilité bénéficient d'un encadrement pédagogique pour la constitution du dossier et de différents soutiens financiers. Il est dommage que la licence *Lettres* ne dispose pas de doubles diplômes internationaux, qui donneraient lieu à des échanges spécifiques et équilibrés. En outre, la formation compte une centaine d'étudiants internationaux par an dans son effectif, hors programmes d'échange, ce qui témoigne de son attractivité auprès des étudiants internationaux.

La formation bénéficie d'un adossement à la recherche de grande qualité mais inégalement réparti. Tout en soulignant que la formation à la recherche n'est pas l'objectif de la licence *Lettres*, les responsables indiquent les moyens spécifiques mis en place pour intégrer et développer cette dimension de façon progressive, de la première année de licence (L1) (formation à la recherche documentaire, dans le cadre de l'UE de méthodologie du travail universitaire) à la L3 (construction d'un projet de recherche, formation à la bibliographie, notamment dans les UE de spécialité), en plus de la dimension théorique inhérente aux enseignements fondamentaux de la discipline. Le nombre d'heures consacrées spécifiquement à la formation à la recherche reste cependant modeste : quatre heures hebdomadaires en 2021-2022 sur l'ensemble du cycle. Un stage dans une unité de recherche (UR) est possible pendant la L3 mais aucune indication chiffrée ne documente l'efficacité de ce dispositif.

Cent quatre enseignants permanents (enseignants-chercheurs (EC), enseignants du secondaire, etc.) participent aux enseignements de la licence, contre 136 non-permanents (Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER), vacataires, etc.), mais il n'est pas précisé le ratio d'EC statutaires assurant de façon effective les cours de spécialité (lettres, linguistique, langues anciennes) par rapport aux enseignants du secondaire et aux vacataires, ni par exemple le nombre de docteurs parmi ces chargés d'enseignements. Le nombre d'heures par étudiant de la maquette assurées par des enseignants-chercheurs dans la formation n'est pas non plus renseigné. Le pourcentage d'EC intervenant dans la formation est de 48,83 % et le dossier d'autoévaluation (DAE) souligne que la formation des deux premières années est assurée principalement par des vacataires, tandis que les cours de L3 sont majoritairement assurés par des maîtres de conférences (MCF), en rapport avec leurs recherches. La formation à et par la recherche au sein de la formation s'appuie aussi, et il faut le souligner, sur des services de documentation exceptionnels. L'USN dispose d'un excellent réseau documentaire : outre sa propre bibliothèque, riche de fonds anciens et précieux et de ressources diversifiées (y compris audio-visuelles), les étudiants et les personnels ont accès aux Bibliothèques Sainte-Barbe (BSB) et Sainte-Geneviève (BSG). Les abonnements et acquisitions de ressources numériques augmentent encore la qualité et l'accès aux ressources les plus récentes. Enfin, une formation à l'intégrité scientifique est assurée dans l'UE de Méthodologie universitaire de L1, et l'équipe pédagogique veille à lutter contre la fraude.

La formation n'entretient pas de fortes relations avec le monde social, économique et culturel, malgré un effort pour intégrer des éléments de professionnalisation. La formation prend en compte les importants besoins éducatifs et culturels du territoire parisien et francilien pour définir ses débouchés, ses contenus, et inscrit dans ce riche environnement professionnel et associatif quelques-unes de ses actions : ainsi, le célèbre « Prix de la Nouvelle », ouvert à toute l'université, associe des professionnels du monde de l'édition et des auteurs ; plus spécifiques à la licence *Lettres*, des ateliers d'écriture préparent des étudiants au concours d'écriture du festival Gros Maux, organisé par Médecins du Monde. Mais très peu de partenariats sont établis avec le monde institutionnel et professionnel.

La formation associe peu de professionnels extérieurs à ses activités pédagogiques. Quelques-uns interviennent dans les UE de pré-professionnalisation de L1, et dans la mineure *Humanités numériques* (quatre professionnels extérieurs, pour un volume horaire de 98 heures) ; des invitations ponctuelles de professionnels de l'écriture, des métiers de l'édition et de la culture, dépendent des initiatives personnelles de certains EC, dans le cadre de leurs cours. Il est donc impossible de calculer le nombre d'heures de formation bénéficiant des apports de ces professionnels.

La formation est davantage orientée vers la poursuite d'études en master que vers l'insertion professionnelle : les UE de pré-professionnalisation préparent aux concours administratifs ou à « l'écriture web », mais aucune préparation à l'entrepreneuriat n'est mentionnée ; il n'y a pas de stage obligatoire ; en L3, une UE de stage (d'une capacité d'accueil de 20 places) permet de valider un stage d'observation de 75 heures. Des stages restent possibles, via des conventions entre l'USN et des entreprises : en 2021-2022, 37 étudiants sur l'ensemble du cycle en ont bénéficié.

2. L'organisation pédagogique de la formation

La formation met en œuvre des méthodes pédagogiques adaptées aux objectifs visés, bien que l'approche par compétences n'ait pas été mise en place pendant la période de référence (il est prévu qu'elle le soit dans le prochain contrat d'accréditation). La formation a défini et mis en œuvre ses objectifs, contenus, et méthodes d'évaluation des acquis des étudiants en fonction des connaissances et compétences définies par le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) d'une licence *Lettres*, selon une logique de spécialisation progressive. La formation valorise des compétences acquises dans le cursus ou en dehors de celui-ci par des certifications : par exemple, la certification PIX (culture numérique) et le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) en anglais et espagnol.

La formation, dont le cursus reste très classique, a commencé à développer et à diversifier ses pratiques pédagogiques. Bien que tous les cours soient dispensés sous forme de travaux dirigés (TD), sans aucun cours magistral (CM), la formation repose essentiellement sur des méthodes pédagogiques classiques (apports théoriques et méthodologiques, exercices d'analyse, évaluation par les exercices académiques de la spécialité) mais a récemment intégré des activités pédagogiques (ateliers d'écriture ; projets de recherche en L3) et des modalités d'évaluation plus diversifiées (place de l'oral, écriture d'invention ou d'imitation, dossiers de recherche en L3). La formation peut être suivie entièrement à distance (avec différents supports : PDF, audio, vidéo, visio), et des modalités hybrides permettent aux étudiants fragiles ou en situation de handicap de s'approprier les contenus de certains cours hors des modalités présentes. Vingt-cinq UE sont labellisées « enseignement inclusif, réflexif, présentiel enrichi ou distance + ».

Les contenus et les dispositifs de la formation sont adaptés pour permettre son ouverture à l'international, bien que la mobilité sortante ne concerne que 10 étudiants de L3 par an. La formation permet aux étudiants d'acquérir des compétences linguistiques utiles à leur insertion professionnelle ou à leur poursuite d'études, en particulier à l'international, à travers l'enseignement obligatoire d'une UE de langue étrangère chaque semestre (1h30 hebdomadaire) pendant les six semestres du cycle (représentant un total de 18 crédits ECTS). Les étudiants non francophones ont la possibilité de suivre des cours de Français langue étrangère (FLE). La formation inclut la possibilité de passer des certifications linguistiques en anglais et en espagnol.

De nombreux dispositifs d'incitation à la mobilité entrante et sortante existent au niveau de l'USN (buddy system, mentorat, tandems entre un étudiant étranger et un étudiant francophone, formation à l'interculturalité). Dans la formation, un EC correspondant Erasmus ainsi qu'un personnel administratif (BIATSS) accueillent les étudiants en mobilité entrante et aident les étudiants en mobilité sortante à s'orienter dans le dispositif. La mobilité sortante n'est possible qu'en L3, et ne concerne que 10 étudiants par an, ce qui est peu pour une licence de ce type (350 à 400 étudiants), mais il est prévu qu'à partir de 2023 elle soit accessible dès la L2, ce qui devrait augmenter les effectifs sortants.

Les contenus et les dispositifs de la formation sont bien adaptés aux publics de la formation continue s'ils optent pour la formation à distance, mais aucun dispositif n'existe pour l'alternance. La formation n'a pas, jusqu'à présent, défini de réelle politique en matière d'alternance et de formation continue. Pendant la période de référence, le nombre de stagiaires de formation continue (FC) oscille entre zéro et trois : il n'est pas précisé si ces stagiaires de FC ont suivi la formation en présentiel ou à distance (l'expression « stagiaires » suggère qu'il s'agit d'inscriptions dans la licence en présentiel). Le DAE souligne que la formation à distance est la modalité la plus adaptée à ces publics. Actuellement, la formation n'est pas ouverte à l'alternance. Le développement des contrats d'alternance (en particulier le dispositif des AED du Rectorat de Paris) fait partie des chantiers en cours et doit être mis en place pour le prochain contrat. En trois ans, aucune validation des acquis de l'expérience (VAE) n'a été délivrée. En 2021, trois validations des acquis professionnels (VAP) ont été accordées, indice positif d'un souci d'inclusion, qui n'est toutefois pas commenté.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

Les flux importants de candidatures et d'inscriptions permettent de mesurer l'attractivité de la formation auprès de ses différents publics, et l'équipe pédagogique s'efforce d'améliorer l'information des potentiels candidats. Les dispositifs d'information sur la formation, mis en place par l'établissement et l'équipe pédagogique, contribuent à améliorer la connaissance et l'attractivité de celle-ci (site web actualisé, Journées Portes Ouvertes (JPO)). Des projets sont en cours pour accueillir des lycéens en immersion dans les cours. Toutefois, le dossier d'autoévaluation ne précise pas comment est assurée l'orientation des néo-entrants (L1) entre les huit parcours-types en amont des inscriptions pédagogiques. La formation mesure son attractivité en suivant et en analysant les effectifs mais aussi les parcours de ses différents types de publics : bacs généraux (439 inscrits en 2021-2022) ; bacs technologiques (78 inscrits en 2021-2022) dont la plupart cherchent à se réorienter dès la L1 ; formation à distance (dont les effectifs, en baisse, ne sont pas précisés).

La formation suit la réussite de ses étudiants, mais ne dispose pas de beaucoup d'éléments pour analyser le taux d'échec. La formation juge « décevants » les résultats en L1 : seuls 8 à 9 % des inscrits obtiendraient leurs 60 crédits ECTS à la fin de la L1, toutes sessions confondues, même après l'épidémie de Covid-19, et 25 à 30 % seraient en situation d'abandon, n'ayant validé aucun crédit ECTS, mais des chiffres plus affinés manquent pour rendre compte d'un tel phénomène (pas de chiffres sur les réorientations à l'inter-semestre, ou en fin de L1, par exemple). Faute d'une analyse fine des résultats en fin de L1, on ne sait si les 90 % d'étudiants qui ne valident pas tous les crédits ECTS en fin de L1 se réorientent, abandonnent, bénéficient d'un aménagement sur deux ans et/ou redoublent (l'effectif ou le taux des doublants, non précisé par les indicateurs du DAE, ne faisant pas l'objet d'une précision en Conseil de perfectionnement, par exemple.). Même si la pandémie et le « tout-distanciel » ont pu décourager de nombreux étudiants en 2019-2020 et 2020-2021, année où l'échec est le plus

massif, un taux d'évaporation d'environ 75 % (si l'on estime à 15 % le redoublement) paraît considérable et interroge. La formation a pourtant mis en place de solides dispositifs d'accompagnement depuis 2018 dans le cadre de la loi relative à l'Orientation et à la Réussite des Étudiants (ORE) : une UE « aide à la réussite » aux semestres 1 et 2 offrant des dispositifs innovants de remédiation et de consolidation des compétences en langue française et compétences rédactionnelles à l'ensemble des étudiants de L1 ; un directeur ou directrice des études par « bloc » d'une quarantaine d'étudiants en charge de leur suivi notamment via le contrat de réussite pédagogique ; et des aménagements d'études.

En L3 également, où la formation bénéficie d'un nombre accru d'étudiants venus des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), le taux de réussite affiché n'est que de 19 à 20 % des inscrits, alors que le nombre de diplômés de l'année (indiqué dans le DAE) s'établit à 70 % de l'effectif, ce qui est tout à fait satisfaisant. La formation devrait donc rassembler des indicateurs affinés (en compilant les procès-verbaux des jurys de deuxième session et les effectifs des réinscriptions pour les redoublants) pour pouvoir réellement analyser la réussite, l'échec, ou la réussite différée des étudiants, (notamment en L1).

La formation n'offre pas d'analyse de l'insertion professionnelle ni de la poursuite d'études de ses diplômés au regard de ses objectifs et du marché de l'emploi, les responsables ne disposant pas des indicateurs nécessaires.

L'USN n'effectue pas d'enquête d'insertion professionnelle au niveau de la licence. Le DAE fournit cependant des données chiffrées sur le « nombre d'étudiants diplômés de l'année poursuivant leur cursus en année N+1 en niveau supérieur dans le même établissement » : 111 en 2020 et 96 en 2021 (soit environ un tiers des diplômés) ; mais aucun suivi par les services centraux ni l'UFR ne permet de savoir dans quels masters les poursuites d'études ont lieu, et il est également impossible de connaître l'effectif de ceux qui choisissent une poursuite vers des masters d'autres établissements.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

Les moyens dont dispose la formation lui permettent d'atteindre ses objectifs mais avec une certaine difficulté.

Le turn-over des personnels administratifs, en particulier des gestionnaires de scolarité, et les difficultés de recrutement, ont eu des impacts négatifs sur le suivi des cohortes, selon la responsable de la formation. En ce qui concerne les EC, la perte de trois postes entre 2016 et 2021 a eu pour conséquence un recours accru à des vacataires en L1 et L2. En l'absence d'indicateurs de soutenabilité (pas d'indications sur le coût de la licence *Lettres* comparé à ceux des autres licences de l'UFR LLD ou de l'établissement ; difficulté de calculer le taux d'encadrement effectif des enseignants de Lettres dans la formation du fait des nombreux cours de mineure assurés pour les étudiants d'autres licences et pour les étudiants internationaux), on ne peut juger si le sous-encadrement déploré par la formation tient à ses choix pédagogiques onéreux (tous les cours sont assurés en TD, aucun CM), à une restriction des postes ciblée imposée par les instances de l'établissement ou à une politique d'austérité généralisée en matière de ressources humaines. Le pilotage de la formation respecte la répartition des compétences entre les différents niveaux de pilotage (discussions en conseil de perfectionnement, votes en conseil de gestion de département puis d'UFR, soumission aux conseils centraux) et repose sur un maillage solide de responsables (de diplôme, d'années, de parcours, directeurs des études de L1) permettant la gestion des flux et l'organisation des enseignements. Toutefois, les responsables semblent ne pas disposer de tous les outils quantitatifs et qualitatifs (calculs de coûts, nombre d'heures par étudiant H/E, enquêtes d'insertion et de satisfaction) indispensables pour adapter les évolutions de la formation au cadrage budgétaire défini par les instances de l'établissement.

La formation a commencé à définir des processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue.

L'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants n'a pas encore été systématiquement mise en place dans la licence *Lettres*. Elle a été expérimentée par des enseignants volontaires au second semestre de l'année 2021-2022. Les responsables ne peuvent donc pas se fonder sur ces résultats, récents et très parcellaires, pour faire évoluer et améliorer la formation. Depuis 2021, la licence *Lettres* dispose cependant d'un conseil de perfectionnement qui s'est réuni deux fois par an ; ce conseil comprend, outre la responsable de la licence, les responsables d'années, des huit mineures, de la licence à distance, de la double licence *lettres-philosophie*, la direction des deux départements pédagogiques de rattachement, un gestionnaire de scolarité de chaque année de licence, la direction administrative de l'UFR LLD, cinq étudiants et trois professionnelles extérieures, dont deux chargées de cours. Les comptes rendus très détaillés des séances du conseil de perfectionnement attestent une réflexion nourrie sur les évolutions nécessaires pour accorder la formation aux ambitions de l'établissement (développement de la vie culturelle, aide à la réussite, sensibilisation au développement durable et à la responsabilité sociétale, prise en charge de l'hétérogénéité des publics, etc.). Cependant, à part une enquête menée sur les « décrocheurs » en 2021 (fragilité économique, dépressions liées à la pandémie, etc.), le conseil semble ne pas utiliser les résultats des étudiants (par UE, notamment) pour identifier les facteurs d'échec de nature disciplinaire dans sa réflexion sur les améliorations souhaitables de la formation.

Conclusion

Points forts

- Une formation qui allie approfondissement disciplinaire et pluridisciplinarité, permettant des poursuites d'études variées ;
- Une formation à et par la recherche de qualité s'appuyant notamment sur un réseau de bibliothèques d'une grande richesse ;
- La mise en place de nombreux dispositifs d'aides à la réussite en L1 ;
- Une formation offerte en présentiel, en distanciel, et en « présentiel augmenté », soucieuse d'inclusion.

Points faibles

- Un pilotage de la formation ne disposant pas de suffisamment d'indicateurs quantitatifs pour mesurer son efficacité et analyser de manière fine les taux d'échec et d'évaporation, l'analyse de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études, non plus que des données nécessaires pour évaluer la soutenabilité de ses maquettes pédagogiques en termes comparatifs de coûts et de ressources humaines ;
- Une faible participation des enseignants-chercheurs permanents pour l'enseignement en L1 ;
- Une professionnalisation qui pourrait être améliorée, notamment par le biais de l'alternance ;
- Une ouverture à l'international asymétrique, la formation accueillant un nombre considérable d'étudiants en mobilité entrante, tandis que la mobilité sortante de ses propres étudiants est très faible.

Recommandations

- Améliorer le pilotage de la formation en se fondant sur des indicateurs actuellement absents (nombre d'étudiants et taux de réussite par parcours, analyse de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études, évaluations des enseignements par les étudiants, coût réel de la formation, pourcentage du service des EC statutaires dans la formation notamment en L1 et L2).
- Augmenter la part d'enseignement délivrée par des enseignants-chercheurs dans l'offre pédagogique de L1 pour un meilleur équilibre sur l'ensemble du cycle de licence.
- Améliorer la professionnalisation, notamment en développant le dispositif AED, mais aussi en repensant les UE disciplinaires de façon à y intégrer la participation des écrivains, éditeurs et autres professionnels de la culture dont l'environnement francilien regorge.
- Augmenter la mobilité sortante, mettre en place des doubles diplômes avec des universités étrangères, afin d'offrir aux étudiants de Lettres des chances de mobilités à l'international égales à celles des licences de langues étrangères.

LICENCE PROFESSIONNELLE GESTION DE PROJETS ET STRUCTURES ARTISTIQUES ET CULTURELS

Établissement

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) *Gestion de projets et structures artistiques et culturels* (GPSAC) est portée par l'unité de formation et de recherche (UFR) Arts & médias (AEM). Elle a vu le jour dans le cadre du dernier projet d'établissement de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 (USN) et comporte un seul parcours intitulé *Gestion de projets cinéma, télévision et écritures numériques*. Les effectifs retenus oscillent autour de 30-35 étudiants maximum par année universitaire titulaires d'un brevet de technicien supérieur (BTS) ou se réorientant après leur deuxième année de licence. La licence professionnelle GPSAC est ouverte à la formation continue et à l'alternance.

1. La politique et la caractérisation de la formation

La LP GPSAC est en forte adéquation avec la stratégie formation de l'établissement. En effet, elle est pensée pluridisciplinairement en trois blocs. Dans la base théorique : l'histoire, l'esthétique, l'analyse filmique et les approches socio-économiques. Dans la gestion de projets : l'apprentissage linguistique, des bases de droits, la gestion de projet à l'international et une initiation au fonctionnement des entreprises. La base de spécialisation (production, technologie, écriture) : un approfondissement thématique appuyé par des rencontres avec des professionnels et des déplacements est proposé au cours du cursus à chaque étudiant. Des partenariats avec des institutions culturelles et artistiques principalement en Île-de-France et au niveau national plus ponctuellement sont effectifs.

La formation n'est pas ouverte à l'international. En effet, cette licence professionnelle se fait en une année universitaire et en priorité avec des contrats d'apprentissage en France. L'équipe pédagogique ne propose pas de possibilité d'échanges ou d'internationalisation de la formation. Toutefois, des participations à des manifestations à l'étranger sont proposées aux étudiants (festivals, salons en Europe notamment - Berlin, Venise, etc.).

L'adossement à la recherche de la formation est limité et peu lisible, malgré un nombre conséquent d'enseignants-chercheurs assurant la formation. L'équilibre entre les enseignements donnés par des enseignants-chercheurs et des professionnels reflète, en effet, la volonté d'une maquette très orientée vers la professionnalisation au détriment d'une sensibilisation à la recherche. Pourtant, 11 enseignants-chercheurs (EC) participent à la formation pour un total de 242 heures. La présentation d'une initiation à la démarche de recherche (séminaires et méthodologie de la recherche) n'est pas prioritaire et est abordée dans le cursus de manière très limitée (trois heures). Cependant, la formation propose un équilibre entre enseignements pratiques et théoriques, qui pour ces derniers sont mutualisés avec la troisième année de la licence *Cinéma et audiovisuel*. Au second semestre, un temps est également réservé à la poursuite d'études en master, mais qui reste minoritaire dans le choix des étudiants. Il est à noter qu'un cours optionnel spécifique d'accompagnement à la préparation du master (dont le contenu n'est pas précisé dans le dossier) sera intégré dans la prochaine maquette du futur contrat, en raison d'une demande des étudiants de poursuivre en master (25 % de la promotion).

La LP GPSAC entretient des relations robustes avec le monde social, économique et culturel, et intègre des éléments de professionnalisation. Elle s'appuie notamment sur 13 professionnels qui assurent le lien avec le monde de l'entreprise. La formation a été pensée autour de l'écosystème et des spécificités professionnelles de l'Île-de-France. L'encadrement des projets tutorés (individuels ou collectifs) est réalisé à 100 % par des professionnels en activité. Un accompagnement des étudiants dans leur réflexion autour de leur début de parcours professionnel est également proposé. L'adaptabilité aux besoins des étudiants est forte puisque les profils des professionnels intervenants sont revus et réajustés pour les rencontres avec les étudiants. Ainsi, un tiers des crédits ECTS du diplôme correspondent à l'expérience professionnelle.

2. L'organisation pédagogique de la formation

La formation met en œuvre les méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées et a mis en œuvre une approche par compétences. L'équipe pédagogique a mis en œuvre une approche programme et une approche par compétences. Les enseignements de cette formation sont pensés en fonction d'objectifs d'apprentissage repérables notamment dans la fiche diplôme et la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). L'enseignement de langue est directement pris en charge par la formation, faute de moyens et d'implication du Bureau des enseignements transversaux (BET) qui n'a pu sur la période de référence trouver les enseignants nécessaires. Un moodle (l-campus) est mis à disposition par l'établissement ; il permet ainsi l'usage d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) commun et uniformisé dans son ergonomie pour tous les cours. Tous les étudiants ont un ePortfolio à disposition.

La formation diversifie peu ses pratiques pédagogiques qui restent classiques. L'organisation des enseignements croise une démarche d'observation et de questionnement de l'étudiant avec une approche plus théorique et conceptuelle. À la suite des deux années de période pandémique, l'équipe pédagogique a développé les procédures pour l'utilisation des outils nécessaires à une formation en distanciel (en mode synchrone et asynchrone). Une diversité d'espaces sont mis à disposition des étudiants et des enseignements afin de varier les situations d'apprentissage et de travail. La formation est organisée autour de cours magistraux alternant avec des travaux dirigés, auxquels s'ajoutent deux projets tutorés par année universitaire et par étudiant. Ces projets tutorés sont individuels ou collectifs par semestre.

Les contenus et les dispositifs de la formation permettent partiellement son ouverture à l'international. L'internationalisation se résume à une unité d'enseignement (UE) d'anglais qui reste la langue de communication principale (18 heures par semestre). Il n'y a pas d'enseignement de Français langue étrangère (FLE) pour les étudiants étrangers car travaillant en entreprise ils sont censés maîtriser le français. Parallèlement, des visites et courts séjours hors France sont proposés aux promotions d'étudiants. La formation ne dure qu'un an, ce qui empêche de concevoir des mobilités cohérentes. Cependant, chaque promotion a bénéficié d'un séjour court à l'étranger comme le festival de Berlin. Actuellement, l'équipe pédagogique étudie d'autres opportunités de déplacements à l'étranger (comme Bologne, Venise, etc.).

Les contenus et les dispositifs de la LP GPSAC sont totalement adaptés aux publics en alternance, mais peu aux publics de formation continue. En effet, tous les étudiants sont en alternance et ont des contrats d'apprentissage. Si la formation est ouverte aux publics de formation continue, aucun stagiaire n'a été inscrit pour 2021-2022. Il n'y a pas non plus de validations des acquis de l'expérience (VAE) accordées sur la période de référence, mais six validations des acquis professionnels (VAP) pour 2021-2022 ont été délivrées.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

Le suivi des flux des candidatures et des inscriptions ne permet pas de mesurer et d'améliorer l'attractivité de la formation auprès de ses différents publics. En effet, il n'y a pas de données disponibles et l'équipe pédagogique ne compte pas les réorientés internes en provenance d'une autre mention interne. L'attractivité est cependant démontrée au niveau national, du fait que plus de 50 % des étudiants postulant à la formation n'habitent pas l'Île-de-France.

La LP GPSAC suit et analyse la très bonne réussite de ses étudiants. Durant l'année, les alternants ont un suivi individualisé assuré par les responsables de la formation et les tuteurs des projets. Ils ont également un suivi bi-annuel en entreprise demandé par le centre de formation d'apprentis (CFA Formasup). Il est mentionné que 100 % des étudiants ont obtenu le diplôme depuis sa création (bien que la formation ne propose aucun rattrapage), ce qui est très positif. Un suivi des recrutements est réalisé par l'équipe pédagogique après le diplôme ou à la poursuite d'études. Des outils d'accompagnement sont également mis à disposition tout au long de l'année.

L'analyse de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des diplômés de la formation au regard de ses objectifs et du marché de l'emploi est bien réalisée mais nécessite d'être mieux coordonnée avec l'Observatoire de la vie étudiante (OVE). Les entreprises qui recrutent se partagent entre de grosses structures et des très petites entreprises (TPE), sous la forme de contrats à durée déterminée (CDD) ou contrat à durée indéterminée (CDI). Il est à noter que la première promotion coïncide avec la première crise sanitaire de la COVID-19. Les étudiants ont donc souffert d'une situation nationale dégradée mais la formation a été soutenue par des entreprises, octroyant une aide à l'apprentissage. Les étudiants restent à 90 % dans l'audiovisuel, ce qui est un débouché logique et attendu par le département et l'équipe pédagogique. Les débouchés dans les grandes entreprises (type France TV, Canal+, etc.) attestent de l'intérêt d'une formation d'assistant. Toutefois, le travail collaboratif avec l'OVE pour mieux analyser les indicateurs est à renforcer. La poursuite d'études en

master n'étant pas l'objectif principal de cette formation, elle existe cependant sur une base évaluée à 25 % des étudiants qui demandent à continuer en master, soit huit étudiants environ par année universitaire.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La LP GPSAC dispose en partie des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Les enseignants-chercheurs ont été incités à débloquer leurs droit à la formation continue pour se former dans les perspectives pédagogiques de la maquette et de ses évolutions (par exemple, formation sur les outils numériques ou réflexions autour des blocs de compétences). Grâce à la quantité de contrats d'apprentissage signés, les versements de Formasup permettent une soutenabilité totale de la formation à 24 étudiants sous contrat. Les moyens supplémentaires sont utilisés pour l'amélioration de l'insertion professionnelle. Le dossier souligne cependant un manque de souplesse avec le service financier, notamment, dans le cadre de projets de déplacement internationaux, et une gestion administrative à repenser en renforçant les liens avec l'OVE pour mettre en place des indicateurs de pilotage. Ces manques nécessitent d'être améliorés à terme.

La formation définit un processus opérationnel d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue, mais l'évaluation des enseignements par les étudiants reste à systématiser. Tous les ans, l'équipe pédagogique fait un bilan à mi parcours et en fin d'année avec les étudiants. Ces derniers font aussi un point avec les intervenants ponctuels et les chargés de cours afin d'assurer la cohérence pédagogique du cursus. Enfin, une élection de délégués de promotion en début d'année est opérée, afin de faciliter les échanges tout au long de l'année. Il existe un conseil de perfectionnement et des synthèses et relevés de conclusion sont disponibles. Cependant, la présence et la participation de personnalités extérieures (hors PAST) dans le conseil de perfectionnement est à prévoir. Enfin, l'évaluation des enseignements par les étudiants a été lancée par des enseignants volontaires, au second semestre 2021-2022 mais aucun étudiant n'a répondu au questionnaire d'évaluation et il n'y a pas de données pour les années précédentes. La participation des professionnels et des enseignants-chercheurs de manière systématique et équilibrée est nécessaire.

Conclusion

Points forts

- Une articulation forte entre théories, terrains et projets professionnels ;
- Une bonne participation des professionnels du domaine ;
- Un très bon taux de réussite des étudiants ;
- Des méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées et une approche par compétences mise en oeuvre.

Points faibles

- Une formation à et par la recherche limitée et peu lisible malgré un nombre non négligeable d'enseignants-chercheurs ;
- Un manque de liens avec l'OVE pour le développement d'indicateurs de pilotage ;
- Une absence de personnalités extérieures (hors PAST) dans le conseil de perfectionnement ;
- Une évaluation des enseignements par les étudiants quasi inexistante.

Recommandations

- Développer et rendre plus lisible les enseignements pour former les étudiants à et par la recherche.
- Renforcer les collaborations avec l'OVE afin de prioriser des indicateurs fiables de pilotage de la formation.
- Associer des personnalités extérieures aux instances d'amélioration continue de la formation.
- Conduire et systématiser l'évaluation des enseignements par les étudiants.

LICENCE PROFESSIONNELLE INTERVENTION SOCIALE : ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Établissement

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) *Intervention sociale : accompagnement social (ISAS)* de l'université Sorbonne Nouvelle (USN) comprend un seul parcours intitulé *Conseil en écriture professionnelle et privée, écrivain public*. Elle est portée par l'unité de formation et de recherche (UFR) Arts & médias (AEM), et localisée sur le campus Nation. Formation sélective limitée à 25 étudiants, elle comptait 11 étudiants en 2021-2022. Son objectif est de former des professionnels de l'écriture pour autrui (écrits du quotidien pour des publics défavorisés, écrits administratifs et communication d'entreprise, écriture biographique pour autrui, ateliers d'écriture).

1. La politique et la caractérisation de la formation

Formant des professionnels de l'action sociale, la LP ISAS est en grande adéquation avec la stratégie formation de l'établissement, et notamment avec l'ambition de l'USN de s'inscrire dans le tissu associatif local. Les associations à objectif social ou culturel sont précisément des terrains de stage optimaux pour les étudiants de cette LP *Intervention sociale : accompagnement social*. La formation présente une forte complémentarité avec plusieurs licences de l'USN : accessible au niveau Bac+2, préférentiellement pour des étudiants ayant suivi une formation en lettres ou en sciences humaines et sociales, elle constitue une voie de professionnalisation rapide pour des étudiants de ces licences qui ne visent pas une suite d'études vers les masters recherche ou les métiers de l'enseignement. En conséquence, elle ne s'articule pas en *continuum* avec le deuxième cycle, même s'il arrive que quelques diplômés poursuivent en master. La formation ne dispose pas de partenariats institutionnels formalisés, bien qu'elle entretienne des liens étroits avec diverses structures (les bibliothèques de la Ville de Paris, des tribunaux de grande instance, des mairies, Sorbonne Université [Pierre et Marie Curie]) qui offrent régulièrement des stages. La formation est par nature pluridisciplinaire dans ses contenus (diversité des genres d'écrits, droit, dimensions psychologique et sociale), visant des débouchés tant dans des centres sociaux que dans le monde de l'édition ou de l'entreprise.

La formation n'est pas ouverte à l'international. L'accent mis sur la parfaite maîtrise de la langue française et des cadres administratifs et juridiques français rend cette formation peu envisageable pour des étudiants étrangers. Son format pédagogique (29 semaines de cours et 12 semaines de stage dans l'un des domaines sociaux visés pour l'insertion professionnelle) ne laisse pas de place pour un semestre ou un séjour à l'étranger (aucune formation de ce type n'existant, d'ailleurs, dans des pays francophones).

La formation à et par la recherche n'est pas l'objectif prioritaire de cette LP, qui vise l'acquisition de compétences professionnalisantes et une insertion à l'issue de la formation (en un an), non une poursuite d'études. Cependant, si l'équipe pédagogique ne compte que deux enseignants-chercheurs (EC), cinq des intervenants (un professionnel associé [PAST], trois professeurs agrégés [PRAG] et une chargée de cours) sont titulaires d'un doctorat (soit sept personnes sur une équipe pédagogique de 14), de sorte que la dimension réflexive et théorique n'y est pas négligée, et la rédaction d'un mémoire de fin d'année forme les étudiants à la réflexion problématisée, à la recherche documentaire, et à la prise en compte des avancées de la recherche dans les domaines visés.

La formation, intrinsèquement professionnalisante, entretient de fortes relations avec le monde social et culturel. Cette dimension se vérifie dans ses contenus pédagogiques, par la présence de professionnels (9 sur 14) dans l'équipe pédagogique, ainsi que par l'obligation d'un stage long (12 semaines). Destinée à former des écrivains publics, cette LP s'articule très étroitement aux besoins sociaux, économiques et culturels du territoire francilien (et au-delà) pour définir ses débouchés et ses contenus. Les compétences visées sont clairement explicitées, unité d'enseignement (UE) par UE, dans les documents annexes, même si l'USN n'a pas encore mis en application l'approche pédagogique par compétences en rapport avec les fiches RNCP. De nombreux acteurs sociaux, économiques et culturels, souvent anciens étudiants, sont associés à l'évolution de ses contenus et à ses activités pédagogiques (en tant qu'intervenants, tuteurs de stage, mais aussi membres du conseil de perfectionnement). La formation n'est pas ouverte actuellement à l'alternance, mais la moitié

environ de ses étudiants relèvent de la formation continue ; la formation travaille en liens étroits avec le service de la formation continue de l'USN. L'objectif prioritaire de cette LP étant l'insertion professionnelle rapide de ses étudiants, la formation comprend un module « Création d'entreprise » et met l'accent sur la constitution de réseaux professionnels, tandis que les stages longs permettent une insertion forte dans le monde professionnel, public ou privé.

2. L'organisation pédagogique de la formation

Bien que l'USN n'ait pas encore mis en œuvre l'approche par compétences, l'équipe pédagogique de la formation a élaboré ses contenus, ses activités pédagogiques et ses modalités d'évaluation en fonction d'objectifs professionnels clairement définis en matière de compétences (savoirs nécessaires à l'exercice des missions visées, savoir-faire, savoir-être). La déclinaison des compétences identifiées en « blocs » se fera dans la prochaine maquette. La formation ne valorise pas par la certification PIX des compétences numériques (bureautique, PAO, création de site Internet) acquises dans le cursus (75 heures sur 402), ce qui est dommage.

Étant professionnalisante, la LP ISAS repose sur des pratiques pédagogiques diversifiées. L'apport de connaissances théoriques et méthodologiques est indispensable à des étudiants en reprise d'études après des parcours professionnels variés, mais la formation comprend également des ateliers, des cours pratiques, mises en situations professionnelles, un projet tutoré collectif, et un accompagnement individualisé pour chaque étudiant pour la préparation au stage et la rédaction du mémoire professionnel. L'effectif limité (15 étudiants, en moyenne) favorise la dimension interactive dans les activités pédagogiques. L'enseignement se déroule en présentiel (incluant du présentiel « augmenté »), les interactions sociales étant indispensables à l'acquisition des savoir-faire et savoir-être professionnels. L'équipe pédagogique se pose cependant la question de mettre en place une hybridation partielle pour permettre une reprise d'études à des publics éloignés géographiquement ou en emploi.

Les contenus et les dispositifs de la formation ne sont pas adaptés à une ouverture à l'international. Cette formation sélective préparant, en un an, ses étudiants (dont la majorité sont déjà en activité professionnelle ou en formation continue) à exercer leurs missions dans le cadre administratif et juridique français, il est cohérent avec ses objectifs qu'elle n'offre pas d'aide à la mobilité sortante et qu'elle ait fait le choix, sur ses 402 heures de cours, de ne pas inclure d'enseignement de langue étrangère afin de ne pas diminuer les enseignements essentiels. La réussite des étudiants aux certifications en anglais témoigne qu'ils ont déjà un niveau suffisant : ainsi, les étudiants de la promotion 2021-2022 ont passé la certification de langue anglaise via PeopleCert, comme les étudiants de fin de licence de l'USN, et 10 sur 11 l'ont obtenue. Pour les mêmes raisons (la parfaite maîtrise de la phraséologie française étant l'un de ses pré-requis à l'admission), elle n'accueille pas d'étudiants internationaux en mobilité entrante.

Les contenus et les dispositifs de la LP ISAS sont adaptés aux publics de la formation continue (FC). Les étudiants en reprise d'études constituent la quasi-totalité de l'effectif (et même la totalité en 2021-2022), et les stagiaires de FC (financés) représentent environ la moitié de l'effectif (8 sur 17 en 2018-2019 ; 6 sur 11 en 2022-2023, après une baisse entre 2020 et 2022). La formation s'adapte à ces publics (en reprise d'études) par un suivi individualisé. Il n'existe pas pour le moment de formation spécifique pour les publics de la FC, qui doivent suivre l'ensemble des enseignements et activités pédagogiques de cette LP, mais l'équipe pédagogique, en discussion avec le service de la FC de l'USN, est en train de réfléchir à la modularisation de certaines de ses UE, afin de permettre à des professionnels déjà en poste d'acquérir certaines compétences nouvelles pour eux, ou à de futurs professionnels de se former uniquement dans un ou deux des domaines couverts par cette licence. En revanche, la formation ne compte aucun alternant en contrat de professionnalisation, et n'est pas proposée à l'alternance en apprentissage ; pourtant, les cours étant regroupés sur deux jours par semaine, il serait possible (et judicieux) d'ouvrir cette formation à des publics en alternance ; cela pourrait résoudre la difficulté financière qui amène plusieurs candidats admis à se désister, faute de financement par la FC.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

Cette formation, unique en France, jouit d'une bonne attractivité, qu'elle suit en analysant attentivement l'évolution des candidatures en amont et en aval du recrutement. Le nombre de candidatures est stable (30 à 40 dossiers, pour une capacité d'accueil de 25 places) ; le taux de sélection est d'un candidat admis sur trois ou quatre (10 à 14 inscrits sur la période). L'attractivité se mesure notamment au fait que les candidats proviennent de l'ensemble du territoire national. La commission de recrutement a noté, sur la période de référence, une amélioration de la qualité des dossiers de candidatures (candidats plus diplômés, projet professionnel mieux construit), indices d'une meilleure connaissance de cette formation et ses débouchés, mais indice aussi de sa réputation auprès des publics visés et des professionnels. En effet, si l'information sur la

formation passe d'abord par les moyens mis en place par l'établissement (site web, Journée portes ouvertes), les contacts directs auprès des membres de l'équipe pédagogique ou auprès d'anciens diplômés contribuent à améliorer la communication sur ce diplôme et, comme le prouve la qualité croissante du recrutement, à une meilleure orientation de ses publics.

La LP ISAS, qui sélectionne ses étudiants en fonction de la qualité de leur dossier et la solidité de leur projet professionnel, suit attentivement leur réussite. Les résultats sont excellents : au cours de la période de référence (de 2019-2020 à 2021-2022), 86 %, 90 %, puis 82 % et, sans un ou deux abandons chaque année pour raisons personnelles, ils atteindraient les 100 %. Les dispositifs d'aide à la réussite mis en place (un encadrement individualisé pour chacun, ainsi que des aménagements – par exemple, soutenance du mémoire en septembre – pour ceux qui ont besoin d'un peu plus de temps pour rédiger leur mémoire) se relèvent donc efficaces.

La formation suit et analyse l'insertion professionnelle et la poursuite d'études de ses diplômés au regard de ses objectifs et du marché de l'emploi. L'Observatoire de la Vie étudiante (OVE) de l'USN réalise des enquêtes à 18 et 30 mois, la dernière en date (décembre 2022), fournie par le dossier, concernant la promotion 2019, à laquelle 10 diplômés sur 15 ont répondu. Des contacts personnels permettent aussi aux formateurs de suivre leur devenir. L'enquête concernant la promotion 2019 fait apparaître des taux d'emploi d'autant plus satisfaisants que la période 2020-2021 a été marquée par la pandémie, et que les écrivains publics professionnels sont fortement concurrencés par des bénévoles associatifs ; sur 10 répondants, 7 avaient trouvé un emploi à 18 mois, puis 8 à 30 mois, tandis qu'un était toujours en recherche d'emploi, et un « autre » suivait une formation professionnalisante complémentaire ; sur les huit en emploi, deux étaient auto-entrepreneurs et six salariés, et tous étaient satisfaits ou très satisfaits de leurs missions, de leurs responsabilités, le taux de satisfaction diminuant de moitié quant à la rémunération. Les analyses des responsables affirmant qu'une majorité de diplômés accèdent surtout à des emplois (précaires) en créant leur entreprise, il peut s'agir de l'insertion des cohortes postérieures à 2019, pour lesquelles les enquêtes de l'OVE ne sont pas encore disponibles.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Quatre enseignants et EC titulaires (en augmentation par rapport au bilan précédent), et 11 intervenants professionnels extérieurs, dont 1 PAST, nécessaires à la professionnalisation des étudiants, interviennent régulièrement dans cette formation. Cette équipe encadre une quinzaine d'étudiants, en assurant 402 heures d'enseignement et 50 heures de suivi individualisé, notamment pour l'encadrement du mémoire, tandis que les heures de projet tuteuré collectif sont assurées par le PAST. À noter que les responsables de cette LP ne disposent pas des indicateurs et outils nécessaires pour mesurer le coût réel de la formation, « le calcul du taux d'encadrement des formations faisant l'objet d'un groupe de travail », « en cours de mise en place au niveau central » de l'établissement. Les responsables de la licence connaissent les revenus générés par la formation continue, mais non le calcul de coût de la formation dont ils assurent le pilotage pédagogique.

La formation a défini des processus d'évaluation internes efficaces, permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue. En l'absence de questionnaires d'évaluation formalisés au niveau de l'USN, les responsables de la licence professionnelle ont créé leurs propres procédures. Étant donné le très petit effectif, les enseignants demandent aux étudiants d'évaluer leurs enseignements, soit par un questionnaire, soit lors d'une discussion-bilan ; l'évaluation de l'ensemble de la formation fait l'objet d'un questionnaire élaboré par la responsable pédagogique. Cent pour cent des étudiants sont amenés à y répondre, en plus d'échanges informels au long de l'année. Ces observations sont présentées aux conseils de perfectionnement, mis en place à l'USN en 2021, mais qui existaient déjà précédemment au sein de la formation. Les responsables pédagogiques et les professionnels extérieurs y siègent de façon équilibrée, mais il est curieux que les étudiants (de 2022-2023) soient représentés par un seul étudiant, et qui plus est, de la promotion 2021-2022 (élu pour deux ans), désormais écrivain public en exercice. Ce conseil se fonde sur les retours et suggestions des étudiants pour tirer le bilan de la formation, faire évoluer ses contenus (ex. : demande de cours d'anglais administratif et juridique pour les usagers non francophones de l'aide sociale ; formation à l'encadrement d'ateliers d'écriture), et joue un véritable rôle de pilotage stratégique (décisions quant au recrutement, aux partenariats, à l'ouverture à des publics élargis, etc.)

Conclusion

Points forts

- Une formation de qualité, bien adaptée à ses objectifs de professionnalisation, sur un créneau sociétal essentiel ;
- Une formation inclusive, fortement orientée vers la reprise d'études et la formation continue, qui affiche des taux de réussite remarquables ;
- Une équipe dynamique et compétente, où plusieurs professionnels extérieurs sont d'anciens étudiants, assurant une forte cohésion entre la formation et le terrain ;
- Un pilotage réactif aux évolutions nécessaires de la formation.

Points faibles

- Un manque d'outils et d'indicateurs pour évaluer la soutenabilité financière de la formation malgré les efforts de l'équipe pour gérer au mieux la formation ;
- Une absence d'ouverture à l'alternance.

Recommandations

- Ajuster la soutenabilité financière de la formation quand les indicateurs de soutenabilité seront fournis par l'USN et permettront un calcul de coûts.
- Envisager l'ouverture de la formation à l'alternance, ce qui pourrait résoudre certaines difficultés financières de candidats potentiels.

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA MÉDIATION PAR DES APPROCHES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

Établissement

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) *Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles* de l'université Sorbonne Nouvelle (USN) est portée par l'unité de formation et de recherche (UFR) Arts & médias (AEM). La formation dispose d'un parcours unique intitulé *Encadrement d'ateliers de pratique théâtrale (EAPT)*. Ouverte à 22 étudiants (en 2021-2022), elle s'adresse prioritairement aux candidats en reprise d'études ou en formation continue. À visée professionnalisante, cette licence contribue à la formation d'animation de groupe à des finalités artistiques, plus précisément théâtrales, en milieu scolaire, amateur et/ou dans des environnements complexes (maisons de retraite, hôpitaux, prisons, etc.).

1. La politique et la caractérisation de la formation

La LP *Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles* est en bonne adéquation avec la stratégie de formation de l'établissement. Elle s'inscrit en effet dans les ambitions, orientations pédagogiques et priorités thématiques de l'établissement en ce qui concerne les approches artistiques et culturelles notamment, mais également la formation professionnelle et le développement de la formation continue. La formation est construite en étroite cohérence et complémentarité avec les autres formations du même cycle. Plusieurs mutualisations de cours sont proposées avec les enseignements de la licence mention *Études théâtrales* avec laquelle elle est en partenariat, et la formation travaille également en étroite collaboration avec la LP *Métiers du design* de l'USN. L'interdisciplinarité est au cœur de la formation, le théâtre incluant l'écriture, la plastique corporelle, la danse, etc., et l'approche pédagogique dispensée étant plurielle (historique, esthétique, sociologique, anthropologique, etc.).

La formation n'est pas ouverte à l'international, malgré la volonté de l'équipe pédagogique de développer des partenariats. Au regard de ses visées pédagogiques et professionnelles, il n'est pas surprenant que cette dernière ne soit pas tournée vers l'international. Cependant, deux partenariats étrangers (avec l'Italie et les États-Unis) envisagés par l'équipe pédagogique, témoignant d'une volonté de développer dans la formation ce volet international, n'ont pas pu être finalisés en raison de contraintes budgétaires.

Au vu des attendus, des objectifs pédagogiques et du réseau partenarial professionnel développé, la formation bénéficie d'un adossement à la recherche correct. À visée professionnelle immédiate, la formation n'a pas vocation à former des enseignants-chercheurs ou chercheurs et n'entretient pas de lien spécifique saillant avec la recherche. Cependant, elle propose quatre enseignements théoriques mutualisés avec la licence *Études théâtrales* ce qui lui confère une inscription dans le domaine de la recherche scientifique. Il est également à noter que les promotions d'étudiants sont invitées à participer à des journées d'études spécifiques organisées par des centres de recherche lorsque les problématiques portent sur les approches artistiques et culturelles, et que la déontologie et l'intégrité scientifique sont au cœur même de la formation. Dans la formation, cinq enseignants-chercheurs assurent 132 heures d'enseignements (sur un total de 480 heures).

La licence professionnelle entretient des relations manifestes avec le monde social, économique et culturel, notamment grâce aux éléments de professionnalisation. C'est le fondement même de cette LP, d'entretenir des liens solides et durables avec le milieu professionnel du théâtre et des arts de la scène – dont ses candidats et étudiants proviennent d'ailleurs en grande majorité. Une longue liste d'institutions, établissements et structures diverses est fournie dans le dossier, qui sont autant de lieux, et indirectement d'acteurs professionnels, susceptibles de proposer des stages aux étudiants de la formation : on peut citer, de manière non-exhaustive, la Maison du Geste et de l'Image (Paris), le Théâtre du Mouvement (Bagnole), le Théâtre de la Ville (Paris), le Théâtre Gérard Philipe (Saint-Denis), Le Mouffetard – Théâtre aux Mains nues, Centre national de la Marionnette (Paris), La Maison de la culture de Seine-Saint-Denis Mc93 (Bobigny), la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (Paris), Les Plateaux Sauvages (Paris), Anis Gras (Arcueil), La Maison Jacques Copeau (Pernand-Vergelesses, Côte d'Or), la compagnie Entrées de jeu (Paris), la compagnie Légendes Urbaines (Paris), la compagnie Bouche bée (Paris). Reconnue par l'Assurance Formation des Activités du Spectacle (AFDAS), la LP

Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles parcours EAPT participe, grâce à ses intervenants, à l'évaluation des candidats au Diplôme d'État d'enseignement du Théâtre (délivré par le ministère de la Culture).

2. L'organisation pédagogique de la formation

La formation met en œuvre des méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées mais n'a pas mis en place l'approche par compétences. L'équipe pédagogique trouve difficile de se référer à un référentiel de compétences dans le domaine des ateliers théâtre et n'a pas mis en œuvre l'approche par compétences. Cependant, la formation définit et met en œuvre ses objectifs, ses contenus, ses méthodes pédagogiques et ses méthodes d'évaluation dans une approche favorisant l'alignement pédagogique. La culture numérique a une part très limitée et il n'est pas proposé aux étudiants de certification PIX. La formation valorise les compétences acquises par ses étudiants en dehors de cursus sans en donner les détails.

La LP Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles diversifie partiellement ses pratiques pédagogiques avec une priorité pour le présentiel. Du fait de son activité et de la présence physique des étudiants, la formation ne propose pas de modalités entièrement ou partiellement à distance (à l'exception de la période de pandémie). Le compte-rendu de conseil de perfectionnement témoigne d'un enseignement globalement classique et plutôt « scolaire ». En marge de ces cours « traditionnels » (mutualisés avec la licence *Études théâtrales*), les cours de tronc commun prennent, pour la plupart, la forme d'ateliers de pratique et des unités d'enseignement (UE) sont consacrées aux projets tutorés ainsi qu'au stage professionnel. Depuis le déménagement sur le Campus Nation, la formation dispose d'un théâtre pédagogique modulable, qui permet de travailler l'espace théâtral en atelier, et également d'accueillir du public.

Les contenus et les dispositifs de la LP ne sont pas adaptés pour permettre son ouverture à l'international. La formation n'est pas pensée ni calibrée pour être destinée à l'international ni dans l'offre pédagogique de la maquette (aucune UE de langue) ni dans une dimension partenariale. L'équipe pédagogique évoque un manque crucial de moyens financiers pour avoir cette ambition internationale à l'avenir.

Les contenus et les dispositifs de la formation sont bien adaptés aux publics en formation continue. C'est le public principal (représentant 80 % de la promotion) visé par la LP *Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles* parcours EAPT (la part des étudiants, recrutés, issus de l'établissement est de 20 %). L'équipe pédagogique délivre des validations des acquis professionnels et personnels (VAPP) et des validations des acquis de l'expérience (VAE) pour permettre la candidature de professionnels n'ayant pas nécessairement le niveau universitaire de deuxième année de licence (L2) requis pour postuler dans cette licence professionnelle.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

Le suivi des flux des candidatures et des inscriptions permet de mesurer et d'améliorer l'attractivité de la formation auprès de ses différents publics. La LP *Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles* fait état d'un bon nombre de candidatures chaque année permettant de remplir la promotion sans difficulté (22 candidats inscrits en 2021-2022). La formation est donc attractive avec des candidats qui rentrent dans deux catégories principales de profil : les enseignants et les animateurs et les artistes du spectacle vivant.

La LP Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles, qui a un bon taux de réussite, suit et analyse la réussite de ses étudiants. La formation suit l'évolution des taux de réussite des étudiants notamment par la création d'un réseau d'anciens diplômés actifs. En 2021-2022, 17 étudiants sur un total de 22 ont validé l'ensemble des crédits ECTS (77 % de réussite).

La licence professionnelle présente de très bons résultats d'insertion professionnelle. Elle suit et analyse le devenir de ses diplômés au regard de ses objectifs et du marché de l'emploi. Les résultats d'enquête d'insertion à 30 mois témoignent d'une excellente insertion des diplômés sur le marché du travail - secteur pourtant en tension. Ceci est sans doute expliqué par le fait que la majorité des candidats entrant en licence professionnelle parcours EAPT se trouvaient déjà en situation professionnelle avant leur cursus universitaire. Cependant, dans un secteur professionnel où les CDI n'existent quasiment pas, l'insertion professionnelle doit être considérée à l'aune de la réalité de cet environnement économique et social. Des emplois indépendants, en CDD et/ou de fonctionnaire, sont ceux majoritairement renseignés par les répondants à l'enquête. La formation analyse la qualité de l'insertion professionnelle et la nature des poursuites d'études, à partir des enquêtes de suivi de l'insertion professionnelle et de cohortes (enquête de l'OVE). Les enquêtes menées permettent de renforcer le réseau d'anciens étudiants actifs dans le secteur du théâtre-éducation. La grande majorité des sondés ayant

répondu aux enquêtes menées par l'université (promotions de 2017-2018 et de 2018-2019) se déclarent en position d'activité professionnelle au sortir de la formation.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La LP dispose partiellement des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Globalement, en raison de la dimension « formation continue » de la LP et du financement qui s'y rattache, la formation peut s'appuyer sur des moyens certainement plus importants que ceux d'une licence « classique ». Cependant, si le volet international est si peu développé, voire inexistant, l'équipe pédagogique indique que c'est en raison du manque de moyens financiers. On peut donc supposer que des moyens supplémentaires accompagnés d'une politique pédagogique en ce sens permettraient à la formation d'atteindre d'autres objectifs en cohérence avec le projet d'établissement de l'USN. S'agissant de l'offre de formation, l'équipe pédagogique affirme que le volume horaire étudiant annuel alloué par l'université ne peut permettre d'atteindre des objectifs ambitieux et de qualité conformément aux besoins des étudiants. La question du coût et des moyens semble être un point de tension.

La formation définit partiellement un processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue qui reste incomplète. Le conseil de perfectionnement, règlementairement constitué, est le seul outil d'évaluation de la formation pour son suivi et l'évaluation de sa soutenabilité. Cette instance travaille, en concertation, entre équipe pédagogique et représentants des étudiants pour prendre en compte les demandes et faire ainsi évoluer les modalités de l'enseignement et de l'accompagnement. Grâce au conseil de perfectionnement, des activités (Rencontres de Gaston Baty, journées d'études comme Théâtre en prison, Théâtre à l'hôpital, etc.) ont été ajoutées à l'offre pédagogique de la maquette. Cependant ces ajouts restent extra-curriculaires car leur coût empêche leur insertion pérenne dans la maquette de la LP parcours *EAPT*. Il n'y a pas d'évaluation des enseignements effectuée par les étudiants.

Conclusion

Points forts

- Une formation de qualité, offerte en présentiel et adaptée aux publics de formation continue ;
- Une inscription évidente et « naturelle » de la formation dans le monde du théâtre et de la culture, à travers l'investissement des intervenants extérieurs, les nombreux partenariats, l'adossement aux structures publiques mentionnées ;
- Une excellente insertion des diplômés.

Points faibles

- Aucune évaluation globale et systématique de l'offre pédagogique par les étudiants ;
- Un manque de moyens pour avoir des ambitions renouvelées en cohérence avec le projet d'établissement ;
- Une dimension internationale de la formation quasi inexistante.

Recommandations

- Mettre en place des outils d'évaluation des enseignements par les étudiants et des ateliers pédagogiques.
- Allouer des heures d'enseignement mais également des financements pour avoir des ambitions renouvelées en cohérence avec le projet d'établissement.
- Développer l'internationalisation de la formation en invitant des intervenants extérieurs étrangers, et en proposant des conventions de partenariat avec des universités étrangères.

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DU DESIGN

Établissement

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) *Métiers du design* est rattachée à la l'unité de formation et de recherche (UFR) Arts & médias (AEM) de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 (USN). Elle comprend deux parcours : *Conception costumes de scène et d'écran* et *Scénographie théâtrale, création décor, et approche de l'évènementiel*. On recense au cours de la période de référence 15 étudiants par parcours soit un total de 30 étudiants par année universitaire en moyenne.

1. La politique et la caractérisation de la formation

La LP *Métiers du design* est en forte adéquation avec la stratégie formation de l'établissement. En misant sur la professionnalisation et le renforcement du lien avec le monde des entreprises du spectacle, cette formation collabore en lien étroit avec des structures culturelles adéquates. La formation est cohérente et complémentaire avec d'autres formations du cycle, et des mutualisations sont proposées avec la licence *Études théâtrales*, ainsi qu'avec la licence *Cinéma et audiovisuel* (pour le parcours *Conception costumes de scène et d'écran*). Plusieurs enseignements sont également communs entre les deux parcours de la LP. La formation s'appuie sur divers partenariats : des écoles d'arts appliqués (Boule, Duperré, Paul Poiret), des théâtres (l'Odéon, la Colline, l'Opéra de Paris, la Tempête, l'Aquarium, etc.) ainsi que des établissements culturels (Centre National du Costume de Scène, les Docks-Cité de la mode et du design, etc.). La pluridisciplinarité arts-cinéma-théâtre s'articule à tous les niveaux de la formation, tant théorique que pratique, des workshops faisant intervenir des professionnels aux compétences diverses et complémentaires, en scénographie, et en technique de conception des costumes.

L'ouverture à l'international n'est pas un objectif visé par la LP *Métiers du design*. L'architecture de la formation, les partenariats, les temporalités ne permettent pas d'offrir des opportunités à l'international. La densité des heures/année sur une seule année universitaire laisse peu de place à des séjours et des expériences à l'international. Les partenaires prioritaires sont principalement sur le territoire national. Le dossier d'autoévaluation mentionne cependant que la formation accueille des étudiants à l'international (russes, ukrainiens, suisses, autrichiens, chinois, etc.), mais les chiffres indiquent une absence totale en 2020-2021 et en 2021-2022, et seulement deux étudiants en 2019-2020. Ceci n'est pas étonnant car aucun dispositif de mobilité entrante ou sortante n'est mis en place. Cependant, la formation envisage pour le futur des partenariats avec La Cambre en Belgique et l'École nationale du Canada, ainsi que l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

La LP *Métiers du design* bénéficie d'un bon adossement à la recherche pour une formation à visée professionnalisante directe. L'organisation de la formation permet aux étudiants de suivre un ensemble de manifestations scientifiques (Festival d'Avignon, Quadriennale de Prague, etc.). La formation est adossée à l'Institut de Recherche en Études Théâtrales (IRET) et à l'Institut de recherche sur le cinéma et l'audiovisuel (IRCAV) ainsi les étudiants participent à des activités de recherche et à l'organisation d'événements scientifiques (colloques, journées d'études, biennales internationales) et mènent des actions de recherche-crédation (expositions, podcast, et performances). Quatre enseignants permanents (enseignants-chercheurs et professeurs associés [PAST]) du domaine de la création participent à la formation pour le parcours *Conception costumes de scène et d'écran* et six participent à la formation pour le parcours *Scénographie théâtrale, création décor, et approche de l'évènementiel*. Les parcours sont dirigés par un duo enseignant-chercheur/professionnel associé. Les étudiants ont accès aux ressources documentaires et archivistiques de la Théâtrothèque Gaston Baty et sont également accueillis au service orientation, réorientation, insertion professionnelle (SUIO) spécialisé de l'École supérieure des arts appliqués (ESAA) Duperré. Ils bénéficient des liens de l'IRET avec le département Arts du spectacle de la Bibliothèque nationale de France (BnF).

La LP *Métiers du design* entretient des relations régulières avec le monde social, économique et culturel, et intègre des éléments de professionnalisation. La formation s'appuie sur de nombreux partenariats et est en étroite relation avec le monde professionnel. Dix-sept professionnels interviennent dans la formation pour un total de 476 heures. Ce réseau est très utile pour la formation des étudiants et pour faciliter leur insertion dans le monde professionnel. L'insertion professionnelle est préparée à partir de stages, l'organisation d'expositions à

visée professionnelle, et un module (18 heures) de formation à la spécificité administrative des pratiques dans le monde du spectacle est proposé. L'équipe pédagogique vise à consolider le projet professionnel de l'étudiant en le formant au droit du travail en arts du spectacle, au statut d'intermittent, aux contrats spécifiques, au travail en compagnie, aux droits d'auteur, etc.

2. L'organisation pédagogique de la formation

La LP Métiers du design met en œuvre des méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées mais l'approche par compétences n'est pas développée. Si quelques unités d'enseignement (UE) s'appuient sur une fiche programme et un bilan de compétences après les apprentissages, une part importante de la formation sur la créativité artistique ne peut pas être évaluée par ces approches, et ce, notamment, en raison des possibilités de stage variées et des diverses expériences des étudiants, ce qui rend difficile leur harmonisation. En revanche, les compétences acquises sont pointées par l'évaluation des rapports de stage (soutenances en fin d'année). Les compétences acquises sont également valorisées à l'occasion des expositions et des activités conjointes avec d'autres formations ou dans le cadre de partenariats, ou encore par la mise en œuvre du projet professionnel tutoré (mémoire et soutenance en fin d'année).

La formation développe et diversifie ses pratiques pédagogiques et le présentiel est privilégié. La formation s'appuie sur les savoir-faire et les compétences des professionnels qui assurent les enseignements et les ateliers. Les pratiques pédagogiques sont aussi bien théoriques que pratiques et prennent différentes formes : ateliers, stages intensifs, travaux dirigés, projets tutorés, cours pratiques et théoriques et rencontres avec des professionnels et l'essentiel des apprentissages dans le domaine du spectacle se fait en présentiel. Les espaces variés, utilisés pour l'enseignement, sont en cohérence avec les objectifs de la formation, comme par exemple, les plateaux techniques des écoles d'arts appliqués, des théâtres, des studios de pratique artistique et le nouveau théâtre pédagogique modulable de Nation.

Les contenus et les dispositifs de la LP Métiers du design ne sont pas suffisamment adaptés pour permettre son ouverture à l'international. Quelques workshops sont dispensés en anglais par des créateurs internationaux qui créent des situations d'apprentissages autour de lexiques anglais spécifiques aux métiers du design. L'équipe pédagogique souhaiterait que ces modules soient renforcés mais des contraintes budgétaires ne le permettent pas. Une UE d'art du spectacle en anglais est dispensée par des intervenants internationaux (30 heures). Certains stages peuvent parfois être effectués dans des entreprises à l'étranger mais sans dispositif d'accompagnement pour les étudiants. Un voyage d'études annuel est également proposé aux étudiants, voyage qui peut être en France ou à l'étranger.

Les contenus et les dispositifs de la LP Métiers du design sont adaptés aux publics issus de la formation continue et en alternance. L'accueil d'un public issu de la formation continue est particulièrement intégré aux dispositifs spécifiques d'apprentissage en équipe proposés. La formation privilégie les reprises d'études par validation des acquis personnels et professionnels (VAPP) et les congés de formation mais l'accompagnement administratif pour le traitement des dossiers reste à améliorer. L'alternance est semestrielle, en raison du stage de 12 semaines à effectuer au second semestre.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

Le suivi des flux des candidatures et des inscriptions permet de mesurer et d'améliorer l'attractivité déjà bonne de la formation auprès de ses différents publics. La formation est en effet attractive, les demandes d'admission étant en constante augmentation, avec un niveau des candidats davantage à Bac+3 et Bac + 4. La commission d'admission suit, chaque année, l'origine et la qualité des candidatures et dresse un bilan annuel pour mesurer l'adéquation de certains publics avec les attentes de la formation. La LP Métiers du design développe sa communication pour accroître son attractivité : elle est présente sur les sites internet des écoles nationales d'arts appliqués et aux journées portes ouvertes (JPO), elle est également présente aux JPO de l'USN, et diversifie la diffusion incluant des capsules vidéo de présentation sur le site internet de l'USN.

L'effectif réduit de cette licence professionnelle lui permet de suivre et d'analyser la réussite de ses étudiants. Des enseignements ont dû être déplacés en fin d'année durant la période de pandémie, pouvant difficilement être adaptés au distanciel. Malgré la pandémie, en 2020-2021, sur 28 étudiants inscrits, 24 ont néanmoins validé tous les crédits ECTS. En 2021-2022, les chiffres indiquent une très bonne réussite des étudiants pour le parcours *Conception costume de scène et d'écran* mais ils indiquent également qu'aucun étudiant n'a validé les UE du parcours *Scénographie théâtrale, création décor et approche de l'événementiel*. Aucune raison n'est apportée pour expliquer cet échec des étudiants dans ce parcours, mais le dossier mentionne que les données ECTS doivent être prises avec précaution car elles peuvent être incomplètes ou non définitives (pour 2021-2022).

L'insertion professionnelle est suivie, principalement par le biais du réseau d'anciens étudiants, et est très élevée.

Le réseau des anciens étudiants créé est très actif et informe souvent l'équipe pédagogique des recrutements, le dossier mentionnant que les enquêtes menées par l'université ne permettent pas une réelle analyse, du fait du nombre trop faible d'étudiants. Ce point mérite réflexion, les données issues du réseau d'anciens étudiants pouvant manquer de fiabilité. Plus des 4/5e des diplômés sont en emploi à la sortie de la formation, tandis que les autres sont en poursuite d'études. Les taux d'insertion à deux ans tournent autour de 95 %.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La LP Métiers du design dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Les recrutements d'enseignants et de formateurs sont en adéquation avec les besoins de la formation. Enseignants permanents (au nombre de 10) et non permanents (au nombre de 20) assurent 476 heures d'enseignement pour chacun des parcours. La maîtrise de la soutenabilité de la formation est assurée grâce à un principe de mutualisation d'enseignements avec des licences générales (*Études théâtrales, Cinéma et audiovisuel*) et avec les deux parcours de la LP, offrant ainsi des opportunités de cohérence dans le cursus et de culture partagée entre certains cursus.

Le processus d'évaluation interne permettant de faire évoluer la formation dans une démarche d'amélioration continue est largement perfectible. En effet, si un conseil de perfectionnement existe seulement pour chacun des parcours (document de preuve à l'appui), il est nécessaire qu'il puisse se réunir pour la mention, permettant un meilleur pilotage et une plus grande cohérence pour le contenu de la formation. L'évaluation des enseignements par les étudiants a été lancée, parmi des enseignants volontaires, au second semestre 2021-2022, mais aucune évaluation systématique n'est effectuée. Il n'y a pas de données pour les années précédentes.

Conclusion

Points forts

- Une articulation pertinente avec le tissu professionnel ;
- Un bon adossement à la recherche pour une formation à visée professionnalisante directe ;
- Une bonne insertion dans le monde professionnel ;
- Une pédagogie variée axée sur les productions et les projets.

Points faibles

- Un conseil de perfectionnement qui est seulement réuni par parcours ;
- Une absence d'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants ;
- Une faible internationalisation de la formation.

Recommandations

- Réunir chaque année un conseil de perfectionnement pour la mention.
- Mettre en œuvre un dispositif d'autoévaluation des enseignements par chaque étudiant à la fin de chaque semestre d'enseignement.
- Construire une stratégie d'internationalisation de la licence professionnelle (séjour, visites, mobilités courtes entrantes et sortantes) au bénéfice des étudiants des deux parcours.

LICENCE INFORMATION-COMMUNICATION

Établissement

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Présentation de la formation

La licence *Information-communication* est portée par l'unité de formation et de recherche (UFR) Arts & médias (AEM) de l'université Sorbonne Nouvelle (USN). La troisième année de licence (L3) est proposée en alternance et est organisée autour d'une option majeure, centrée sur les théories, l'épistémologie ainsi que la découverte et le renforcement des principales méthodes en sciences de l'information et de la communication, et d'une option mineure (*Allemand, Portugais, Arts et médias et Lettres modernes*). Les options mineures sont en lien avec d'autres parcours de licence proposés à l'USN. Les effectifs actuels sont autour de 650 étudiants avec une progression à la hausse chaque année de la période de référence.

1. La politique et la caractérisation de la formation

La licence *Information-communication* est en bonne adéquation avec la stratégie globale de formation de l'établissement. Elle s'inscrit dans les ambitions, dans les orientations pédagogiques et dans les priorités thématiques de l'établissement, en considérant l'internationalisation, les transitions durables notamment. La formation a pour objectif de fournir un socle à la fois théorique et pratique de connaissances et de compétences en sciences de l'information et de la communication aux étudiants souhaitant s'orienter vers l'une des nombreuses professions relevant des médias et de la communication. Elle est construite en cohérence et en complémentarité avec les autres formations du même cycle, notamment en intégrant par le biais des options majeures et mineures, des passerelles avec d'autres licences (*Lettres, Cinéma et audiovisuel, etc.*) et d'autres parcours de formation initiale. La formation s'assure de la réalité et de la valeur ajoutée d'un ensemble de partenaires académiques et professionnels. La pluridisciplinarité est proposée à travers les options mineures proposées et autour de six disciplines phares (sociologie, histoire, philosophie, psychologie, droit-économie et sémiologie) associant des enseignements théoriques et pratiques.

La formation est partiellement ouverte à l'international en raison du faible nombre de mobilités et du manque de partenariats internationaux. La formation inclut et favorise les mobilités entrantes et sortantes des étudiants et bénéficie, à cet effet, d'un soutien et d'un aménagement. Trente-trois mobilités entrantes sont recensées pour l'année 2021-2022. Les mobilités sortantes reprennent progressivement après la période singulière de pandémie internationale. Le dossier d'autoévaluation mentionne 43 mobilités sortantes en 2021-2022, mais ce chiffre inclut également les mobilités en master *Information, communication*. Les mobilités sortantes seront donc à renforcer et la formation gagnerait à mettre en place de partenariats internationaux au cours des prochaines années.

La licence *Information-communication* bénéficie d'un bon adossement à la recherche. La formation est adossée à différents laboratoires et unités de recherche comme l'Institut de Recherche Médias, Cultures, Communication et Numérique (IRMECCEN - EA7546) et le laboratoire Communication, Information, Médias (CIM - EA 1484). Un ensemble d'enseignants-chercheurs, d'attachés temporaires et de recherche (ATER) et de doctorants participent activement à la formation tant dans les enseignements dispensés que dans le suivi et l'animation de manifestations à caractère scientifique, permettant ainsi d'acculturer les étudiants aux recherches et aux résultats scientifiques du domaine. Enfin, l'approche recherche est proposée dans le cadre d'enseignements et de travaux dirigés en unités d'enseignement (UE) de méthodologie et d'initiation à la recherche.

La formation entretient des relations avec le monde social, économique et culturel, et intègre des éléments de professionnalisation, notamment de connaissance des métiers de l'information, du journalisme et de la communication. La formation prend en compte les besoins sociaux, économiques et culturels du secteur pour définir ses débouchés, sa finalité et ses contenus, en cohérence avec sa fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles). Elle associe les acteurs sociaux, économiques et culturels à cette démarche et valorise auprès d'eux les compétences auxquelles elle forme. La formation associe les acteurs sociaux, économiques et culturels à ses activités pédagogiques. Elle propose des parcours en alternance pour la L3, de formation continue et de reprise de cursus. Elle prépare à l'insertion professionnelle notamment grâce à l'UE de

professionnalisation comprenant un stage de 120 heures donnant lieu à un rapport et faisant suffisamment tôt le lien avec les exigences des masters.

2. L'organisation pédagogique de la formation

La formation met en œuvre les méthodes pédagogiques variées adaptées aux compétences visées sans mobiliser encore une approche par compétence (APC), qui est prévue pour le prochain contrat. La licence définit et met en œuvre ses objectifs, ses contenus, ses méthodes pédagogiques et ses méthodes d'évaluation des acquis des étudiants, dans une approche favorisant l'alignement pédagogique. Les évaluations sont en régime de contrôle continu pour les contrôles de connaissances obligatoires, favorisant ainsi le travail de l'étudiant tout au long du cursus. Les formes d'évaluation sont variées (oral, dissertations, commentaires, questions à choix multiples [QCM], dossiers, recherches bibliographiques, travail en groupe). La formation valorise les compétences acquises en dehors du cursus, notamment à l'occasion de l'expérience du stage. En raison de leur nombre élevé, les étudiants de chaque année sont répartis en groupes appelés « blocs ». Ainsi, les travaux dirigés (TD) sont dispensés à un contingent important d'étudiants qui sont ventilés sur plusieurs créneaux horaires auxquels sont associés les étudiants d'un ou plusieurs blocs. Le dispositif mis en place permet une rencontre hebdomadaire entre les étudiants en majeure communication (troisième année) et leurs enseignants-référents.

La licence *Information-communication* développe et diversifie globalement ses pratiques pédagogiques. Elle propose des cours théoriques et d'approfondissement ainsi que des ateliers en lien avec les objectifs professionnels visés (journal d'entreprise, communiqué de presse, reportage journalistique dans un format vidéo 5 min, pratique de l'interview, etc.). Le travail de groupe est encouragé. Toutefois, elle n'a pas obtenu de projets de programme d'investissement d'avenir (PIA), ce qui nuit en partie à son amélioration et son extension pédagogique.

Les contenus et les dispositifs de la licence *Information-communication* sont partiellement adaptés pour permettre son ouverture à l'international. En effet, dès la première année de licence (L1), les étudiants sont informés qu'ils pourront bénéficier des opportunités offertes par le programme Erasmus mais seulement à partir de la L3. *A contrario*, les mobilités entrantes peuvent être issues de l'équivalent d'une première, deuxième ou troisième année de licence. Dès la L1, des cours d'anglais sont dispensés et ce, tout au long de la licence, et en L3 est dispensé un cours de communication en anglais. L'étudiant peut ainsi construire un projet de professionnalisation internationale, en alliant des compétences en communication à la connaissance approfondie d'une, de deux ou de trois langue(s) et aire(s) culturelle(s). La formation permet ainsi à l'étudiant d'acquérir des compétences linguistiques utiles à son insertion professionnelle ou à sa poursuite d'études, en particulier à l'international.

Les contenus et les dispositifs de la formation ne sont pas adaptés aux publics de la formation continue et peu adaptés en alternance, malgré une ouverture de la formation à l'alternance en L3. La formation ne propose pas d'offre spécifique pour les publics de formation continue et évalue les demandes au cas par cas. En 2021-2022, seul un stagiaire de formation continue a été inscrit et une seule validation des acquis de l'expérience (VAE) a été délivrée (aucune validation des acquis professionnels [VAP]). Il est mentionné que la L3 permet l'alternance mais cette possibilité n'est que peu choisie car en 2021-2022, seul un contrat de professionnalisation a été proposé. Il n'y a pas d'autres éléments explicatifs sur ce point.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

La licence *Information-communication* est très attractive malgré un contexte de baisse des effectifs à l'échelle de l'établissement et de fléchissement pendant la période de confinement. La formation est attractive car elle reçoit plus de 7000 candidatures pour 670 places en L1 et les effectifs globaux pour la licence sont en augmentation. Ainsi en 2019-2020 : 579 étudiants ; en 2020-2021 : 591 et en 2021-2022 : 668. L'augmentation est surtout importante en L3 (l'effectif en L1 étant stable et celui en deuxième année fluctuant durant ces trois années). Le dossier d'autoévaluation montre une légère et progressive augmentation des néo-entrants, de 123 à 150 étudiants entrants en L1 sur la période de référence. Cependant, aucune donnée sur les étudiants réorientés internes n'est proposée. Les néo-entrants sont originaires de toute la France via notamment Parcours Sup même si aucune donnée ne permet d'évaluer l'origine géographique des nouveaux inscrits ; en revanche, la part de bacheliers issus de filières générales ou technologiques et professionnelles est globalement stable, avec une prépondérance des profils de type bacs généraux. Annuellement, des étudiants extérieurs qui recherchent soit un approfondissement (après un DUT ou un BTS), soit une réorientation rejoignent ce cursus. La licence accueille également des étudiants étrangers (23 en 2020-2021 et 34 en 2021-2022). Les dispositifs d'information mis en œuvre sont classiques mais complets (Journée portes ouvertes, intervention dans les lycées,

etc.). Par ailleurs, la communication sur les spécificités de l'offre de formation apparaît, rétrospectivement, insuffisante. Il n'y a pas de dispositif « Oui si » pour l'instant à l'USN.

La formation ne propose pas d'analyses qualitatives des taux de réussite et d'échecs de ses étudiants mais propose quelques dispositifs d'aide à la réussite. À l'échelle du département Information, Communication, Médias et de l'université, le plan d'accompagnement renforcé et personnalisé des L1 est opérationnel depuis plusieurs années avec la mise en place d'enseignants référents (directeurs d'études). Tous les étudiants bénéficient d'un contrat réussite pédagogique en L1, et ils peuvent avoir un soutien personnalisé pédagogique et disciplinaire par le Centre d'Accompagnement et de Tutorat. Le cursus donne également la possibilité à tous les étudiants de se réorienter en cours de L1. Le principal dispositif pour mesurer les taux de réussite repose sur les jurys d'examen où les membres de l'équipe pédagogique font un bilan qualitatif.

Le dossier d'autoévaluation ne contient pas de données sur l'insertion professionnelle, car aucune analyse d'insertion ou d'employabilité n'est faite à l'issue du cycle de licence. Cela est regrettable, eu égard au fait qu'une des vocations de la licence *Information-communication* est de viser certains secteurs professionnels comme celui des métiers de la communication.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La licence *Information-communication* dispose des moyens nécessaires mais qui restent insuffisants pour lui permettre d'atteindre ses objectifs eu égard au nombre d'enseignants-chercheurs impliqués dans cette licence à fort effectif d'étudiants. Au regard du nombre d'étudiants, la formation souffre d'un sous encadrement et d'un manque d'enseignants titulaires (19 enseignants-chercheurs [EC] et trois professeurs agrégés [PRAG]). La politique de ressources humaines de l'établissement, en matière de recrutement, de promotion et de reconnaissance des activités, tient compte des besoins d'encadrement de la formation et cherche à optimiser son déficit actuel lié notamment au départ important à la retraite des personnels enseignants et chercheurs. Le suivi, l'analyse et la maîtrise de la soutenabilité de la licence *Information-communication* est établi et géré au niveau de l'UFR Arts et médias. Le dossier n'apporte pas d'autres explications et explicitations des indicateurs et des outils de mesure du coût réel de la formation. L'université travaille au compte rendu du coût précis de ses formations. Un groupe de travail met au point la définition et la méthode de calcul de cette donnée fondamentale. Enfin, les personnels bénéficient au sein de l'Institut de la Communication et des Médias (ICM) de dispositifs de formation continue comme les tutoriels sur iCampus ou l'accompagnement à la pédagogie et aux projets (APP).

La licence engage des premiers temps d'échange et de concertation afin de définir un processus d'évaluation interne permettant à terme de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue. La formation dispose d'un conseil de perfectionnement qui se réunit une fois par an avec des représentants des étudiants et des enseignants des trois années de licence, deux professionnels, et un personnel administratif. Les comptes-rendus sont ensuite mis à disposition de l'équipe pédagogique et des partenaires. Des pistes d'amélioration sont proposées notamment en vue de renforcer les perspectives professionnelles des étudiants à partir de la création de l'UE de professionnalisation. L'évaluation des enseignements par les étudiants a été lancée, parmi des enseignants volontaires, au second semestre 2021-2022. Aucune donnée n'est proposée pour les années précédentes de la période de référence.

Conclusion

Points forts

- Un lien fort avec les autres départements et d'autres cursus proposés par l'université ;
- Un cursus spécialisé et ouvert à la pluridisciplinarité ;
- Des visées professionnelles clairement explicitées ;
- Une volonté de rapprocher culture professionnelle et culture scientifique.

Points faibles

- Un taux d'encadrement faible ;
- Une absence de dispositif de suivi et d'analyse des taux de réussite des étudiants ;
- Une absence de données sur l'insertion professionnelle ;
- Une évaluation des enseignements par les étudiants non systématisée ;
- Des contenus et dispositifs de la formation non adaptés au public de formation continue et peu choisis en alternance (pour la L3 seulement) ;
- Des mobilités internationales faibles ;
- Une approche par compétences non mise en œuvre.

Recommandations

- Renforcer le taux d'encadrement par des titulaires.
- Suivre et analyser les taux de réussite des étudiants.
- Recueillir et analyser les données sur l'insertion professionnelle des étudiants.
- Mettre en œuvre un dispositif de suivi et d'amélioration pédagogique de la formation en s'appuyant notamment sur les autoévaluations des étudiants de façon à aider les conseils de perfectionnement dans une visée d'amélioration continue.
- Développer une offre de formation en formation continue et susciter l'intérêt pour l'alternance (en L3), au moins pour l'option majeure.
- Renforcer les mobilités à l'international pour les étudiants dès la L2.
- Mettre en place une approche par compétences.

LICENCE PHILOSOPHIE

Établissements

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Université Sorbonne Nouvelle

Présentation de la formation

La licence *Philosophie* de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est portée par l'unité de formation et de recherche (UFR) de philosophie. Elle comporte dix parcours : un parcours *Propédeutique* correspondant à un tronc commun en première année (L1), trois parcours de spécialisation en *Humanités*, *Logique et culture scientifique* et *Sociologie*, un parcours délocalisé à l'université de Galatasaray, en Turquie, et cinq parcours de doubles licences avec les licences *Droit*, *Science politique*, *Économie*, *Histoire* et *Lettres*, en partenariat, pour ce dernier parcours, avec l'université Sorbonne Nouvelle, avec laquelle elle est en co-accréditation. Elle compte 1 285 étudiants en 2021-2022.

1. La politique et la caractérisation de la formation

La formation s'inscrit pleinement dans les priorités stratégiques de l'établissement, occupant une place dynamique et cohérente tant au sein du cycle (interdisciplinarité et partenariats) qu'en préparation aux cycles supérieurs. Les cinq doubles licences proposées ainsi que les trois parcours de spécialisation en deuxième (L2) et troisième (L3) années font une large place à l'interdisciplinarité, qui est également présente au sein du tronc commun de L1 (enseignements d'ouverture) et dans certains enseignements de la mention ouverts à des non spécialistes. La formation tire profit du vaste réseau de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) en région parisienne : 62 partenariats avec des lycées conventionnés sont recensés, principalement en Île-de-France. La licence *Philosophie* se positionne en complémentarité de l'offre de CPGE en mettant en avant les particularités de l'enseignement universitaire (formation à la recherche et validation diplômante avec des examens sur des matières non abordées en classe préparatoire pour les étudiants ayant effectué trois années de CPGE). La formation permet une préparation efficace à la poursuite d'études, inscrite sur le long terme (masters de philosophie et de disciplines connexes, mais également préparation aux concours de l'enseignement et doctorat). La double licence *Philosophie - Lettres* étant l'une des deux licences de l'établissement à reposer sur une collaboration avec l'université Sorbonne Nouvelle, on regrette que l'autoévaluation ne donne pas davantage d'éléments sur ce partenariat.

L'ouverture de la formation à l'international est bien développée, avec notamment le parcours délocalisé à Galatasaray qui a rouvert après la pandémie de Covid et mérite d'être soutenu. Si la licence *Philosophie* a souffert de la pandémie de Covid, avec une proportion d'étudiants internationaux en diminution (de 6 % à 4 %), on note que les mobilités entrantes (56, soit 7 % des effectifs de L2-L3) et sortantes (46, soit 6 % des effectifs de L2-L3) sont réparties à la hausse dès 2021-2022 ; ces chiffres témoignent à la fois de l'attractivité de la formation à l'international et de l'effectivité de son réseau de 39 accords Erasmus. Le parcours délocalisé à Galatasaray a été suspendu durant la pandémie, mais la collaboration a commencé à reprendre en 2022-2023. L'équipe pédagogique espère le renouvellement de la convention avec Galatasaray, qui est effectivement souhaitable vu son rôle historique dans la stratégie d'internationalisation de l'établissement, même si l'on regrette que le nombre d'inscrits à Galatasaray en 2019-2020 ne soit pas clair (12 dans un onglet du dossier, 43 dans l'autre).

La quasi-totalité des enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs, ce qui permet une initiation à et par la recherche qui pourrait cependant être davantage formalisée. La grande majorité des enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs titulaires ou temporaires ainsi que par des chercheurs et doctorants. Si aucun enseignement n'est dédié spécifiquement à la formation à la recherche, les compétences propres à la méthodologie philosophique constituent une initiation transversale à la recherche sur tout le cycle. Cette initiation transversale est suffisante au niveau licence, mais pourrait être davantage mise en évidence dans l'offre de formation, de même que l'accueil des étudiants dans les unités de recherche ou leur participation à des séminaires ouverts.

La formation ne considère pas que la professionnalisation fait partie de ses objectifs directs, et n'annonce aucun partenariat avec les milieux culturels et socio-économiques. S'il est vrai qu'une licence en philosophie prépare à la poursuite d'études et non à une insertion professionnelle immédiate, on déplore que la formation juge non pertinent de décliner la moindre information relative à ses relations avec le monde culturel et socio-économique. On ne sait pas ce qu'il en est de l'orientation des étudiants vers les métiers de l'enseignement

(master MEEF), vers la philosophie appliquée (éthique et bioéthique, métiers de la culture, du livre, etc.), vers les poursuites d'études en école de journalisme évoquées dans l'autoévaluation, par exemple.

2. L'organisation pédagogique de la formation

La formation propose une offre d'enseignements en philosophie convaincante et variée mais doit formaliser plus finement son approche par compétences. Les divers parcours et leurs enseignements communs constituent une initiation solide à la philosophie, nourrie de perspectives variées. Si la formation a initié une approche par blocs de connaissances et de compétences (BCC) dans l'évaluation de ses enseignements, la progressivité inhérente à l'approche par compétences n'est pas maîtrisée. Davantage de spécification et de formalisation des compétences acquises au long du cycle permettrait aux étudiants de valoriser, par exemple à travers un e-portfolio, les compétences transversales et transférables acquises, qui sont par ailleurs bien présentes dans l'offre de formation.

La licence Philosophie sollicite à propos des méthodes pédagogiques diversifiées faisant écho à l'approche par compétences qu'elle a commencé à initier. Malgré les effectifs étudiants très importants et une discipline aux méthodes pédagogiques souvent classiques, la formation diversifie ses pratiques pédagogiques et les compétences ainsi mobilisées : recours accru aux outils numériques même hors période pandémique, sorties de terrain, autoévaluation individuelle, classes inversées, débats.

L'ouverture à l'international de la formation se décline, outre par l'apprentissage réglementaire d'au moins une langue vivante tout au long du cycle, par un accompagnement ad hoc des mobilités ainsi que par l'enseignement de travaux philosophiques en langue étrangère. Les étudiants apprennent obligatoirement au moins une langue vivante, parmi un choix de 11 langues, pendant tout le cycle et une seconde langue est obligatoire en parcours de L3 *Humanités*. Le français langue étrangère (FLE) ne peut être choisi dans cette formation, qui requiert un niveau de maîtrise du français satisfaisant dès l'inscription. À cela s'ajoute une approche disciplinaire de l'étude de textes philosophiques en langue étrangère qui, si elle fait surtout écho aux épreuves des concours de l'enseignement, n'en participe pas moins d'une internationalisation de la discipline comme de la formation – en atteste la demande pour la création d'un cours de ce type en japonais. Les mobilités sortantes sont préparées grâce à l'encadrement d'une enseignante-chercheuse qui veille à la complémentarité des cultures académiques lors de la préparation des séjours.

La licence Philosophie relève de la formation initiale, ce qui est cohérent avec ses objectifs pédagogiques. La formation ne développe pas de dispositifs d'accueil d'étudiants en formation continue ou en alternance, mais est ouverte aux candidatures émanant de personnes ayant obtenu un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) et aux demandes de validation des acquis de l'expérience (VAE), même si aucune demande de VAE n'a été exprimée sur la période évaluée (une VAE était en cours de traitement en 2022-2023).

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

La formation est attractive particulièrement au niveau des doubles licences, mais ne livre pas d'analyse exhaustive sur ce critère. La licence *Philosophie* reçoit chaque année entre 4 600 et 6 100 candidatures sur Parcoursup et classe environ les trois quarts des candidatures, pour une jauge de 473 places tous parcours confondus (à l'exception du parcours délocalisé). On note toutefois que la jauge Parcoursup n'est pas atteinte de peu, sans avoir suffisamment d'éléments pour en analyser les raisons. On ne sait pas s'il s'agit de chiffres manquants pour certains parcours de doubles licences, ou d'une volonté de la formation de ne pas faire du parcours *Propédeutique*, à la capacité d'accueil la plus importante, une formation sélective. L'équipe pédagogique relève que la mention en général, et les doubles licences en particulier, sont de plus en plus sélectives, mais ne précise pas si cela résulte d'une limitation des moyens face à des demandes croissantes ou d'un choix pédagogique. On regrette également que les proportions d'inscrits issues de bacs généraux ou technologiques ne soient pas indiquées.

Le taux de réussite est bon à très bon en L2 et L3, mais les échecs et abandons nombreux font l'objet à juste titre d'une attention renforcée en parcours de L1 Propédeutique. Si les taux de réussite sont stables et bons en L2 et en L3, avec une grande voire très grande majorité d'étudiants validant la totalité de leurs crédits annuels particulièrement dans les doubles licences, les choses sont plus inquiétantes en L1 *Propédeutique*, où le nombre d'étudiants ne validant aucun enseignement (240) est presque égal au nombre d'étudiants validant tous leurs crédits annuels (246) en 2021-2022, année qui bat les records d'échecs sur la période évaluée. Les dispositifs de remédiation habituels, qui sont mis en place (tutorat étudiant, présence d'un directeur des études, encadrement strict du contrôle terminal), ne suffisent pas – un état de fait pour 2021-2022 qui n'est limité ni à la licence *Philosophie*, ni à l'établissement. L'équipe pédagogique refuse de rendre l'accès à la formation plus sélectif pour améliorer artificiellement les chiffres, et s'engage dans un accompagnement renforcé des

étudiants les plus en difficulté à partir de septembre 2023 (repérage des 10 % des étudiants les plus faibles en début de L1 et accompagnement plus poussé en expression écrite ; développement de la formation à l'expression orale pour tous en L2).

La formation ne fournit pas d'analyse du devenir de ses diplômés. L'établissement n'a pas mis en place de questionnaire de suivi des diplômés de licence générale, mais met à disposition des formations les données chiffrées du Système d'information sur le suivi des étudiants (SISE) quant au devenir des diplômés. Il est regrettable que la licence *Philosophie* ne produise aucune analyse de ces données alors qu'elle dispose d'informations, certes partielles, puisque l'autoévaluation fait par endroits mention d'inscriptions en doctorat d'anciens étudiants de licence, par exemple. Il serait intéressant d'enquêter sur les secteurs disciplinaires autres que la philosophie vers lesquels s'orientent plus d'un tiers des diplômés d'après les données SISE.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La formation dispose de moyens corrects pour atteindre ses objectifs malgré des difficultés logistiques nées de la multiplicité des parcours. 91 enseignants permanents interviennent dans la formation (soit une moyenne d'un enseignant permanent pour 14 étudiants) et l'on compte également, en 2022-2023, 29 enseignants non titulaires. Les chiffres donnés sont parcellaires (seuls la L1 *Propédeutique* et le parcours *Humanités* sont pris en considération pour le décompte des enseignants, et la multiplication des parcours rend difficile le calcul des heures maquette propres à l'enseignement de la philosophie), ce qui ne permet pas de se faire une idée claire de la situation sur le terrain. Le compte rendu du conseil de perfectionnement du 13 mars 2023 relève cependant que l'on compte des effectifs très importants (50 à 60 étudiants) dans les groupes de travaux dirigés (TD) de certains enseignements de L3. Il s'agit là de groupes surchargés dans lesquels un encadrement correct et l'expérimentation de méthodes pédagogiques nouvelles sont difficiles, voire impossibles. Il est dommage que l'autoévaluation n'ait pas été l'occasion d'un diagnostic plus précis quant aux besoins de la formation pour mieux remplir ses missions à travers la diversité des parcours proposés.

La formation est dotée d'un conseil de perfectionnement dont le périmètre est à réviser en fonction des attendus réglementaires ; elle ne fait pas mention d'évaluation des enseignements par les étudiants. La formation est dotée d'un conseil de perfectionnement qui, s'il semble efficace (il est à l'initiative de l'encadrement renforcé des étudiants les plus faibles en L1), ne répond pas par sa composition aux attendus réglementaires : il est composé presque exclusivement d'enseignants-chercheurs, avec une élue représentant le personnel administratif et une élue étudiante, et aucun représentant du milieu socioprofessionnel n'est inclus. On déplore qu'aucune mention ni analyse ne soient faites d'enquête menée auprès des étudiants de la formation sur la période évaluée ; une meilleure représentation étudiante dans le conseil de perfectionnement permettrait d'y remédier et de tenir compte des indispensables retours des étudiants quant à l'organisation des enseignements dispensés.

Conclusion

Points forts

- Une formation dynamique, interdisciplinaire et aux pratiques pédagogiques variées préparant adéquatement à la poursuite d'études ;
- Une bonne attractivité, notamment dans les doubles licences ;
- Une ouverture à l'international bien développée pour une licence générale.

Points faibles

- Une absence revendiquée de partenariats avec le milieu socioprofessionnel, qui se traduit entre autres par un manque de suivi du devenir des diplômés ;
- Un taux de réussite en diminution en L1 ;
- Un conseil de perfectionnement dont la composition ne répond pas complètement aux attendus réglementaires ;
- Une absence d'évaluation des enseignements par les étudiants ;
- Une approche par compétences insuffisamment formalisée pour être valorisable par les étudiants.

Recommandations

- Développer des partenariats avec le secteur culturel et socioprofessionnel susceptible d'intéresser les étudiants, et dont l'activité est particulièrement riche en région parisienne (métiers de l'enseignement, de la culture, du livre, de la presse, etc.).
- Implémenter les dispositifs de remédiation envisagés en L1 et L2 et analyser fréquemment leurs résultats.
- Réviser la composition du conseil de perfectionnement en adéquation avec les attendus nationaux.
- Mettre en place un suivi de l'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Formaliser et structurer les éléments d'approche par compétences de l'offre de formation.

LICENCE SCIENCES DU LANGAGE

Établissement

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Présentation de la formation

La licence *Sciences du langage* de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 (USN) est une formation par essence pluridisciplinaire qui comprend un seul parcours localisé au sein de l'unité de formation et de recherche (UFR) Littérature linguistique didactique (LLD), département Institut de linguistique et phonétique générales et appliquées (ILPGA) à Paris, sur le Campus Nation. Cette licence qui compte environ 500 étudiants offre une formation en sciences du langage de 1553 heures équivalent TD (HETD), dès la première année de licence (L1), en permettant aux étudiants d'acquérir des compétences en analyse du fonctionnement du langage, structuration du langage, utilisations sociétales des langues, etc. La formation est proposée en présentiel et en distanciel. Cette licence propose 10 mineures : *Renforcée* ; *Lettres modernes* ; *Didactique du Français langue étrangère et seconde* ; *Professorat des écoles* ; *Allemand* ; *Anglais* ; *Espagnol* ; *Italien* ; *Sanskrit* ; *Humanités numériques*.

1. La politique et la caractérisation de la formation

La licence *Sciences du langage* est en parfaite adéquation avec la stratégie formation de l'établissement. La formation s'inscrit dans les ambitions, orientations pédagogiques et priorités thématiques de l'établissement en ce qui concerne les approches culturelles, les sciences sociales et les humanités numériques. Elle est construite en cohérence et en complémentarité avec les autres formations du même cycle (comme la licence *Lettres*), et en articulation avec celles des autres cycles avec lesquelles elle s'inscrit en continuum (master *Sciences du langage*, master *Humanités numériques* et master *PluriTAL [Traitement automatique des langues]* porté par l'Institut national des langues et civilisations orientales - Inalco). Il existe également des collaborations avec l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) de Paris. La formation est par nature pluridisciplinaire et intègre ainsi l'apport de la pluridisciplinarité et de l'interdisciplinarité dans sa finalité et son contenu en offrant de nombreuses mineures, au nombre de dix, et des unités d'enseignement (UE) transversales.

La formation n'est pas ouverte à l'international, contrairement aux priorités définies par l'établissement. La licence *Sciences du langage* ne dispose pas d'une offre spécifique à l'international, car elle ne propose aucun parcours diplômant international ni de collaborations avec des universités à l'international. Si la formation accueille des étudiants en mobilité entrante (une vingtaine par an), la mobilité sortante est assez réduite (cinq étudiants en moyenne), ce que les responsables expliquent par l'absence de cursus complet en sciences du langage dans les universités partenaires. En revanche, les rares étudiants qui partent en mobilité bénéficient, à cet effet, d'un soutien pédagogique et financier.

La formation bénéficie d'un bon adossement à la recherche. La formation intègre une formation à et par la recherche adaptée à sa finalité, par le biais d'une UE d'initiation à la recherche pour un total maximum de 78 heures, réparties sur la L1 (méthodologie du travail universitaire) et sur la troisième année (L3) (projet de recherche : construction d'un projet de recherche sous forme de poster en fin de L3). On note également la possibilité d'effectuer un stage dans une unité de recherche lors de la L3. Des enseignants-chercheurs et des chercheurs statutaires de sciences du langage participent aux enseignements, même si leur nombre doit être augmenté, comme ils ne représentent que la moitié du corps enseignant. La formation et les unités de recherche auxquelles elle est adossée mettent en place, à l'intention des étudiants, un dispositif d'accueil, des étudiants de L3 en stage ou en proposant des vacances, même si l'équipe pédagogique reconnaît qu'il est nécessaire de renforcer cette possibilité lors du prochain contrat.

La licence *Sciences du langage* n'entretient pas de réelles relations avec le monde social, économique et culturel, même si elle intègre des éléments de professionnalisation. Si la formation prend en compte les besoins sociaux, économiques et culturels du territoire pour définir ses débouchés, sa finalité et ses contenus, elle n'associe guère les acteurs sociaux, économiques et culturels à cette démarche (les seuls partenaires sont l'Inspé de Paris et une école d'orthophonie), et la professionnalisation est limitée aux métiers de l'enseignement, ce qui est quelque peu compensé par le stage obligatoire de 50 heures (et deux crédits ECTS) en L3. La formation associe peu les professionnels à ses activités pédagogiques (seuls trois professionnels sont intervenus

en 2021-2022, pour un volume horaire de 124 heures). La formation n'a pas de réelle politique en matière d'alternance et de formation continue en lien avec le positionnement et la stratégie de l'établissement.

2. L'organisation pédagogique de la formation

La licence Sciences du langage met en œuvre des méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées, même s'il lui reste à s'approprier l'approche par programme et par compétences. La formation a défini des objectifs, contenus et méthodes pédagogiques, selon une approche des compétences générique à la licence Sciences du langage, et selon une progression pédagogique. L'équipe pédagogique reconnaît cependant qu'elle doit encore s'approprier une réelle approche par compétences pour les prochaines maquettes. La formation valorise les compétences acquises dans le cursus ou en dehors de celui-ci en reconnaissant par exemple l'engagement étudiant qui remplace l'UE transversale ou le stage de L3.

La formation développe et diversifie ses pratiques pédagogiques, qui restent cependant classiques. La formation propose des méthodes pédagogiques classiques (apports d'informations théoriques, exercices d'application en cours et/ou en ligne) mais diversifie aussi ses méthodes pédagogiques (travail sur données [recueil, analyse], réalisation de podcasts, projets informatiques, collaboration entre plusieurs UE sur un projet commun). La formation propose des modalités variées d'enseignement, dont des modalités entièrement ou partiellement à distance, pour faciliter l'accueil de ses différents publics (on notera la possibilité du travail de recueil de données sur terrain offerte par la formation). En revanche, le sous-effectif de statutaires met en danger la formation à distance, surtout avec le nombre croissant d'étudiants dans la formation.

Les contenus et les dispositifs de la licence Sciences du langage sont adaptés pour permettre son ouverture théorique à l'international, même si cette dernière n'est pas réellement effective. La formation permet aux étudiants d'acquérir des compétences linguistiques utiles à leur insertion professionnelle ou à leur poursuite d'études, en particulier à l'international, à travers l'enseignement d'une langue étrangère parmi sept langues (une UE chaque semestre, pour un total de 18 crédits ECTS et 112,5 heures de cours, et la possibilité de suivre des cours de Français langue étrangère [FLE] pour les étudiants non francophones), et à travers des certifications. La formation inclut, depuis la création du Centre de Ressources en Langues qui va développer le Certificat en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) à l'avenir, la possibilité de passer des certifications linguistiques en anglais. La formation propose ainsi des dispositifs de certification en langue étrangère et de préparation à la mobilité entrante et sortante de ses étudiants.

Les contenus et les dispositifs de la formation ne sont pas adaptés aux publics de la formation continue et en alternance. La formation n'accueille aucun étudiant en formation continue (on ne compte qu'une seule validation des acquis de l'expérience [VAE] accordée en trois ans), alors que la formation, avec son système à distance, pourrait le permettre.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

Le suivi des flux des candidatures et des inscriptions permet de mesurer et d'améliorer l'attractivité de la formation auprès de ses différents publics. Les dispositifs d'information sur la formation, mis en place par la formation, contribuent à améliorer la connaissance et l'attractivité de celle-ci (site web, réseaux sociaux et institutionnels, participations aux Journées portes ouvertes [JPO], réunions d'information). La formation mesure son attractivité en suivant et en analysant l'évolution des candidatures et des inscriptions de ses différents types de publics (aussi bien des bacs généraux [175 inscrits en 2021-2022] que des bacs technologiques [21 inscrits en 2021-2022]).

La formation suit et analyse la réussite de ses étudiants. La formation suit l'évolution des effectifs, et des taux de réussite par un dispositif interne mis en place dans le département ILPGA (221 étudiants ont bénéficié d'un contrat de réussite pédagogique en L1 en 2021-2022). Les étudiants de L1 se voient proposer la signature d'un contrat de réussite pédagogique, ce qui explique le faible taux d'abandon en L1 (6 % d'abandon en 2021). Sur une population de 221 étudiants inscrits en L1, 31 étudiants ont validé tous les crédits ECTS des enseignements auxquels ils étaient inscrits, et 103 moins de 30 crédits ECTS, ce qui représente un taux de réussite assez faible pour une L1.

Le devenir des diplômés de la licence Sciences du langage n'est ni réellement suivi ni analysé. En effet, il n'y a pas d'enquête d'insertion professionnelle au niveau de la licence, même si la formation effectue quelques enquêtes informelles auprès de certains étudiants.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La formation ne dispose pas à l'heure actuelle des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. La politique de ressources humaines de l'établissement, en matière de recrutement, ne tient pas compte des besoins d'encadrement de la formation, car les enseignants-chercheurs titulaires doivent faire face à une surcharge d'heures complémentaires (certains étant au maximum des heures complémentaires permises), non seulement pour la formation en présentiel que pour la formation à distance (l'année de L3 n'a pu être ouverte en distanciel à la rentrée de 2021 en raison du manque d'effectifs enseignants). Malgré cela, la formation arrive à assurer le suivi et la maîtrise de sa soutenabilité, en s'appuyant sur des indicateurs et des outils de mesure du coût des formations fournis par l'université, et en raison d'une équipe pédagogique qui s'implique fortement dans la formation et la réussite des étudiants.

La licence Sciences du langage définit un processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue. La formation organisait jusqu'en 2022 l'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants sur la base du volontariat de certains enseignants, mais cette pratique va être généralisée par les services de l'université Sorbonne Nouvelle. La formation se saisit des résultats de cette évaluation dans son évolution et ses améliorations. Elle dispose d'un conseil de perfectionnement qui se réunit entre deux à trois fois par an, comprenant notamment des étudiants et des personnalités extérieures à la formation afin d'analyser les résultats de la formation et contribuer à son évaluation interne et aux améliorations nécessaires. Les retours quantitatifs des étudiants sont d'un bon niveau (320 questionnaires récupérés auprès des L1, L2 et L3 sur 444 inscrits).

Conclusion

Points forts

- Une équipe pédagogique très impliquée dans la formation et la réussite des étudiants, malgré un sous-encadrement important ;
- Une formation de qualité, offerte en présentiel et en distanciel ;
- Une formation réellement pluridisciplinaire, qui permet des poursuites d'études variées ;
- Une formation à et par la recherche de bon niveau.

Points faibles

- Un sous-encadrement d'enseignants-chercheurs et d'enseignants permanents dans la formation ;
- Une professionnalisation qui pourrait être améliorée, notamment par le biais de la formation continue ou de l'alternance ;
- Aucune donnée ni analyse sur l'insertion professionnelle des étudiants ;
- Une approche par compétences quasi inexistante ;
- Une ouverture à l'international qui pourrait être augmentée.

Recommandations

- Renforcer l'encadrement de la formation par des enseignants-chercheurs et des enseignants permanents afin de maintenir l'enseignement en distanciel, entre autres.
- Améliorer la professionnalisation, notamment par le biais de la formation continue ou de l'alternance.
- Collecter et analyser les données sur l'insertion professionnelle des étudiants.
- Mettre en place une approche par compétences.
- Augmenter l'ouverture à l'international en ce qui concerne la mobilité sortante.

Observations de l'établissement

Paris, le 15 février 2023

Le Président de la Sorbonne Nouvelle
à
HCERES
Département d'évaluation des formations
À l'attention de Madame Lynne FRANJIE
Directrice

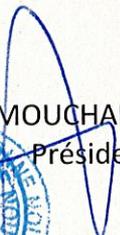
Objet : transmission des observations sur le rapport définitif d'évaluation des formations du premier cycle

Madame la Directrice,

Je vous prie de trouver ci-jointes les observations de la Sorbonne Nouvelle sur le rapport d'évaluation de nos formations du premier cycle, rapport que vous nous avez transmis le 9 février 2024.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations les meilleures,

Daniel MOUCHARD
Président



OBSERVATIONS

Sur le rapport définitif d'évaluation des formations du premier cycle de l'USN

En premier lieu, la Sorbonne Nouvelle tient à remercier le comité d'experts pour le travail d'évaluation qu'il a mené dans un esprit à la fois exigeant et collégial. Le présent rapport constitue un outil précieux d'amélioration, dont les conclusions sont d'ores et déjà intégrées à la réflexion des équipes, à tous les échelons de l'université (formation, département, UFR et équipe de direction).

Le rapport confirme la cohérence et l'attractivité de la Sorbonne Nouvelle, ainsi que ses réussites en matière de professionnalisation dans le domaine des ALL-SHS. Il nous conforte dans notre positionnement en tant qu'université des cultures, caractérisée par un rayonnement européen et international important, mesuré à l'aune du nombre d'étudiants étrangers inscrits dans nos formations et du nombre de partenariats en matière de formation.

Volontairement peu nombreuses, les observations qui suivent se proposent de contribuer à l'amélioration du processus d'évaluation mis en place par l'HCERES, de nuancer certains constats et d'indiquer les principaux aspects sur lesquels l'établissement entend travailler, à la lumière des suggestions faites par les experts.

Mieux articuler données et rédaction dans le processus d'évaluation

Tout en saluant la volonté d'appuyer l'analyse qualitative sur des données chiffrées, la Sorbonne Nouvelle tient à souligner le manque d'ergonomie des fichiers Excel utilisés pour les rapports d'autoévaluation. Le nombre important de colonnes et les restrictions inhérentes liées au format même des tableurs (nombre de caractères très contraint) ont rendu malaisé le lien entre l'information et son interprétation. Plus largement, le format du DAE présupposait une culture, ou du moins une familiarité, avec la pratique du *reporting* que peu de collègues responsables de formation possèdent, surtout dans une université spécialisée dans les sciences humaines et sociales. L'absence de certaines données ou l'absence d'interprétation de certaines données, soulignée par les experts en lien avec l'une ou l'autre des formations évaluées, s'expliquent ainsi, du moins en partie : quand on doit renseigner 138 lignes et 13 colonnes, certains oublis ou erreurs sont inévitables.

Comme d'autres universités, l'USN a été surprise par le calcul de la réussite sur la base de l'indicateur « Nombre d'étudiants ayant validé tous les ECTS des enseignements auxquels ils sont inscrits ». Cet indicateur minore de façon importante la réussite de nos étudiants, que nous calculons en tenant compte des compensations possibles entre unités d'enseignement et entre semestres. Tout en affirmant sa volonté de tirer les conclusions qui s'imposent de cet indicateur, l'établissement exprime son souhait de revenir, pour les futures campagnes d'évaluation, à une mesure de la réussite qui reflète le cadre légal, selon lequel les étudiants ont le droit à la compensation, et qui est plus conforme aux pratiques dans la plus grande partie des universités françaises, et même européennes et internationales.

Des constats à nuancer

En ce qui concerne l'initiation à la recherche en L3, il s'agit moins d'une carence, que d'une absence de formalisation de certains dispositifs. Quoique seules quelques licences aient mis en place, pour le précédent quinquennat, des unités spécifiquement dédiées à cette initiation, tous les étudiants de la Sorbonne Nouvelle désireux de poursuivre dans un de nos masters recevaient déjà une aide personnalisée, sous une forme ou sous une autre, à la préparation de leur dossier de candidature en master. L'activité est désormais explicitement inscrite dans les maquettes, et complétée par des actions de formation dès la L1.

Quant à la faible mobilité sortante, il nous semble que le rapport ne tient pas suffisamment compte du contexte de pandémie de la période d'évaluation, ainsi que des contraintes spécifiques pesant sur les étudiants franciliens. Quitter son logement quelques mois pour passer un semestre à l'étranger, c'est s'exposer au risque de ne plus en trouver à son retour, risque particulièrement élevé à Paris et en région parisienne, par rapport à la province. À ceci s'ajoutent les effets de la crise économique, qui rendent plus difficilement envisageable un déplacement à l'étranger pour nos étudiants et étudiantes ; nous rappelons que notre université a un taux de boursiers supérieur à la moyenne.

La non-généralisation de l'alternance dans les licences professionnelles s'explique, d'une part, par l'inadaptation d'une de ces formations à ce dispositif (la LP ISAS « Écrivain public »), et d'autre part par le choix de l'établissement de développer l'alternance au niveau du master. Les performances en matière d'insertion professionnelle étant, pour nos licences professionnelles, largement supérieures aux attendus, il a paru en effet préférable de se concentrer sur un autre segment de notre carte des formations. Ceci répondait, par ailleurs, à une demande de nos étudiants, beaucoup plus forte que dans le cas des LP.

Enfin, il est essentiel de rappeler que le suivi des cohortes au niveau de la licence n'est pas une obligation légale. Compte tenu des moyens contraints de l'établissement, ce chantier n'a pas pu encore être ouvert, la priorité ayant été donnée aux masters et aux licences professionnelles. Un effort sera fait dorénavant par l'établissement pour mieux suivre les étudiants en licence, à la fois en ce qui concerne leur réussite, leurs réorientations et leurs poursuites d'études, qu'en ce qui concerne leur insertion professionnelle.

Des pistes d'amélioration déjà mises en pratique

L'USN partage le constat des experts au sujet de l'appropriation insuffisante, par les équipes pédagogiques, des indicateurs de réussite, et plus largement des données issues de notre système d'information. Depuis le changement d'équipe de gouvernance, deux études ont déjà été menées au sujet de l'attractivité et de la réussite de trois mineures (« allemand », « enseignement et pédagogie », « professorat des écoles »), ainsi que du dispositif L0 pratiqué dans la licence d'arabe. Ce type de travaux est appelé à se poursuivre. Des réunions régulières sont désormais programmées avec les responsables de formation afin de fournir une aide à la compréhension et à l'analyse des données. Une clarification des rôles respectifs de l'équipe pédagogique et du conseil de perfectionnement en matière de pilotage et d'amélioration continue est prévue, ainsi qu'une amélioration du cadrage et des documents de suivi des recommandations des conseils de perfectionnement.

Parallèlement, un effort particulier a été fait, dans le cadre de la construction de la nouvelle offre de formation, pour évaluer le coût des formations. Une cible de soutenabilité du modèle pédagogique a été fixée par une délibération du conseil d'administration en novembre 2023. Elle a fait l'objet de plusieurs discussions et donnera lieu à des points d'étape réguliers au cours de la période d'habilitation.

L'USN reconnaît également son retard en matière d'approche par compétences ; toutefois, au cours des derniers mois l'acculturation des équipes pédagogiques avec cette approche a fortement progressé, ce qui se traduit déjà dans la construction de la nouvelle offre de formation.

Enfin, l'établissement réaffirme sa volonté, exprimée dans le rapport d'autoévaluation, de généraliser l'évaluation des enseignements et des formations par les étudiants, selon une approche progressive et fondée sur la discussion avec les équipes pédagogiques.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)